Acteurs Publics du 16 mars 2016

Pourquoi le gouvernement augmente la rémunération des fonctionnaires

Dans un contexte social explosif et à l'approche des échéances électorales à venir, le gouvernement précisera, jeudi 17 mars au matin, le montant de la hausse *"significative"* de salaire promise aux fonctionnaires. Elle sera équilibrée, fait savoir l'exécutif, par des économies sur la dépense publique.

Cette fois, on y est. La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, rencontrera les organisations syndicales ce jeudi 17 mars au matin pour leur annoncer une augmentation *"significative"* de leur traitement indiciaire et leur préciser les conditions de cette revalorisation – immédiate ou en plusieurs étapes.

Après six années de gel, le point d'indice sera donc revalorisé, sauf revirement de dernière minute. Enfin ! disent en substance les 9 organisations syndicales représentatives – c'est-à-dire siégeant dans les différentes instances de décision – qui attendent de voir le niveau de cette revalorisation inattendue et qu'elles réclamaient en vain depuis l'alternance de 2012 avant de se prononcer. D'autant plus que le gouvernement a exclu tout "rattrapage", ainsi qu'elles le demandaient.

"Quand on nous dit 5 %, 6 % ou 8 %, c'est-à-dire de rattraper les six années précédentes, ce n'est pas faisable", a prévenu le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, le 16 mars. Et d'ajouter : *"Le Premier ministre a décidé qu'un geste soit fait après six années de gel. Il a pris cette décision. En même temps, il ne s'agit pas (que cette hausse) atteigne des niveaux déraisonnables."*

Par ailleurs, le financement de la hausse du point, comme celui de la garantie jeune prévue dans le projet de loi sur la réforme du code du travail, *"seront pris dans des économies de dépenses dans d'autres secteurs"*, a affirmé mercredi le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, sans préciser quelles interventions publiques ni quels fonctionnaires seraient visés.

Pas de "symbolique"

"La revalorisation à venir sera symbolique", a affirmé pendant plusieurs mois Marylise Lebranchu, la précédente ministre de la Fonction publique. C'est donc celle qui lui a succédé rue de Lille qui obtient une augmentation générale, qui de plus sera, à en croire Manuel Valls, bien davantage que symbolique. Il faut dire que cette revalorisation sera très doublement politique,

l'exécutif cherchant d'abord à tout prix à dégonfler la mobilisation grandissante contre le projet de loi "Travail" de la ministre Myriam El Khomri, CGT et FO appelant notamment les agents publics à s'associer à la mobilisation du 31 mars.

Par ailleurs, l'Élysée et Matignon ont bien appréhendé tout le risque qu'il y avait à se mettre à dos un électorat de fonctionnaires *a priori* plutôt favorable à la gauche. Une étude récente du Cevipof montrait notamment que le vote FN avait supplanté le vote PS dans l'électorat des fonctionnaires lors des récents scrutins. Les syndicats de fonctionnaires restent toutefois mobilisés, mais paraissent divisés quant à l'attitude à suivre. Un appel à la grève et à la manifestation est prévu le 22 mars en cas de désaccord avec le gouvernement sur les revalorisations proposées, mais certaines organisations privilégient le rendez-vous du 31 mars.

Un document préparatoire à la journée du 17 mars, remis par le gouvernement aux syndicats et que s'est procuré *Acteurs publics,* détaille l'évolution globale des rémunérations dans la fonction publique *[cliquez ici pour le consulter].* On observe notamment que le point d'indice a augmenté régulièrement entre 1998 et 2010, de 0,6 à 1,1 % en moyenne chaque année, avant de se figer à 0 % depuis 2010. Si divers mécanismes, tels que la garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa), ont permis aux salaires des agents publics de ne pas décrocher par rapport à l'inflation, leur rémunérations n'a progressé que de 0,1 % en euros courants – c'est-à-dire hors inflation – en 2012, quand celle des salariés du secteur privé progressait de 0,6 %.

Sylvain Henry

Acteurs Publics du 16 mars 2016

Frédéric Valletoux : "La hausse du point d'indice aura des conséquences sur les effectifs des hôpitaux"

Pour le président de la Fédération hospitalière de France (FHF)*, si le gouvernement ne compense pas la revalorisation du point d'indice qui sera annoncée le 17 mars, les hôpitaux publics n'auront pas d'autre choix que de réduire leurs effectifs ou de laisser filer les déficits.

Le gouvernement s'apprête à revaloriser le point d'indice de tous les fonctionnaires (État, territoriaux, hospitaliers). Comment réagissez-vous à cette mesure qui va s'imposer aux établissements hospitaliers publics ?
La Fédération hospitalière de France n'est pas opposée par principe à une mesure qui viendrait conforter la situation des agents des établissements. Mais il y a un gros point d'interrogation sur le financement de cette mesure prise par le gouvernement. Nous sommes face à des injonctions paradoxales.

C'est-à-dire ?
D'un côté, on impose aux hôpitaux un plan triennal de maîtrise des dépenses : 3 milliards d'euros d'économies inscrites dans le plan Odam *[objectif des dépenses d'assurance maladie, ndlr]* sur 2015, 2016, 2017, soit 993 millions d'euros cette année. De l'autre, on alourdit les charges sans les compenser, comme on l'a déjà vu avec le protocole PPCR *[sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations, ndlr]*, qui s'étale jusqu'en 2020 et qui va coûter 100 millions rien qu'en 2016. Si le point d'indice est revalorisé de 1 %, cela représentera une charge supplémentaire de 309 millions d'euros pour les établissements hospitaliers. Avec ce type de mesures, le gouvernement multiplie les chèques en blanc.

Dans ce contexte, comment les hôpitaux digèreront-ils cette hausse ?
Il existe deux variables d'ajustement. Soit les établissements agissent sur l'emploi, resserrent les effectifs, réduisent le volant de contractuels *[aujourd'hui 198 000 contractuels sur 1,152 million d'agents hospitaliers, ndlr]*, ne remplacent pas les départs à la retraite. Ce n'est franchement pas ce que nous souhaitons car la situation est déjà compliquée. Dans ce cas, le

gouvernement devra l'assumer politiquement et dire que les effectifs dans les hôpitaux vont baisser. Soit les établissements laissent filer les déficits, qui atteignaient, selon les derniers chiffres disponibles, 400 millions d'euros fin 2014…

Avant juillet 2010, le point d'indice était revalorisé régulièrement. Comment les hôpitaux faisaient-ils face ?
Le contexte était très différent. L'Odam augmentait plus fortement et nous n'étions pas soumis à un plan d'économies aussi contraignant. Les tarifs hospitaliers n'étaient pas en baisse comme c'est le cas aujourd'hui. Dans le cadre du plan triennal 2015-2017, je rappelle que la masse salariale doit progresser au maximum de 1,5 % ce qui correspond à son augmentation mécanique (glissement vieillesse-technicité…). Si le point d'indice est revalorisé de 0,5 à 1 %, on ne sera plus en phase avec l'Odam.

Réclamez-vous une révision de l'Odam ?
Pour cela, il faudrait un PLFSS *[projet de loi de financement de la Sécurité sociale, ndlr]* rectificatif avec, à la clé, un relèvement de l'Odam, mais je ne pense pas que la situation des finances publiques le permette…

Pourquoi alors le gouvernement se décide-t-il à revaloriser le point d'indice aujourd'hui ?
Comme l'explication n'est pas à rechercher du côté d'une embellie des finances publiques, le gouvernement veut sans doute offrir du confort aux fonctionnaires à un an des élections. Le risque, je le redis, est d'annoncer une hausse sèche, sans compensation financière pour les employeurs publics, sans même leur donner de nouveaux outils de management. Je pense notamment au jour de carence pour maladie que le gouvernement avait supprimé au 1er janvier 2014, en contrepartie de la poursuite du gel du point d'indice en vigueur depuis juillet 2010. L'instauration du jour de carence avait pourtant fait baisser l'absentéisme. Alors que le gouvernement s'apprête à dégeler le point d'indice, il serait opportun que la question du jour de carence revienne sur la table.

Propos recueillis par Bruno Botella

**Frédéric Valletoux est aussi maire de Fontainebleau et conseiller régional LR d'Île-de-France.*

Acteurs Publics du 16 mars 2016

Comment l'immobilier de l'État peut doper l'efficacité des fonctionnaires

Le bien-être au travail des agents publics passe aussi par une politique immobilière rationalisée. La réorganisation de l'État régional offre une occasion peut-être unique d'agir en la matière. Suite de l'enquête que consacre toute la semaine la rédaction d'*Acteurs publics* à la réforme du pilotage de la gestion immobilière de l'État.

L'immobilier va doper les nouveaux modes d'organisation du travail et favoriser le bien-être professionnel des agents. C'est du moins ce qu'affirment – ou veulent croire – les décideurs publics à la manœuvre en matière de politiques immobilières, soulignant les effets vertueusement conjugués de plusieurs réformes actuellement en cours. D'abord celle du pilotage de l'immobilier, annoncée début janvier, même si l'exécutif est resté vague sur les effets possibles en matière de ressources humaines. Ensuite celle des services déconcentrés, initiée dans le cadre de la réforme de la carte régionale et qui sera mise en musique jusqu'en 2018. *"L'immobilier est un sujet central de cette réforme même s'il n'apparaît pas comme tel en première lecture"*, soulignait le préfet Jean-Luc Nevache, coordonnateur de la réforme des services déconcentrés, rattaché à Matignon, lors d'un colloque organisé par le Conseil de l'immobilier de l'État dans le cadre des annonces gouvernementales de fin janvier.

Enfin, une dernière réforme est en marche, celle des organisations de travail, en partie consécutive à la révolution numérique : le décret instaurant la possibilité d'exercer en télétravail dans la fonction publique a été publié mi-février, permettant aux agents de travailler à distance jusqu'à trois jours par semaine. Par ailleurs, de nouveaux usages se développent, tel le *coworking* – les bureaux des agents sont partagés. Chacune de ces trois réformes nourrit les autres et ensemble, elles invitent à repenser l'utilisation de l'immobilier. *"Sans être en soi une grande opération immobilière, la réforme territoriale est l'occasion d'une réorganisation assez profonde et systémique"*, explique Jean-Luc Nevache, évoquant notamment les enjeux de mobilité et d'accessibilité. Ainsi, un projet de regroupement des services régionaux est sur les rails à Besançon, préfecture de l'ancienne région Franche-Comté. Le site retenu n'est plus du côté de l'hypercentre-ville, difficile d'accès, mais *a contrario*

autour de celui de la gare, ce qui permettra en outre plus facilement aux agents de rejoindre Dijon, capitale de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté – un projet similaire est évoqué à Amiens, dans des locaux universitaires là encore proches de la gare.

Travail en sites distants

La région Bourgogne-Franche-Comté est également le théâtre d'une expérimentation grandeur nature : quelque 170 agents ont initié le "travail en sites distants" – déjà baptisé "TSD" –, une initiative prévue sur trois ans proposant une alternative aux mobilités géographiques ou fonctionnelles forcées, même si *in fine* les personnels concernés pourraient être amenés à migrer. Le travail en sites distants, qui est à différencier du télétravail également expérimenté en Bourgogne-Franche-Comté, pourrait concerner de *"l'ordre de 80 % à 90 % des postes de chaque service régional",* selon un premier rapport présenté aux organisations syndicales. Autant d'enjeux RH qui seront suivis de près par les deuxièmes adjoints au préfet de région, des postes créés dans les régions depuis le 1er janvier – dépendant des secrétariats généraux aux affaires régionales – qui consisteront à œuvrer à l'optimisation des moyens de fonctionnement des administrations locales et aux conditions de travail de leurs agents.

Si les sièges régionaux migrent vers les capitales, les services se regroupent donc localement et investissent des bâtiments plus « humains » et plus utilitaires, prêts à en changer rapidement, car les suppressions de postes dans les services déconcentrés vont pour les deux tiers concerner l'échelon régional d'ici 2018. Si ces réorganisations de province pèsent lourd, puisque plus de 80 % du parc immobilier de l'État est situé en dehors de la capitale, un mouvement est également esquissé dans le cadre le mise en œuvre du Grand Paris. Une recommandation forte du Conseil de l'immobilier de l'État et de son président, Jean-Louis Dumont, qui propose de réfléchir *"sur ce que pourraient être les implantations ministérielles à échéance de dix ou vingt ans dans le cadre du Grand Paris".*

Franchir le périphérique

S'installer au-delà du périphérique ? Les avantages seraient budgétaires, mais revêtiraient aussi une forte dimension "RH", avec la diminution des temps de transport. L'essor du Grand Paris serait ainsi l'occasion d'en finir avec le maintien à tout prix d'une implantation dans le cœur de Paris qui, s'agace Jean-Louis Dumont, *"paraît être l'alpha et l'oméga des ministères en matière de réflexion immobilière !" "Je pousse au maximum à étudier tous types d'implantation,* confiait le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, après les annonces de janvier. *Pour les opérateurs, les directions, les services de l'État, je n'ai aucun dogme, aucun* a priori. *Oui, on peut franchir le périphérique parisien, surtout quand cela permet d'améliorer la qualité de vie des agents." "Le nouveau métropolitain autour de la capitale prévoit un tracé de 200 kilomètres, 68 gares et 144 kilomètres d'espaces urbains à aménager, soit autant que la surface de Paris",* a détaillé Catherine Perenet, membre du

directoire de la Société du Grand Paris lors du colloque du CIE. Certes, explique-t-elle, tous ces espaces n'ont pas des potentiels identiques, mais ils ont la capacité d'accueillir des services publics et administrations importants. À Paris comme en province, le changement est donc en marche. Reste que l'on ne parle de ces réorganisations "immobilière-RH" et de ces nouveaux modes de travail que comme de projets et d'expérimentations. Le changement est seulement initié et non définitivement installé. En matière de télétravail, la fonction publique française est ainsi à des années-lumière des Pays-Bas, où plus du tiers des agents travaillent à distance. Quant à la réforme des services déconcentrés, les syndicats FO, CGT, FAFP, FSU et Solidaires dénonçaient récemment des réorganisations menées *"dans une grande opacité"*, des mobilités et des réaménagements immobiliers ayant été décidés avant que les nouveaux organigrammes ne soient arrêtés, et une réforme globalement menée au pas de charge. Prudents, ils perçoivent ces évolutions immobilières d'abord sous une volonté d'optimisation des administrations. À ces dernières de convaincre, en développant des outils et des espaces pleinement adaptés à l'exercice des missions des agents.

Sylvain Henry

parlement-Assemblée-partis-PS-social-travail-gouvernement
Loi Travail: les frondeurs PS auditionnent des syndicats pour bâtir un "contre-projet"

Paris, 16 mars 2016 (AFP) - Les députés socialistes frondeurs vont recevoir mercredi à l'Assemblée nationale des syndicats contestataires afin d'élaborer un "contre-projet" à la réforme du Code du travail, a indiqué à l'AFP leur chef de file Christian Paul.

Jean-Claude Mailly et une délégation de Force Ouvrière seront reçus en fin d'après-midi, Philippe Martinez et une délégation CGT dans la soirée. Le président de l'Unef William Martinet ainsi que la présidente de l'Union nationale des lycéens (UNL), Samya Mokhtar, seront également entendus mercredi.

En outre, deux professeurs en droit du travail, Emmanuel Dockès et Julien Icard, vont être auditionnés à la mi-journée.

Ces réunions, "ouvertes aux autres députés", vont être l'occasion d'un "examen critique du texte", en vue de l'élaboration d'un "contre-projet", a précisé Christian Paul, qui a demandé le retrait de la version même revue et corrigée du gouvernement.

De leur côté, les députés du Front de gauche, qui jugent que "plus que jamais le retrait du projet de loi Valls-El Khomri s'impose", organisent le 22 mars à l'Assemblée une conférence intitulée "contre le démantèlement du Code du travail - Pour une alternative progressiste", également avec des représentants syndicaux contestataires, mais aussi des juristes et économistes.

Dans un communiqué, les députés FG ont critiqué mercredi un projet de loi qui "consacre l'extension du domaine de la précarité", avec des mesures "inspirées par le dogmatisme néolibéral".

Le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, avait demandé récemment à être reçu par l'ensemble des députés socialistes, comme cela avait été le cas en 2013 sur l'Accord national interprofessionnel (Ani). Mais le président du groupe PS Bruno Le Roux s'en est remis aux commissions compétentes de l'Assemblée pour de telles auditions.

La principale commission concernée, celle des Affaires sociales, va entendre le 30 mars les syndicats CGT, CFDT, CFE-CGC, FO et CFTC le matin, les organisations patronales Medef, CGPME et UPA l'après-midi. L'audition de la ministre du Travail Myriam El Khomri est programmée le 29. Le projet de loi et les amendements en commission seront étudiés la semaine du 4 avril.

Enfin, le président de l'Assemblée lui-même, Claude Bartolone, a eu une série d'entretiens à son agenda avec des responsables syndicaux, de Laurent Berger de la CFDT à Jean-Claude Mailly. Ce mercredi, il rencontre encore Luc Bérille, secrétaire général de l'Unsa.

reb/far/mat/fm

2016/03/16 11:31:45 GMT+01:00
#547964 DVBP 0996 NRO29 (4) AFP (374 words)

Le Parisi
Jeudi 17 mars 20

iens (Somme), hier. Au bout d'une heure et demie de débats, une centaine d'étudiants de la faculté, l'une des plus pauvres de France, vote à l'unanimité pour le retrait de la loi El Khomri et la manifestation d'aujourd'hu

« On est les rebelles ! »

OI EL KHOMRI. Les jeunes, à l'appel de syndicats étudiants et lycéens, vont à nouveau descendre dans la ie aujourd'hui pour exiger le retrait de la loi Travail. Les AG se multiplient sur les campus, comme hier à Amiens

ens (Somme)
os envoyés spéciaux

TTE DES CLASSES, le retour. ns l'amphi jaune pâle de la Roton- , au sous-sol de la faculté miens, les patrons en ont pris r leur grade, hier à l'heure du dwich. « Le mien, par exemple, un connard », balance au micro g, 24 ans, visage juvénile encadré boucles brunes. « On est traités nme des esclaves dans nos jobs diants et ça continuera quand on a fini nos études », s'inquiète aus- lémentine, en troisième année de iologie et hôtesse de caisse en CDI z Auchan. Au total, ils sont une taine, et voteront comme un seul mme, au bout d'une heure trente débats, pour le retrait de la loi Khomri et la manifestation prévue ourd'hui, à Amiens, comme par- t en France, à l'appel de plusieurs anisations de jeunesse. Encore un r de chauffe : une autre manifes- ion est déjà annoncée pour les dis 24 et 31 mars — celle-ci au côté syndicats et des salariés.

Il faut qu'on se bouge, on est les elles : les jeunes sont les seuls sur quels l'Etat n'a pas prise ! » haran- e Cédric, étudiant mélenchoniste, droit dans son sweat à capuche. « La loi est un prétexte, admet Simon, étudiant et coordinateur de la section locale des Jeunes Communistes. On a des revendications, des propositions : on veut vivre aussi bien que nos parents, et même mieux ! »

> *« On veut vivre aussi bien que nos parents, et même mieux »*
> **Simon, coordinateur de la section locale des Jeunes Communistes**

La boîte de Pandore de la précarité des jeunes a été ouverte, et ces étudiants ne rateront pas l'occasion de crier ce qu'ils en pensent. « On ne veut pas de cette loi, même amendée, on en veut une autre », insiste Marco Damiani, le président de l'Unef d'Amiens. Le syndicat, ces jours-ci, taille des croupières à la Fage, l'autre fédération étudiante très implantée sur ce campus, qui n'appelle pas à la mobilisation.

Certes, la Rotonde, le cœur du campus amiénois, n'est pas encore en ébullition, mais la colère sourd parmi les 4 000 étudiants de cette faculté, l'une des plus pauvres de France. La moitié des inscrits sont boursiers, la même proportion travaille pour payer ses études et une chambre en ville. L'idée de l'injustice sociale pique au vif Lucie, un autocollant de l'Unef sur sa marinière rouge et blanche. Elle est encore outrée par l'idée de « supprimer la garantie d'avoir des jours de congés a décès d'un proche. Je sais que la pr position a été retirée, mais le simp fait que le gouvernement ait pensé une telle mesure, c'est la preuve qu n'est pas du côté des travailleurs estime cette étudiante en anglais, fi le d'un chauffeur poids lourd en int rim, « qui a dû s'arranger avec d collègues » pour enterrer sa gran mère, il y a quelques semaines.

Lilly, 21 ans, en licence de langue paye parfois les factures de ses p rents : chez elle, le salaire de son pè employé de banque ne suffit pas nourrir les cinq bouches de la fami le. « On est tous dans la même galèr on compte nos sous ! » résume S mon, keffieh au cou et Coca à main. Derrière lui, sur le tableau ve foncé, on lit le slogan de l'AG : « S paration du Medef et de l'Etat. »

Clémentine aussi rêve d'un bloc des facs, si ce n'est du grand soir. I voix des urnes, elle n'y croit guère. I droite ne lui inspire que des soupi et, sur le PS, sa mère l'a prévenu explique-t-elle : « Pendant les camp gnes électorales, ils parlent aux pa vres et à la jeunesse, pour la leur fai à l'envers ensuite. Elle avait raiso c'est exactement ce qui se passe ! »

CHRISTEL BRIGAUDEA

Attentisme et prudence à l'Elysée

« Le sujet, c'est la jeunesse. » Cette confidence d'un responsable socialiste en dit long sur les interrogations du pouvoir à la veille de la manifestation d'aujourd'hui. « Le fond de l'air n'est pas bon, estime un connaisseur des mouvements de jeunesse. Il y a chez les lycéens et les étudiants une inquiétude par rapport à leur avenir et le sentiment que la société ne veut pas d'eux. » Au gouvernement comme au PS, on redoute visiblement davantage ce sentiment de mal-être dans la jeunesse que les capacités de mobilisation de l'Unef ou de la Fidl qui ont, selon les spécialistes, perdu beaucoup de leur influence et de leur capacité de mobilisation.

Reste que personne ne se hasarde à un pronostic sur l'ampleur des manifs d'aujourd'hui et, plus généralement, du mois de mars. « Nous n'avons pas beaucoup d'éléments », reconnaît-on à l'Elysée. « On a bien avancé sur la loi Travail avec les syndicats, ou au moins avec une partie d'entre eux », ajoute, pour se rassurer, la même source. La prudence et l'attentisme sont donc de mise : « On aborde cette journée sans a priori, on verra bien. »

Le projet de loi El Khomri, qui sera adopté en Conseil des ministres la semaine prochaine, devra encore passer à la moulinette du débat parlementaire. Dans les allées du pouvoir, on se félicite en tout cas du « mauvais réformiste » qui s'est constitué autour de la CFDT et de la Fage. En espérant que cela se traduise par un affaiblissement de la mobilisation dans la rue.

PH.M.

Déchéance de nationalité : la réforme fait pschitt

LOI TRAVAIL N'EST PAS le l souci du gouvernement. L'inter- nable débat sur la déchéance de ionalité, qui a repris hier au Sé- , semble bien mal engagé. Cette , ça sent le naufrage ! Vous pre- : « une très lourde responsabili- », a prévenu hier un Manuel Valls naçant — sous-entendu en cas de uvelle attaque terroriste —, alors e la Haute Assemblée s'apprête à piller l'article 2 de la réforme stitutionnelle. L'inscription dans Constitution de la déchéance de nationalité pour les terroristes pourrait donc faire pschitt. Les sénateurs refusent en effet de fabriquer des apatrides et veulent que seuls les binationaux soient concernés, contrairement aux députés.

De guerre lasse

La commission des Lois du Sénat, où la majorité est à droite, a déjà réécrit l'article 2 voté par l'Assemblée. Or, un vote conforme est impératif. Voilà qui compromet gravement les chances de voir cette mesure soumise aux parlementaires en Congrès à Versailles, seule instance habilitée à adopter une révision constitutionnelle. De guerre lasse, le gouvernement pourrait jeter l'éponge avant.

Manuel Valls, qui l'a bien compris, n'a pas pris de gants pour dire aux sénateurs son « profond regret qu'ils prennent le contre-pied du consensus » arraché de haute lutte. « A l'Assemblée, nous avons cherché et construit un accord. Au Sénat, vous ne l'avez pas cherché. Avec personne. Et je m'en étonne ! Vous le savez parfaitement, votre proposition ne sera jamais adoptée par une majorité de députés », a accusé le Premier ministre. « On n'a pas de leçons à recevoir ! » a rétorqué Philippe Bas, patron (LR) de la commission des Lois.

Le patron des sénateurs PS, Didier Guillaume, qui voulait croire à un compromis, semble avoir perdu ses illusions : « Je ne suis pas favorable à ce que la droite sénatoriale fasse sauter à la corde le gouvernement pour des raisons politiciennes, peut-être pour des raisons de primaire à droite, parce que là, c'est du terrorisme dor nous parlons ! » a-t-il déploré en v sant Gérard Larcher, président d Sénat, et Bruno Retailleau, présider du groupe LR, soutiens de Franço Fillon. Seuls les sénateurs écologiste et les communistes, qui veulent e terrer la réforme, ont affiché un lar sourire. « Nous vous demandons c voter cet abandon pour sauver l'hor neur de la République ! » a clamé secrétaire national du PCF, Pier Laurent. Rien de moins.

MARTINE CHEVALI

« Loi travail » : les étudiants toujours mobilisé

le nombreuses assemblées générales se tenaient dans les facs avant la journée d'action de jeu

Après les annonces de Manuel Valls amendant le projet de loi travail, la journée d'action étudiante et lycéenne prévue ıdi 17 mars fera figure de test ur mesurer la mobilisation des ines. Environ 100 000 d'entre x s'étaient mobilisés dans les rtèges intersyndicaux le nars pour demander le retrait texte. Les mêmes organisans – l'UNEF, les trois premiers ıdicats lycéens (la FIDL, le SGL, NL) et une vingtaine d'autres ouvements et d'associations mme Génération précaire, ılson des potes ou Osez le fémi-ıme – appellent les étudiants et lycéens à une nouvelle jour-e d'action.

De son côté, la FAGE, second syndicat étudiant – qui n'était pas ns les cortèges du 9 mars, tout demandant des aménage-ents –, estime que les modifica-ns apportées au texte permet-ıt la poursuite du dialogue.

Nous ne minorons pas ce qui a ugé grâce à la mobilisation, en rticulier sur les licenciements usifs. Mais ce qui reste sur la ta- ne convient pas. On reste dans e logique de précarité : rien n'est vu pour faciliter l'accès au CDI ur les jeunes, dénonce le prési-nt de l'UNEF, William Martinet. *ec les dispositions sur les ac-rds d'entreprise et l'assouplisse-nt des licenciements économi-es, les salariés seront soumis à chantage à l'emploi, et devront ccepter de travailler plus pour ga-er moins.»*

A l'université de Bordeaux, près de 300 étudiants sont venus écouter une conférence-débat sur le projet de loi

Pour Samya Mokthar, présidente du syndicat lycéen UNL, *« il y a eu effectivement un changement sur les apprentis... et c'est du pur bon sens ! Mais la philosophie générale est la même. On ne répond toujours pas aux objectifs de lutte contre le chômage de masse, notamment celui des jeunes »*.

Pour préparer la mobilisation, 75 assemblées générales étudiantes devaient se tenir – la plupart mercredi –, selon l'UNEF, contre 50 la semaine dernière.

Questions posées par écrit

Mardi 15 mars à midi, celle de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense (Hauts-de-Seine) n'a pas déplacé les foules. Près de 150 places n'ont pas trouvé preneur alors que l'amphi D1 en offre 400. Première à prendre la parole, Alice a été interrompue par un jeune homme qui lui a lancé : *« Ce qui me pose problème, c'est que Valls était à l'UNEF, et que toi t'es à l'UNEF. »* Elle a dû quitter la tribune, tout en prenant le temps de dire ce qu'elle pensait du projet de cet ancien de l'UNEF : *« Ce texte, c'est plus de précarité, une augmentation du temps de travail et une baisse des salaires. »*

Le mot d'ordre de retrait du projet de loi a fait l'unanimité, le débat se portant sur la question du blocage de l'université. Une option à laquelle l'UNEF n'appelle pas et qui ne séduit pas tout le monde, surtout pas en période d'examens. *« La semaine dernière, une trentaine d'autonomes ont bloqué, de leur seul fait, l'ensemble de la fac. Ce n'est pas bien passé auprès des étudiants »*, a souligné Martin pour l'UNEF. Finalement l'AG a voté pour l'installation de barrages filtrants pour convaincre les étudiants de la nécessité de se mobiliser sans arrêter l'université.

La mobilisation du 9 mars devait beaucoup aux réseaux sociaux : les AG et leurs débats souvent byzantins ne sont pas le seul lieu de débat. A l'université de Bordeaux, près de 300 étudiants du campus, même en médecine, sont venus mardi écouter attentivement une conférence-débat sur le projet de loi travail dans un amphi de la fac de droit, avec Eric Berr, professeur d'économie, et Matthieu Montalban, maître de conférences, tous deux membres des « économistes atterrés » – un collectif né en 2010 qui conteste la doctrine néolibérale et la financiarisation de l'économie –, ainsi que Christophe Radé, professeur de droit spécialisé dans le droit du travail et un jeune doctorant en droit. La plupart des questions des étudiants ont été posées par écrit sur des feuilles A4 déchirées en morceaux et récupérés en bout de rangée.

« Il n'y a rien à garder »

Dans une atmosphère très sérieuse – loin des AG tonitruantes et mouvementées –, avec ordinateurs ouverts pour prendre des notes, on y a parlé dualisme du marché du travail, diminution de la protection des salariés, inversion de la hiérarchie des normes, lien de subordination mis à mal, flexibilité interne et externe, cit politique et choix de soc Avec un parti pris argumen détaillé contre le projet de loi vernemental.

« Je suis venue car je suis d par les infos données jusq dans les assemblées générale expliqué Clémentine D., en ı ter arts plastiques à l'universi Bordeaux. *« Comme je n'ai p toute la loi, je suis venue pour fortermes infos sur le sujet, m sais déjà que cette loi est trop cale et qu'il n'y a rien à garde* ajouté la jeune fille, sûre de p ciper jeudi à la manifestation delaise.

Une décision moins évid pour Clément Corbal, 20 an seconde année d'administra économique et sociale : *« On qu'il faut changer les choses, est-ce que cette loi est la bonn lution aux problèmes de l'em Si libéraliser le marché du tr peut être intéressant, est-ce qu entreprises vont jouer le jeu ? »*

Clément, de son côté, a ch de point de vue à l'issue de la férence, ayant désormais « *pression que la loi va diminu droits des salariés sans leur f ter l'accès à d'autres postes. Il qu'un tranchant. La réform vrait être aussi plus globale tamment sur la prise en comp l'économie de la demande et uniquement de l'offre des entr ses »*. Le débat continue jusq test de la rue. ●

CLAUDIA COURTOIS (À BORDE/
ADRIEN DE TRICOI
ET ÉRIC NI

Garantie jeunes : extension incertaine

Le premier ministre, Manuel Valls, a annoncé, lundi 14 mars, « *l'universalisation* » de la « garantie jeunes » en 2017, une revendication consensuelle parmi les organisations de jeunesse, sans donner plus de détails sur le financement de cette mesure qui pourrait s'élever à quelque 5 milliards d'euros. La FAGE avait notamment insisté pour que ce dispositif d'insertion pour les 18-25 ans sans emploi ni formation – qui concerne aujourd'hui 50 000 bénéficiaires – devienne un droit pour les 900 000 jeunes potentiellement concernés. L'objectif de seulement 200 000 garantie jeunes semble en réalité avoir été budgété, à ce stade. Mardi, l'UNEF dénonçait un « *enfumage* ».

« Tout n'est quand même pas à jeter dans cette loi »

A l'université de Rouen, certains étudiants soutiennent la réforme du code du travail

ROUEN - *envoyé spécial*

A 23 ans, Pierre Vitard a déjà cumulé *« quatre ans de cotisations »*. Et il n'en est pas peu fier. Avant d'entamer des études à l'université de Rouen – il est aujourd'hui en master –, le jeune homme a fréquenté le monde professionnel. Et c'est donc en connaissance de cause qu'il soutient la réforme du code du travail que prépare le gouvernement.

Parmi les étudiants qui, ce mardi 15 mars, lézardent au soleil sur la pelouse du campus de cette université qui en accueille quelque 28 000, beaucoup s'opposent à l'avant-projet de loi. *« Si je suis pour le projet El Khomri ? Ah non, ce n'est pas mon cas ! »*, rigole une étudiante avant de remettre ses écouteurs. Pierre, lui, a forgé son opinion dans l'âpreté de son expérience professionnelle. Embauché en pâtisserie, *« j'ai fini mon apprentissage à la limite de mettre mon patron aux prud'hommes »*, confie-t-il. Ses années de travail le poussent à considérer que *« si on ne veut rien perdre et tout gagner, il y a un moment où ça va bloquer. Il faut accepter de faire quelques sacrifices »*. Il ne rejette donc pas l'idée de *« simplifier les licenciements pour inciter les employeurs à embaucher plus facilement »*.

Un peu plus loin, Valentin Barbier et ses copains ne sont pas loin de partager l'avis de Pierre. Eux sont étudiants en deuxième année d'histoire. *« Si on veut relancer l'emploi*, estime-t-il, *il faut essayer de changer le système. D'autres pays européens l'ont fait et cela a été bénéfique pour eux. Mes parents ont une entreprise d'une dizaine de salariés. Ils ne sont pas poussés par la législation à en embaucher plus... »* Assis à côté de lui, Simon Pesquet abonde : *« Quand des patrons disent qu'ils ne veulent pas embaucher car ils ont peur d'investir et de s'agrandir, il y a quand même un problème... »*

« Un fief de communistes »

Mais ce qui choque le plus ces étudiants, c'est que les opposants au projet refusent de dialoguer. *« En histoire, c'est tendu*, explique Simon Pesquet. *C'est un fief de communistes, et nous, on est plutôt modérés. Or, il faut discuter. On ne peut pas dire : "Vous retirez votre projet. Point." Tout n'est quand même pas à jeter dans cette loi. »* *« L'UNEF*, complète Valentin, *se présente au nom de tous les étudiants, mais je ne me sens pas spécialement représenté par elle. Même si je ne suis pas opposé à toutes ses idées. »*

L'angoisse de l'entrée sur le marché du travail pointe souvent dans les témoignages. Cette étudiante en lettres qui requiert l'anonymat préfère en rire : *« Des étudiants favorables au projet de loi El Khomri ? Allez plutôt du côté de l'école de commerce, vous aurez plus de chance d'en trouver... Eux, ils sont sûrs d'avoir un job à la fin ! »*

L'école de commerce Neoma n'est située qu'à quelques minutes à pied du centre du campus. Hicham Alaoui, en master de finances, retourne l'argument : *« Les CDD, les stages, c'est un stress permanent pour les étudiants, mais ils seront les premiers à voir les fruits de cette réforme*, assure-t-il, *car le marché du travail va s'assouplir. La loi va stimuler l'économie. Elle donnera plus de facilités aux boîtes pour licencier, mais surtout pour embaucher. C'est une souplesse dans l'emploi dont la France a bien besoin. »* ■

BENOÎT FLOC'H

Le Monde - 17/03/2016

social-transports-syndicats-gouvernement-travail,LEAD
SNCF: trois syndicats menacent d'une nouvelle grève

Paris, 16 mars 2016 (AFP) - Une semaine après une grève très suivie pour défendre leurs conditions de travail, trois syndicats de la SNCF ont de nouveau déclenché mardi la procédure interne d'alarme sociale, préalable à tout dépôt de préavis de grève, ont-ils indiqué à l'AFP.

Cette fois, les quatre organisations syndicales représentatives (CGT, Unsa, Sud, CFDT) n'ont pas réussi à s'entendre sur une action concertée et trois syndicats ont séparément déposé une "demande de concertation immédiate" (DCI): la CGT, l'Unsa et Sud, a confirmé à l'AFP l'entreprise.

"Chacun dépose une DCI car dans l'hypothèse d'une nouvelle grève, il n'y avait pas unanimité sur la date du 31 mars proposée par la CGT", qui coïncide avec un nouvel appel à mobiliser contre le projet de loi travail, a expliqué à l'AFP un porte-parole de l'Unsa. L'Unsa "ne veut pas que les revendications des cheminots soient noyées dans un mouvement interprofessionnel".

Mais "sur les sujets de fond, emploi, salaires, conditions de travail, il n'y a pas de désaccords" et "dans beaucoup de régions, des DCI unitaires ont été déposées", affirme Thierry Nier (CGT).

Les syndicats redoutent notamment que les futures règles de travail communes au secteur ferroviaire (fret/voyageurs, public/privé), qui sera totalement ouvert à la concurrence d'ici à 2026, n'entraînent une dégradation des conditions de travail des cheminots.

Entre les règles de la SNCF et du privé, le projet de décret du gouvernement a coupé la poire en deux sur plusieurs points (flexibilités horaires, jours de repos...) et ne satisfait aucun syndicat. Ce socle doit être complété par un accord de branche (convention collective) d'ici fin juin et d'éventuels accords d'entreprise.

La CFDT a indiqué "attendre" l'issue de la prochaine séance de négociation, jeudi, avec l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP, qui regroupe la SNCF et ses concurrents privés) pour déposer éventuellement, elle aussi, une DCI.

Les discussions avec l'UTP devraient entrer dans le vif les 12 et 13 avril. Au sein de la SNCF, elles débuteront fin mars.

Dans une interview au Monde daté de mercredi, le secrétaire d'Etat aux transports Alain Vidalies s'est dit "prêt" à retarder la publication du décret "au même moment que les deux autres textes". Une ouverture saluée par l'Unsa et la CGT, qui y voient un message au patronat, montrant "que le décret peut encore évoluer" si les négociations échouent.

Le 9 mars, le grève a été suivie par 35,5% des personnels, selon la direction et, de source syndicale, par plus de 60% des conducteurs et contrôleurs.

shu/cel/bma

2016/03/16 15:47:26 GMT+01:00
#548887 DVBP 1917 NSG36 (4) AFP (409 words)

Code du travail : Macron veut aller « plus loin, plus fort »

Le ministre de l'économie plaide pour la réintroduction de mesures écartées dans l'avant-projet de loi

CANNES – *envoyé spécial*

Lundi 14 mars après-midi, Emmanuel Macron écoutait sans broncher le premier ministre, Manuel Valls, présenter les corrections apportées à l'avant-projet de loi sur la réforme du travail. Le soir, il l'accompagnait encore devant les parlementaires socialistes, avec la ministre du travail, Myriam El Khomri, pour tenter de calmer le jeu avec le groupe majoritaire. Mardi 15 mars, c'est en solo qu'il se déplaçait à Cannes pour inaugurer le Marché international des professionnels de l'immobilier. Et, accessoirement, livrer ses réflexions sur l'évolution de ce chantier de réforme dont il a inspiré des pans mais dont la conduite lui échappe.

Le ministre de l'économie ne s'en cache pas, il aurait souhaité *« aller plus loin »* mais *« il faut être pragmatique »*. *« A ce jour, c'est le meilleur accord qu'on pouvait trouver »*, convient-il. Il rappelle que, fin 2015, il avait plaidé pour un texte plus large et proposé une loi d'urgence adossée à la réouverture d'un débat budgétaire au niveau européen. *« Ça n'a pas été retenu »* par François Hollande et M. Valls et, dès lors, c'est la méthode choisie par le premier ministre qui s'est imposée, sur laquelle il préfère ne pas épiloguer. *« Le fait est que le texte tel qu'il était n'a pas été compris,* constate-t-il. *Des strates se sont agrégées. Les jeunes ont été poussés à se mobiliser, avec un mélange de bonne foi et de cynisme. La tension sociale, réelle, des intérêts catégoriels, tout cela aidant, il y a eu un refus d'obstacle. »*

« Le président de la République et le premier ministre ont fait un choix en responsabilité, celui de retirer les points sensibles, de faire passer le maximum de réforme acceptable, note-t-il. *Mais il fallait éviter le blocage complet. »* Le ministre n'entend pas pour autant rester l'arme au pied. Lors d'un point de presse, il a signifié son état d'esprit. *« Je ne suis pas dans la déploration, ce n'est pas dans mon tempérament,* a-t-il assuré. *Avance-t-on aussi loin qu'on l'aurait voulu ? D'évidence non, mais je pense que c'est un texte important, qui va permettre de vraies avancées. »*

« Adaptation à la modernité »

Le ministre s'est félicité que la réforme du licenciement économique, qu'il a fortement impulsée, ait été *« préservée »*. *« Cela va permettre d'aligner la France sur le droit de l'Union européenne,* a-t-il déclaré. *C'est le début de l'adaptation de notre économie à la modernité, qui va ouvrir plus d'agilité et en même temps plus de sécurité individuelle, non pas statutaire ou corporatiste. »*

En revanche, les reculs sur l'extension des forfaits jours aux entreprises de moins de 50 salariés ou sur les conditions de travail des apprentis ne semblent pas de son goût. *« Le forfait jours, c'était une proposition concertée ; les apprentis, cela avait été concerté »* aussi, s'irrite-t-il. *« J'espère que le débat parlementaire permettra de réintroduire des dispositions de bon sens qui ont été retirées à la demande des syndicats réformistes et des organisations de jeunesse. A force de vouloir prendre des mesures protectrices pour les jeunes, on ne les protège pas au travail mais on les protège du travail. J'avoue que je n'arrive pas à m'y résoudre »*, a dit M. Macron en réponse à une question sur ce point lors d'un petit-déjeuner-débat avec des élus et des acteurs économiques locaux.

Emmanuel Macron inaugure le Marché international de l'imm

« Il faut respecter la rue, (...) les partenaires sociaux, mais c'est le Parlement qui écrit la loi »

EMMANUEL MACRON
ministre de l'économie

Le ministre prend acte, avec regret, de ce que le plafonnement du barème des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif a été retiré de l'avant-projet, au profit d'un barème indicatif. Non sans rappeler que cette disposition figurait dans la loi Macron, sans que cela eût déclenché une levée de boucliers, et n'en avait été retirée que parce que le Conseil constitutionnel avait censuré l'inégalité de traitement selon la taille de l'entreprise. *« Nous allons rapidement nous mettre au travail avec Myriam El Khomri pour proposer ce barème,* promet-il. *Il faut vite faire vivre cette réforme, montrer que ça marche, continuer le travail d'explication. »*

L'explication, la pédagogie, M. Macron en fait son credo, *« parce que c'est aussi un travail politique et parce que je pense qu'on peut faire mieux, plus loin, plus fort et que c'est faisable »*. Il compte donc sur le débat parlementaire pour faire évoluer le texte. *« Le Parlement n'a pas à s'interdire des choses, par exemple sur l'apprentissage,* insiste-t-il. *Il faut respecter la rue, il faut respecter les partenaires sociaux, mais c'est le Parlement qui écrit la loi. »*

Y aura-t-il, au final, une majorité pour soutenir ce texte à l'Assemblée ? *« Devant le groupe socialiste, le bougé a été notable,* se félicite-t-il. *Le gros sujet reste la question du licenciement économique mais on peut avoir un vote sans 49-3 sur ce texte, parce qu'il a perdu les épines les plus tranchantes. Ça devrait calmer les choses. Les conditions sont réunies pour aller jusqu'au bout. Je pense que ce texte peut trouver sa majorité. »* ■

PATRICK ROGER

« On détricote complètement l'avant-projet de loi initial »

Augustin Landier, professeur à l'école d'économie de Toulouse, défend le contrat unique

ENTRETIEN

Pour Augustin Landier, professeur à la Toulouse School of Economics (TSE), la nouvelle mouture de l'avant-projet de loi El Khomri dénature le but du texte qui était, selon lui, d'encourager les employeurs à « transformer des CDD en CDI ». L'économiste se dit favorable au contrat de travail unique, à l'image de ce qui se fait en Italie.

Que pensez-vous de la nouvelle mouture de l'avant-projet de loi réformant le code du travail ?

On détricote complètement le texte initial en rendant seulement indicatif – et non plus obligatoire – le barème prud'homal à appliquer en cas de licenciement abusif. L'idée était d'encourager les employeurs à transformer des contrats à durée déterminée (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI), une forme de contrat de travail qui reste tétanisante pour beaucoup de chefs d'entreprise, car il comporte une insécurité juridique forte en cas de rupture. Conséquence : ils préfèrent se séparer de leurs collaborateurs au terme de leurs CDD plutôt que de signer des CDI.

L'idée de la loi était, en cas de rupture, de mettre une limite au scénario du pire pour sécuriser le CDI. Quant à l'abandon de la négociation individuelle dans les TPE-PME pour moduler le temps de travail (passage au forfait jours notamment), c'est une nouvelle contrainte qu'on impose aux PME. C'est dommage, car ces salariés sont déjà désavantagés en France sur de nombreux plans (fiscalité, épargne salariale, etc.) par rapport à ceux des grands groupes.

Vous étiez donc favorable à l'esprit initial de l'avant-projet de loi ?

Il avait le mérite de poser un diagnostic objectif sur le marché du travail français. La principale pathologie de notre pays, ce n'est pas le taux de chômage à 10 %, mais la précarisation de la population, dont une part grandissante est, ou retombe, au chômage de façon quasi permanente. Nous sommes coincés dans une trappe de précarité, avec des individus (en particulier les non-qualifiés et les jeunes) qui se retrouvent de facto exclus de la vie « normale » (prêt bancaire, logement, etc.) parce qu'ils n'ont pas de CDI.

Cette réforme n'était-elle pas destinée à inverser la courbe du chômage ?

Il y a eu un malentendu : la principale vertu de ce texte, ce n'est pas de faire baisser le taux de chômage global à court terme, mais d'augmenter la probabilité pour chacun d'obtenir en un temps raisonnable un emploi stable. Dans le contexte de croissance molle que nous connaissons, cela passe par la réduction des incertitudes des chefs d'entreprise en matière d'embauche. En effet, le taux de chômage en soi n'est pas un bon indicateur de la santé d'une économie. On peut avoir 10 % de chômage, si les gens retrouvent un emploi en trois mois, il n'y a pas de sujet grave ! Le problème de notre société, c'est que la perte d'emploi est vécue comme une tragédie par les personnes qui en sont victimes car elle est éminemment angoissante : il y a un risque de ne pas retrouver un vrai job.

« Le problème de notre société, c'est que la perte d'emploi est vécue comme une tragédie »

Quelles autres mesures préconiseriez-vous ?

Je regrette que ce texte ne soit pas plus avant-gardiste. Avec lui, on reste sur l'idée que le CDI est l'horizon normal du salariat en France, alors qu'il n'est même plus du tout certain que le salariat soit encore notre horizon aujourd'hui. Je fais partie des économistes qui prônent la fin de la dualité entre CDD et CDI, et la mise en place d'un contrat de travail unique, dans lequel la personne accumulerait progressivement des droits, comme cela se fait en Italie. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR AUDREY TONNELIER

Le Monde - 17/03/2016

« Une bonne nouvelle pour les PME »

Philippe Askenazy salue l'abandon du plafonnement des indemnités prud'homales

ENTRETIEN

Dans un entretien au *Monde*, l'économiste Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, porte un regard plutôt positif sur la nouvelle mouture du projet de réforme du droit du travail, alors qu'il en condamnait la première version.

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 8 mars, vous vous êtes prononcé contre le projet de réforme du code du travail présenté par Myriam El Khomri, qui, écriviez-vous, « ne réduira pas le chômage ». La réécriture du texte l'a-t-elle rendu acceptable ?

Il est difficile de se prononcer sur un texte dont on ne connaît qu'une présentation mise en scène. Mais si je jugeais, il y a quelques jours, l'avant-projet de loi inefficace, voire dangereux, cette nouvelle version change une partie de mon regard. Le premier texte signait la mort du contrat à durée indéterminée (CDI), dans le second, grâce au renoncement du plafonnement des indemnités prud'homales, on a à nouveau un CDI en France. C'est essentiel.

Le CDI, c'est la sécurisation des salariés. Chez nos voisins européens, en Allemagne, la protection du CDI est très forte. Au Royaume-Uni, le licenciement est plus facile, mais très encadré par de multiples textes qui protègent de toutes sortes de discrimination.

En France, on fait les choses sans les dire. Quand les prud'hommes donnaient une forte indemnisation, c'est qu'il y avait de très forts soupçons. Le premier texte El Khomri privait les juges de la liberté de rétablir une protection qu'il n'y a pas dans le droit. Cela aurait mis, par exemple, des salariés comme les lanceurs d'alerte en grande fragilité. Et, en contrepartie, rien ne garantissait qu'il y ait plus d'emplois à la clé.

L'élément dont les dangers avaient été sous-estimés – le plafonnement de l'indemnisation – a disparu. Pour le reste, le texte de la loi doit être discuté point par point.

Etes-vous convaincu par les modifications concernant la négociation collective ?

Ce qui est étrange, c'est qu'il n'y ait pas eu de dialogue avec les partenaires sociaux pour élaborer le projet initial. Normalement, on cherche d'abord à renforcer la présence syndicale avant de donner du pouvoir. Les accords collectifs sont de la responsabilité syndicale. Si certaines organisations sont inquiètes, c'est qu'elles sont dans l'incapacité de les gérer.

Dans la nouvelle mouture, une entreprise qui voudrait étaler sur plus d'un an la modulation du temps de travail ne peut plus le faire que s'il existe un accord de branche. Qu'en dites-vous ?

Que seule l'industrie automobile utilisera cette disposition. C'est d'ailleurs la seule qui la demandait. Autrement dit, pour satisfaire un besoin restreint, on touche l'ensemble du monde du travail. C'est problématique. Le texte paraît plus acceptable, mais il brouille le cadre.

Le plus grand flou concerne la place des corps intermédiaires. Dans les multiples points abordés (médecine du travail, inspection du travail, fractionnement du temps de repos, etc.), on ne connaît pas encore le texte exact. Autrement dit, on y voit plus clair sur l'emploi, mais pas encore sur le travail.

Les PME doivent-elles s'inquiéter de l'abandon de la possibilité d'imposer le forfait jours à leurs salariés par décision unilatérale de l'employeur ?

Non, au contraire, c'est très positif. Le texte initial incitait les petites entreprises à se lancer dans le moins-disant social, alors que les grandes entreprises sont de plus en plus attractives pour les salariés. Un patron de PME croyant gagner à court terme en imposant le forfait jours à ses cadres risquait de perdre gros à long terme en voyant partir ses compétences vers la grande entreprise. Les PME viennent d'éviter de tomber dans un piège redoutable. Le projet réécrit est une bonne nouvelle pour elles. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE RODIER

Le Monde - 17/03/2016

'Humanite - jeudi 17 mars 2016

Les agents ne se contenteront pas de miettes

Alors que les négociations s'ouvrent sur la rémunération des agents, la CGT appelle à maintenir le rapport de forces pour obtenir une augmentation significative et lutter contre la loi travail.

Des annonces symboliques. Alors que s'ouvrent les négociations sur la rémunération des fonctionnaires, après six ans sans augmentation générale, Manuel Valls a déjà promis *« qu'un geste significatif »* sur le point d'indice, gelé à 4,63 euros depuis 2010, serait opéré. Si ni les montants, ni le calendrier ne sont fixés, des estimations publiées dans la presse font mention d'une *« hausse comprise entre 0,5 % et 1 %, soit 1,75 milliard d'euros pour l'ensemble de la fonction publique »*. L'exécutif a prévenu qu'il procéderait à des coupes budgétaires ailleurs pour financer ce mini-coup de pouce. Pendant que la contestation monte contre la loi El Khomri avec la manifestation d'aujourd'hui, que les fonctionnaires ont subi 7 % de perte de salaire depuis 2010, le premier ministre tente d'éteindre les foyers de contestation (lire ci-dessous). Sans succès. *« On a bien compris que le gouvernement ne voulait pas d'un affrontement sur tous les fronts »*, constate Jean-Marc Canon, secrétaire national de l'UGFF-CGT.

Mais les hausses salariales qui se profilent sont jugées insuffisantes. *« 0,5 % ou 0,7 % d'augmentation serait considéré comme une provocation ! Nous exigeons une revalorisation immédiate au premier avril qui ne peut être inférieure à 2 %. Ensuite, on sera prêt à regarder pour les mesures de rattrapage (pour la baisse de salaire de 7 % depuis 6 ans - NDLR). »* De son côté, la CFDT a annoncé qu'elle ne se contenterait pas non plus de *« mesurettes »*. *« Il y a urgence à traduire dans la rémunération la reconnaissance de l'action quotidienne des fonctionnaires pour un service public de qualité. »*

DEVANT LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, EN JANVIER. PHOTO X. POPY/REA

Une grève pourrait se profiler pour le 22 mars

En février, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, n'avait pas manqué de déclarer : *« C'est le moment pour Manuel Valls de prouver, puisqu'il le dit, qu'il aime l'État et les fonctionnaires. »* Pour Jean-Marc Canon, l'heure est plus que jamais au rapport de forces : *« Le 26 janvier dernier, avec Solidaires et FO, nous avions mobilisé 150 000 personnes, cela a pesé. Le gouvernement lâche un peu de lest alors qu'ils étaient complètement bloqués. »*

Pour maintenir la pression tant sur le projet de loi de la ministre du Travail que sur la rémunération des fonctionnaires, le syndicat a d'ailleurs déposé un préavis de grève couvrant tous les jours du 17 au 31 mars. Et la perspective d'une grève des agents pourrait se profiler pour le 22 mars. *« Cette mobilisation contre la destruction du Code du travail, c'est une lutte pour le maintien des statuts en général »*, précise Jean-Marc Canon. Les agents sont aussi directement concernés par la loi El Khomri. Le texte prévoit notamment d'adapter le compte personnel d'activité (CPA) à la fonction publique. Plus d'un avant les présidentielles, la majorité tente de bichonner les fonctionnaires, votant traditionnellement à gauche, irrités par la sortie de Nicolas Sarkozy sur la suppression de 350 000 postes s'il était réélu. Mais ces quelques miettes ne suffiront pas à apaiser la colère sociale. •

CÉCILE ROUSSEAU

MANUEL VALLS : « MA LOI OU LE CHAOS »...

Manuel Valls agite l'épouvantail de la peur et dans le même mouvement tente de faire la leçon. Alors que la pétition en ligne « Loi travail : non merci » totalisait hier 1 265 107 signatures à 14 h 57, le premier ministre, la veille au soir, avait choisi lui aussi les réseaux sociaux pour publier une tribune dans laquelle il affirme, rien de moins, que si la France ne se *« réforme »* pas maintenant elle sera *« condamnée à une rupture conservatrice »*. Autrement dit, pour Manuel Valls, il s'agirait d'avaler la potion de la loi travail pour ne pas voir demain une droite qui reviendrait au pouvoir faire pire... *« Nous devons mener à bien cette réforme du marché du travail car elle s'inscrit dans un projet de société ambitieux qui veut donner sa chance à chacun »*, ose encore le premier ministre dans ce texte qui se veut offensif. Mais, évoquant par exemple la *« précarité sur le marché du travail (qui) s'est installée, entraînant d'autres précarités, devant l'accès au logement, à l'emprunt, aux soins, aux loisirs »*, Manuel Valls se garde bien d'expliquer comment un texte aussi régressif pourrait répondre positivement à ces réelles questions. Et le premier ministre affirme alors de façon péremptoire que *« le choix est simple : entre la réforme et le statu quo »*.

Loi travail, la réforme en pièce

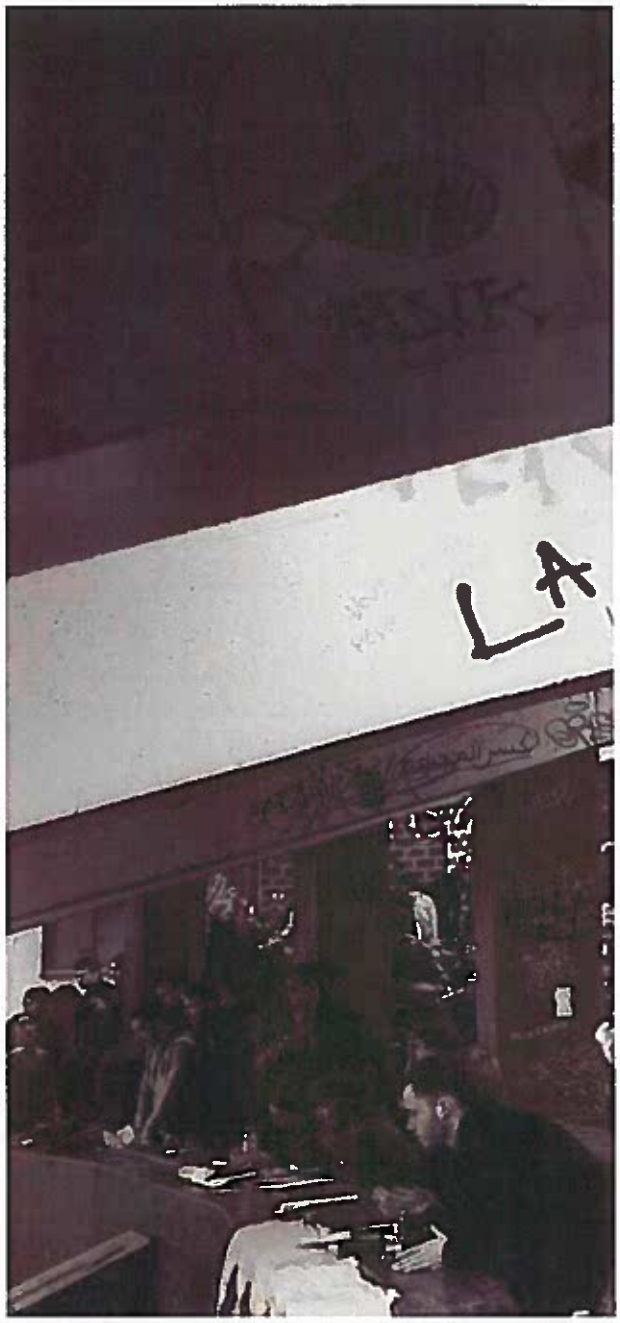

Mascarade En prétendant le projet de loi El Khomri, le gouvernement réussit son coup: il s'est épargné de vraies négociations et donne l'impression d'avoir entendu la rue et les syndicats.

Par
ANTOINE BILLOT
Photo
MARTIN COLOMBET. HANS LUCAS

Le débat sur la loi travail agite le landerneau politico-social depuis le discours du président de la République, le 18 janvier. Il y a au moins deux façons d'en interpréter la chronologie mouvementée (et encore inachevée) qui renvoient à deux sortes de rationalité possibles.

La première serait fondée sur la conviction que la réalité économique est devenue tellement complexe (le nombre des paramètres en jeu les rend non isolables, et donc difficilement maîtrisables) qu'il n'est plus possible d'exercer un contrôle démocratique permanent sur les différents textes qui en aménagent l'administration. La négociation ne serait pas souhaitable – puisque sans nécessité fondamentale – et la politique économique devrait être sanctuarisée dans le confinement des cabinets d'experts (cabinets ministériels, directions économiques, statistiques…). Cette rationalité, brutale, illustrerait plus largement l'isolement inévitable des clercs qui inspirent, rédigent et défendent la loi. Clercs-experts dont la légitimité procéderait des élections qui les ont provisoirement amenés au pouvoir, via la valise des élus qu'ils éclairent.

Il est ainsi possible de décrypter le calendrier de promotion médiatique de la loi travail comme une déclinaison des différentes strates d'expertise: le Président nomme le projet (le nouveau modèle économique et social), Robert Badinter indique les principes, les experts-conseillers rédigent l'avant-projet en vue d'une transmission au Conseil d'Etat et le Parlement, bon soldat, s'apprête à le ratifier. Il n'aurait donc dû y avoir de contestation que marginale, de réaction que localisée. Cependant, la rue, privée de négociation en amont après qu'or parié que l'intensité de la crise anesthésiait la combativité, n'a p respecté le scénario attendu: l'opp sition engendrée par la loi travail, n prévue par les clercs puisqu'à leu yeux la rue et les syndicats n'ont p la légitimité académique de l'expe tise, contraint l'Etat à négocier texte originellement conçu pour s'i poser sans discussion… D'où son ab tardissement et la dérobade de s premiers soutiens à droite – les e perts ont jeté les gants. Dans le pass cette rationalité technocratiq (transversale aux majorités) s'est pl sieurs fois heurtée au mur de contestation: loi Devaquet, CP Hadopi…

ANALYSE

COQUILLE

La seconde forme de rationalité ser nettement plus cynique, qui consid rerait que la réforme, quel que s son objet, étant désormais impossib en France, il faut donc ruser. Elle e visagerait ainsi le couple propositio

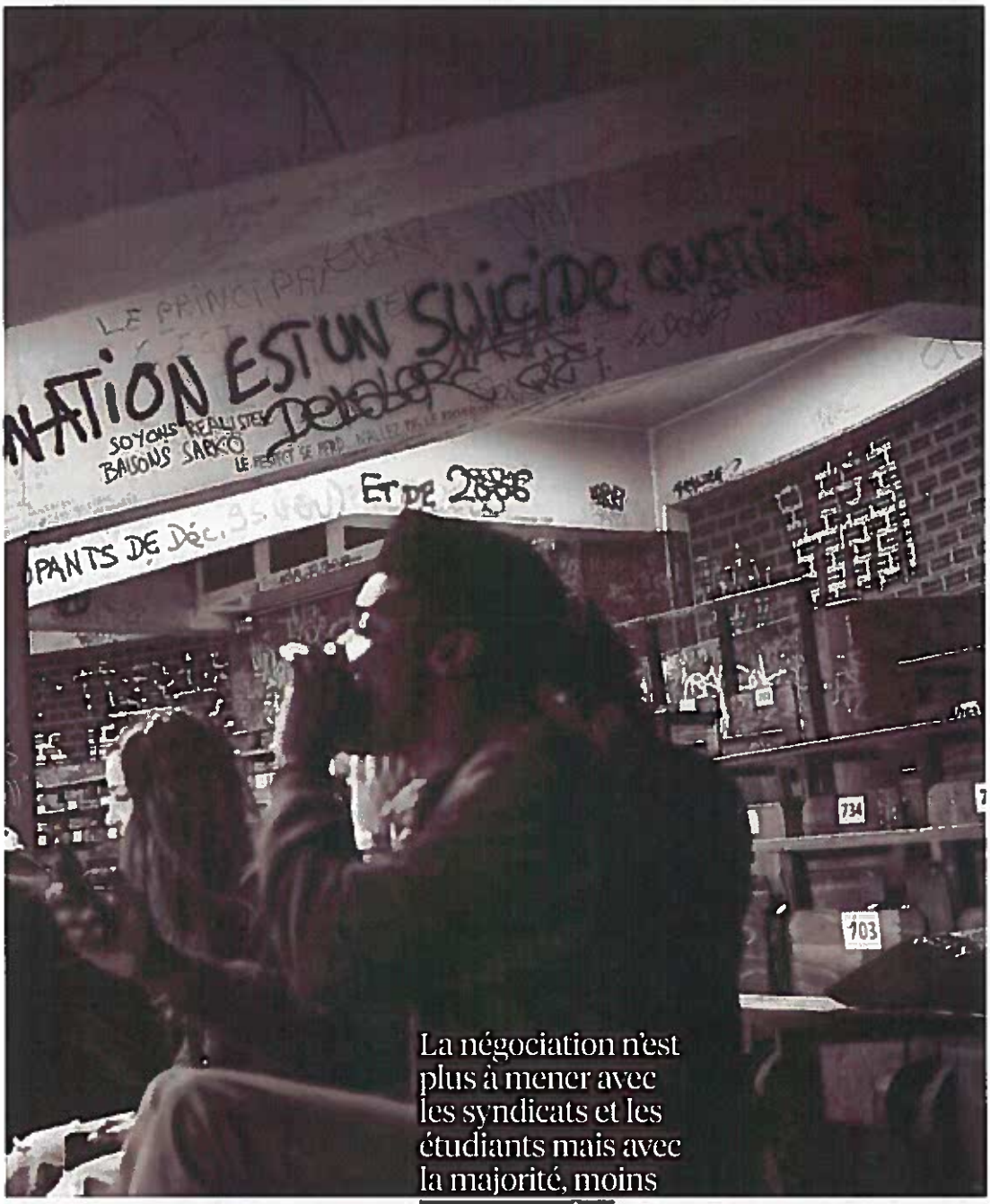

La négociation n'est plus à mener avec les syndicats et les étudiants mais avec la majorité, moins pugnace qu'un syndicaliste ou un leader de l'Unef.

rs d'une
emblée
nérale
université
ris-I, mardi.

opposition comme la première étape d'un processus de négociation dont la dernière étape correspondrait aux débats du Parlement. Jusque-là, rien que de normal. Toutefois, selon ce second scénario, la logique à l'œuvre consiste à déplacer opportunément le moment de la négociation réelle tout en lui conservant l'apparence d'une concertation démocratique: les experts produisent dans un premier temps un projet provocateur mais défini en tant qu'il est optimal pour répondre aux besoins de la situation : tout y est, le langage, les objectifs, les moyens (ce sont les briques de la réforme) ; la rue se mobilise, on l'entend, on l'écoute, elle paraît triompher et, repue, s'en retourne dans ses foyers ; on ne garde plus alors que la coquille plus ou moins creuse du projet afin qu'il revienne aux seuls représentants de la nation de le remplir à coups d'amendement.

Et c'est donc à ce moment-là que s'engage la négociation, sauf qu'elle n'est plus à mener avec les syndicats et les étudiants mais avec les membres de la majorité présidentielle, certes libres de pensée mais aussi bien assujettis à des rapports de force politiques et électoraux qui – auraient-ils des velléités plus sociales que Matignon et Bercy – les rendent plus fragiles, moins pugnaces qu'un syndicaliste ou un leader de l'Unef. Et puisque les briques de la réforme existent, pourquoi aller chercher un autre matériau ?

ISOLEMENT

Les déclarations très récentes d'Emmanuel Macron *(«A force de vouloir prendre des mesures protectrices pour les jeunes, on ne les protège pas au travail mais on les protège du travail. J'avoue que je n'arrive pas à m'y résoudre»)* indiquant qu'il souhaite réintroduire au Parlement certaines des dispositions supprimées par Manuel Valls après les premières manifestations laissent penser qu'à la logique technocratique et froide des experts, on a sans doute préféré la logique plus cynique de la fausse négociation différée. Autant dire que le gouvernement pourrait accepter de perdre dans la rue pour gagner dans l'hémicycle.

Cette dernière rationalité n'est pas dénuée a priori d'une certaine efficacité – du moins à court terme. Elle joue la rue supposée irascible et incontrôlable contre la représentation nationale supposée raisonnable et légitime tout en conservant l'apparence du théâtre républicain. Toutefois, chaque tentative de captation du principe de négociation en dehors de son champ naturel (les syndicats) par la classe politique ne fait qu'accroître à long terme l'isolement de cette dernière et, partant, de diminuer sa légitimité fondamentale, une légitimité au titre de laquelle elle est justement convoquée. ◆

BILLET

Par
PHILIPPE BESSON

Sacrifiée, la jeunesse?

Combien les jeunes seront-ils ce jeudi dans la rue? Jusqu'où leur cri portera-t-il Ce sont les questions qui angoissent nos dirigeants, tétanisés à l'idée que la mobilisation prenne et se répande telle une traînée de poudre. Car les jeunes sor une matière inflammable, l'histoire est là pour le rappeler aux oublieux. Du lest a pourtant été lâché lundi par un Manuel Valls soudain enclin à la modestie après coups de menton et ses coups de boutoir Qui plus est, 450 millions à 600 millions d'euros ont été posés sur la table pour étendre la garantie jeunes. Cela suffira-t-il à calmer la colère d'une génération qui, comme le clament ses banderoles, s'estir sacrifiée? Sacrifiée, vraiment? Si on a le goût des adjectifs et le souci de l'exactitude, on est en droit de contester cette expression. Certes, et qui songerait à le nier les 16-25 ans affrontent la précarité, n'ont pour horizon que l'obtention d'un CDD; chaque année, 150 000 d'entre eux quitte le système scolaire sans diplôme et sans emploi. Ils ne connaîtront probablement jamais la croissance, ils ont du mal à se loger. S'ils sont nés en banlieue, s'ils n'ont la bonne couleur de peau ni la bonne religion, il ne se trouvera pas grand monde pour leur ouvrir les portes. On sait que le système français est un système de classe où les dés sont pratiquement jetés à la naissance. Cela étant, l'objectivité oblige à dire que le pourcentage de jeunes au chômage avoisinait déjà les 20 % il y a trente ans. Et, sans remonter si loin, les jeunes sans emploi étaient plus nombreux fin 2012 qu'en ce début 2016. Par ailleurs, aucune autre catégorie de la population n'a bénéficié de la part de la gauche au pouvoir d'autant d'attentions : emplois d'avenir, contrats de génération, encadrement des stages, revalorisation des bourses étudiantes, élargissement du service civique, bénéfice de la prime d'activité, presque un cas logue à la Prévert. Mais surtout, ceux qui 20 ans aujourd'hui vivent dans une société plus riche que celle qu'ont connue leurs aînés (la consommation a explosé). Ils appartiennent aussi à une France plus qualifiée (la proportion de bacheliers dans une génération est passée de 20 % en 1970 à plus de 80 % en 2015). Et l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter. Sans céder au syndrome haïssable du «c'était pire avant», rappelons que la génération 1940 a traversé la guerre, que la génération 1960 a eu 20 ans dans les Aurès et que la génération 1980 a été confrontée à la grande décimation collective provoquée par le sida. Enfin, aujourd'hui comme hier, les solidarités familiales continuent de jouer à plein. De fait, les vrais «sacrifiés» sont les peu qualifiés, les hors système, les hors-sol mais ils seront probablement absents des manifestations. Les plus blessés sont souvent les moins visibles, les plus silencieux. Formons l'espoir que les garçons et les filles qui défileront sous un beau soleil annonciateur de printemps parleront moins pour eux-mêmes que pour ceux-là, qu'on n'entend pas. ◆

Impôt sur le revenu : ce qui va changer en 2018 avec le prélèvement à la source

FISCALITÉ

Même si seul le mode de prélèvement change, la réforme pourra faire des gagnants et des perdants.

Ingrid Feuerstein
@In_Feuerstein

Lancée en juin dernier, la réforme du prélèvement à la source sera présentée en juin en Conseil des ministres. Le ministre des Finances, Michel Sapin, et le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, en ont dévoilé mercredi les grandes lignes.

● QUI SERA CONCERNÉ ?

La réforme s'applique aux salariés, comme aux retraités et aux indépendants, pour le paiement de l'impôt sur le revenu. Les salaires, les revenus de remplacement (retraite, chômage, maternité, etc.) et les revenus fonciers seront concernés. Les revenus des capitaux mobiliers et les plus-values immobilières sont déjà prélevés à la source.

● COMMENT SERA PRÉLEVÉ L'IMPÔT ?

L'impôt sera prélevé par les employeurs pour les salariés et par les caisses de retraite pour les retraités. Les indépendants verseront un acompte mensuel ou trimestriel, calculé en fonction de leurs revenus des mois précédents, et ajusté ensuite dans l'année selon leurs revenus effectifs. Les revenus fonciers se verront appliquer le même système d'acompte.

● COMMENT SERA FIXÉ LE TAUX ?

L'administration fiscale transmettra au contribuable et à l'employeur un taux de prélèvement au deuxième semestre 2017. Ce taux sera actualisé chaque année en septembre suite à la déclaration des revenus remplie au printemps. Il faudra donc continuer de déclarer les revenus chaque année. Quand les revenus varieront, l'impôt sera ajusté automatiquement. Les couples pourront choisir la répartition de leur impôt : s'ils ont un écart de revenu important, ils pourront demander à avoir un taux différencié. *« Il n'est pas question de modifier le quotient, qu'il s'agisse de familiarisation ou de conjugalisation. L'impôt continuera à être calculé au niveau du foyer fiscal »*, a rappelé Michel Sapin.

● Y AURA-T-IL DES GAGNANTS ET DES PERDANTS ?

« Nous modifions les modalités de prélèvement, pas le calcul de l'impôt », a insisté Michel Sapin. Pourtant, la réforme pourra faire des gagnants et des perdants. Parmi les gagnants, on compte notamment les personnes prenant leur retraite en 2018, puisqu'ils paieront cette année-là un impôt calculé sur la base de leur pension, et non de leur dernière année de revenus d'activité. En revanche, les jeunes entrant dans la vie active devront payer des impôts dès la première année. Ceux qui rentreront sur le marché du travail en 2017 seront tout de même gagnants, puisqu'ils ne seront pas imposés sur leurs premiers mois de revenus. Reste à savoir comment seront traités les contrats à durée déterminée : la question n'est pas encore tranchée. Bercy prévoit aussi des mécanismes anti-optimisation. *« Nous sommes en train de préparer des outils pour ceux qui voudraient optimiser de façon artificielle »* (en majorant leurs revenus de 2017), a prévenu Michel Sapin. Par exemple, les revenus exceptionnels de 2017, comme les rentes en capital ou les indemnités de licenciement, seront dans tous les cas imposés.

Le ministre des Finances, Michel Sapin (à gauche), et le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, ont dévoilé mercredi les grandes lignes de la réforme. Photo Hamilton/REA

● QU'EN EST-IL DES CRÉDITS D'IMPÔT ?

Tous les crédits d'impôt dont la dépense a été engagée en 2017 seront conservés. Pour la suite, soit le décalage d'un an sera conservé, soit certains crédits d'impôt pourront être déduits l'année où la dépense est engagée. C'est envisagé pour ceux qui sont le plus récurrent, comme l'emploi à domicile. Ce point n'a pas encore été arbitré.

● QUEL IMPACT POUR LES FINANCES DE L'ÉTAT ?

« Pour le budget de l'Etat, il n'y aura ni année blanche, ni année double », a déclaré Christian Eckert. Il y aura cependant un effet temporaire positif : en 2018, l'impôt sera prélevé sur les revenus de l'année, censés être un peu plus élevés que ceux de 2017. Mais les comportements éventuels d'optimisation minoreront ce gain. Les prévisions de recettes seront par ailleurs plus difficiles à établir. Pour éviter des difficultés de recouvrement de l'impôt lorsqu'une entreprise fait faillite, l'Etat sera considéré comme un créancier privilégié au tribunal de commerce, comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les cotisations.

● QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES ?

L'impôt sera prélevé par les entreprises mais le fisc restera l'interlocuteur du contribuable. C'est lui qui calculera le taux et qui le communiquera à l'employeur. A Bercy, on réfléchit à tester le prélèvement à la source chez un panel d'entreprises. Les ministres ont voulu rassurer sur la confidentialité des données transmises à l'employeur. *« 90 % des contribuables ont un taux d'imposition compris entre 0 et 10 %. Un même taux peut recouvrir des situations très différentes »*, défend Christian Eckert.

● QUEL EST LE CALENDRIER ?

Bercy va démarrer ses consultations avec les partenaires sociaux. La réforme sera présentée en Conseil des ministres en juin puis débattue au Parlement en juillet. A l'été 2017, les contribuables recevront le taux de prélèvement à la source et pourront alors opter pour un taux individualisé. Au 1er janvier 2018, l'impôt sera directement prélevé sur la fiche de paie. ■

Vers une augmentation d'au moins 1 % du salaire des fonctionnaires

- La ministre de la Fonction publique rencontre ce jeudi les syndicats.
- A l'issue de cette réunion, le point d'indice pourrait être relevé de 1,2 % ou 1,3 %.

ADMINISTRATION

Leïla de Comarmond
@leiladeco
et Isabelle Ficek

La nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, peut dire merci au projet de loi de sa collègue Myriam El Khomri. Pas question pour l'exécutif de faire la même erreur deux fois. La réunion qui aura lieu ce jeudi avec les syndicats de fonctionnaires et les représentants des collectivités locales et des hôpitaux sur le dégel du point qui sert de base au calcul du salaire des quelque 5,3 millions d'agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux ne sera pas une simple chambre d'enregistrement. Il y aura un vrai échange et le point de sortie de la rencontre ne devrait pas être identique à celui d'entrée.

Le climat social s'est beaucoup alourdi avec la réforme contestée du Code de travail et rend risquée l'annonce d'une mesure salariale sans discussion, comme en 2009. Même si, en l'absence de geste sur le point depuis près de six ans, toute augmentation générale marquera un tournant. Le fait que les syndicats de la fonction publique se rencontrent très régulièrement depuis quelques semaines. Cela n'a pas échappé à l'exécutif. Les syndicats réformistes, et en particulier la CFDT, ne sont pas les derniers à faire monter la pression. L'Union des fédérations de fonctionnaires de la centrale de Laurent Berger « *ne se contentera pas de mesurettes* », prévient-elle. « *Six ans de blocage, ça suffit* », répètent ses militants sur les réseaux sociaux. Contrairement à ce qui se passe au niveau interprofessionnel, on ne peut pas dire qu'en ce moment il y a deux publique. Même si l'unanimité n'est plus de mise sur une mobilisation le 22 mars, FO, Solidaires et sans doute la CGT cherchant plutôt à concentrer leurs forces sur le 31 mars.

A priori, il devrait y avoir une seule séance de discussion, ce jeudi, quitte à ce qu'elle dure un peu. Mais il n'est pas totalement exclu que cela ne suffise pas et qu'un nouveau rendez-vous soit fixé dans les prochains jours. Impossible en tout cas, sauf à prendre le risque d'un clash, de proposer à l'ouverture des discussions moins que la perte salariale induite par l'achèvement de la hausse de la cotisation retraite d'ici à 2017, qui se monte à 0,75 point. En dessous, hors mesures catégorielles, il y aurait toujours perte de pouvoir d'achat. Quant au point de sortie, il pourrait se situer autour de 1,2 % – 1,3 %, selon plusieurs sources.

La droite trouve un angle d'attaque évident

La mesure devrait intervenir en deux temps, dont le premier dès cette année. Les dates exactes peuvent permettre de limiter – temporairement – le coût budgétaire des mesures, qui va s'ajouter aux 4 à 5 milliards d'euros par an d'ici à 2020 liés au protocole sur les carrières décidé à l'automne dernier, dont plus de 500 millions pour le seul Etat en 2017. Sachant que les dépenses de personnel dans la fonction publique représentent 278 milliards d'euros, soit près du quart de la dépense publique. La masse salariale de l'Etat, qui avait quasiment stabilisé en début de quinquennat, va de fait repartir fortement à la hausse, d'autant que les effectifs progressent également.

La droite a déjà commencé à fustiger ce dégel du point d'indice. Plus à l'aise que sur la loi El Khomri, qui la

Les effectifs de la fonction publique
Hors contrats aidés, en millions

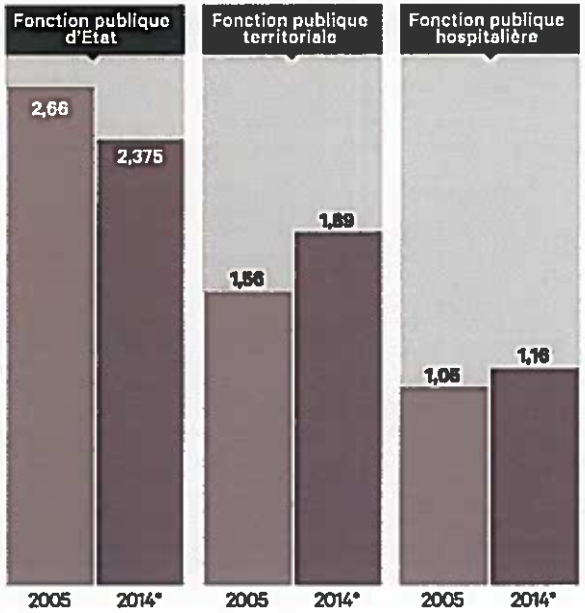

*DONNÉES PROVISOIRES

• LES ÉCHOS • / SOURCE : INSEE

sion est éminemment politique, l'arrière-pensée compte plus que la pensée elle-même », a taclé l'ex-ministre Eric Woerth, mercredi sur RFI. « *Un point d'indice pour toutes les fonctions publiques, cela coûte presque 2 milliards d'euros, c'est infinançable et cela ne sert à rien, ça ne se voit pas beaucoup sur la fiche de paie des fonctionnaires* », a dénoncé le secrétaire général des Républicains.

Lire l'éditorial de

Les « clins d'œil » tardifs de Hollande à sa gauche

ANALYSE
Pierre-Alain Furbury

Un soutien du président appelle cela « *rattraper les petits bouts qui portent* ». Un ministre, lui, préfère parler du « *rétablissement de la deuxième jambe de la politique gouvernementale* ». Après avoir repris la main sur la réforme du Code du travail, François Hollande s'emploie, depuis le début de la semaine, à faire des « *clins d'œil* » – dixit un de ses proches – aux électeurs de gauche déçus : coup de pouce en faveur de la recherche, extension de la Garantie jeunes, célébration du dialogue social, revalorisation plus forte que prévu du point d'indice des fonctionnaires. L'exécutif a également beaucoup parlé, ce mercredi, du prélèvement à la source (une promesse de la campagne de 2012), de la « *mixité sociale* » dans les collèges et des « *contrats à impact social* ».

L'objectif est d'« *effacer en partie* » la séquence, politiquement catastrophique pour lui, de la déchéance de nationalité et de la première mouture du projet de loi travail, qui a « *rétréci sa base* » et menaçait de le « *cornériser* » un peu plus. Et de montrer qu'il ne se contente pas d'une politique proentreprise. « *Le point commun* [de ces décisions], *c'est la préparation de l'avenir et la défense de notre modèle social* », plaide l'Elysée. Selon plusieurs sources, le président de la République est à la recherche d'autres mesures, notamment pour la jeunesse. « *Il est en quête d'un totem de gauche* », confie un proche, d'autres assurant qu'il croit moins à la « *baguette magique* » qu'à l'« *accumulation* » des « *petits cailloux* ». Qu'importe la méthode, « *il faut parler aux nôtres* », tranche un haut responsable, qui presse aussi François Hollande d'« *expliquer aux Français tout ce qui a été fait depuis 2012* » pour la gauche : « *Viendra un moment où il sera trop tard...* »

Mais le risque, c'est qu'il soit déjà « *trop tard* ». Au sein de la majorité et jusqu'au sommet de l'Etat, beaucoup le redoutent, tant le président est impopulaire et a « *brusqué* » la gauche. « *Quand on prend un but à la dernière minute du match, c'est compliqué* », lâche un élu. « *Irrattrapable* », renchérit un conseiller gouvernemental. « *Plus on se rapproche de l'élection, plus une décision est suspecte et électoralement contre-productive* », s'inquiète un autre, selon lequel « *le quinquennat s'arrête en septembre* », lors du lancement de la campagne électorale. ■

Les Echos 17/03/2016

Les hôpitaux et les collectivités locales redoutent une facture salée

Les élus locaux dénoncent les contradictions de l'Etat, qui leur impose depuis deux ans des économies.

Cela fait des mois que la Fédération hospitalière de France (FHF) distille ses mises en garde : attention à ne pas faire déraper la masse salariale des hôpitaux via de nouveaux « cadeaux » gouvernementaux. Elle est donc très inquiète de la hausse « *significative* » du point d'indice qui se profile dans la fonction publique. Alors que l'hôpital doit faire des économies sans précédent cette année (993 millions d'euros), une revalorisation de 1 % du point d'indice coûterait 309 millions d'euros aux établissements, qui emploient 1,15 million de fonctionnaires (21 % du total). Avec une hausse du point de 1,2 %, le coût grimperait à 371 millions. A cela, il faut ajouter l'accord signé en 2015 sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui coûtera 100 millions d'euros dès 2016. « *Attention à l'effet de ciseaux*, alerte Frédéric Valletoux, le président de la FHF. *Le plan sera déjà difficile à exécuter, alors si on nous rajoute des dépenses non financées, on court à la catastrophe.* »

La hausse des salaires risque d'être financée par une aggravation du déficit des hôpitaux (400 millions d'euros en 2014, probablement plus en 2015). L'emploi aussi pourrait en pâtir, avec des départs à la retraite non remplacés et des contrats non renouvelés.

Du côté des collectivités locales, certains élus s'inquiètent aussi et font leurs comptes depuis quelques semaines déjà. Johan Theuret, président de l'association des DRH des grandes collectivités, rappelle que 1 % d'augmentation du point d'indice signifie en général 600 millions d'euros de dépenses salariales en plus. Pour Clermont-Ferrand, la ville où il officie, un seul demi-point d'augmentation coûterait 300.000 euros annuels de plus par exemple.

Frédérick Florin/AFP

Une revalorisation de 1 % du point d'indice coûterait 309 millions d'euros aux établissements hospitaliers.

Une décision unilatérale

Les collectivités prennent d'autant plus mal ce geste financier en faveur des fonctionnaires qu'elles regrettent de ne pas y avoir été associées. Surtout, elles pointent la contradiction de l'Etat, qui impose via la baisse des dotations de gros plans d'économies avec un ralentissement des recrutements et la modération de la hausse des dépenses salariales. Le coup de pouce aux fonctionnaires territoriaux contrarie ces politiques. Les élus locaux rappellent que, sur ces cinq dernières années, les décisions unilatérales de l'Etat ont renchéri, selon eux, de 10 % leurs charges de personnel.

Johan Theuret explique que cette revalorisation est d'autant plus lourde que les collectivités vont devoir cette année pour la première fois supporter elles aussi les effets de l'accord PPCR. Il se traduirait au bas mot par 400 millions d'euros de charges supplémentaires annuelles pour les collectivités, voire bien plus en rythme de croisière, selon la Cour des comptes.

Quelques voix parmi les dirigeants de collectivité défendent toutefois le dégel. « *C'est un coût absorbable et le salaire des fonctionnaires méritait d'évoluer* », assure un responsable de métropole. Les associations d'élus locaux, d'habitude si promptes à dénoncer les contraintes financières imposées par l'Etat, restent, elles, étrangement silencieuses. Plusieurs experts des finances locales traduisent cette prudence par l'entrée en année électorale. Une chose est sûre, la hausse du point d'indice va relancer le débat sur la nouvelle baisse des dotations de l'Etat programmée pour 2017, en donnant des arguments solides aux élus locaux pour obtenir un aménagement. — *M. Q. et S. G.*

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Arrosage interdit

Par
Jean-Francis Pécresse

Le pire est d'augmenter les salaires des fonctionnaires sans leur demander de travailler plus.

Existe-il une raison valable d'augmenter les salaires des fonctionnaires ? Ce n'est pas faire injure aux 5,4 millions d'agents des services publics que de poser la question ex abrupto. Car après tout, cette revalorisation du point d'indice de la fonction publique, annoncée autour de 1 %, voire un peu plus, ressemble d'abord à un cadeau électoral dont les travailleurs du privé paieront la note, eux, dont les impôts supplémentaires sont dilapidés en dépenses publiques. Que les salariés de l'Etat, des hôpitaux et des collectivités locales aspirent à mieux gagner leur vie, nul ne saurait le leur reprocher. Mais, depuis 2012, le pouvoir socialiste a déjà fait droit à leurs demandes bien au-delà de ce qui aurait été raisonnable.

Le quinquennat de François Hollande a été émaillé d'accords ou de protocoles sur les carrières des fonctionnaires qui ont enlevé toute réalité au « gel » du point, faux-semblant brandi depuis cinq ans comme un étendard de rigueur. Bien sûr, ce sont surtout les fonctionnaires les moins bien payés, en début de carrière, qui commencent à en profiter. Bien sûr, ce pouvoir, généreux avec un argent qu'il n'a pas, a renvoyé à 2017-2020 le coût astronomique de la prochaine revalorisation des grilles, décidée à l'automne 2015 : 4 à 5 milliards d'euros par an... Mais penser que les fonctionnaires, dans leur ensemble, n'auraient pas vu leur rémunération progresser ces dernières années, ce serait oublier les multiples formes de gratification qu'a mises en place l'Etat employeur : l'avancement à l'ancienneté, la garantie individuelle de pouvoir d'achat, et les primes qui peuvent, comme à Bercy, rapporter plus que le traitement stricto sensu. Que la rémunération des fonctionnaires en poste ne recule pas, les syndicats devraient déjà s'en réjouir dans un contexte d'inflation nulle, de création de postes et de maintien du temps de travail. L'augmentation prochaine des salaires dans la fonction publique signe un recul de la volonté politique – alors même que la masse salariale de l'Etat avait été quasi stabilisée entre 2012 et 2014 ! Non content de recruter 15.000 fonctionnaires en plus au motif d'assurer notre sécurité, l'Etat lâche les cordons de notre bourse. A un an de l'élection présidentielle, il arrose sans raison ni vergogne. Pis, il le fait sans l'ombre d'une réforme structurelle. Serait-il si inconvenant de poser, comme contrepartie, sur la table, la question du temps de travail ? Après tout, cela ne gêne pas Manuel Valls d'ouvrir aux entreprises, avec la loi El Khomri, la possibilité de négocier des baisses de salaire pour pouvoir créer des emplois. Une fois encore, ce qui est possible dans le privé est interdit dans le public. Existe-t-il une raison valable à cela ?

social-emploi-patronat-travail-syndicats,LEAD
Compte personnel d'activité: la CGPME ne signe pas la position commune

ATTENTION - ajoute commentaire du Medef ///

Paris, 16 mars 2016 (AFP) - La CGPME a annoncé mercredi qu'elle "ne signerait pas" la position commune sur le compte personnel d'activité (CPA) adoptée en février par quatre syndicats, que le Medef n'a toujours pas signée même si le dispositif a déjà été introduit dans le projet de loi travail.

"Le CPA est une idée pas inintéressante mais sa mise en place nécessite une réflexion approfondie tant en ce qui concerne son contenu que sa mise en oeuvre", écrit dans un communiqué la confédération générale des petites et moyennes entreprises, déplorant "l'improvisation qui règne sur le sujet".

Cette position commune élaborée en février après deux mois de difficiles négociations interprofessionnelles, a été signée par quatre syndicats sur cinq (CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC, sous condition que le patronat signe), mais par aucune organisation patronale: l'UPA (artisans) a annoncé la première qu'elle ne la signerait pas, tandis que le Medef n'a toujours pas fait connaître sa décision.

A l'issue des négociations, les trois organisations patronales avaient temporisé, demandant en échange au gouvernement des réformes sur la flexibilité dans le cadre de la refonte du Code du travail. Or selon la CGPME, le projet de loi El Khomri qui crée le CPA a été "vidé de son sens pour les TPE-PME", notamment avec le retrait des dispositions sur le plafonnement des indemnités prud'homales.

Interrogé par l'AFP, le Medef a souligné que "le dossier CPA n'était pas fermé, mais si nous n'avons pas de mesure en faveur des TPE-PME dans la loi, on ne pourra pas avancer sur les aspects sécurité".

"Il faut un meilleur équilibre dans la loi El Khomri. Le CPA donne des éléments de sécurité, la loi doit donner des éléments de flexibilité", a-t-on ajouté au Medef, opposé au retrait du plafonnement des indemnités prud'homales, "mesure pourtant propre à rassurer les TPE-PME".

Selon la position commune introduite dans le projet de loi, le CPA, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2017, regroupera dans un premier temps le compte personnel de formation (CPF) et le compte de prévention de la pénibilité (C3P). Le gouvernement vient d'y ajouter un "compte engagement citoyen".

Le patronat s'est toujours montré opposé au compte pénibilité, mesure emblématique de la réforme des retraites de 2013 dans laquelle la CGPME voit une "bombe à retardement".

"Prétendre inclure dans le CPA le CPF - qui peine à s'installer - et y ajouter le C3P dont le fonds de financement vient d'être annulé par le Conseil d'Etat augure bien mal de ce dispositif", estime-t-elle.

Le Conseil d'État a partiellement annulé le 4 mars le décret fixant les modalités de financement du compte pénibilité, en jugeant illégal l'un des deux taux de cotisations spécifique, celui des entreprises employant des salariés en situation de pénibilité.

juc-shu/cel

2016/03/16 16:30:28 GMT+01:00
#549021 DVBP 2051 NSI88 (4) AFP (450 words)

Le Monde - jeudi 17 mars 2016

Forte attente des fonctionnaires sur le « geste significatif » promis par Valls

La hausse du point d'indice devrait être comprise entre 0,5 % et 1,5 %

Le gouvernement s'apprête à répondre à l'une des plus anciennes revendications des syndicats de fonctionnaires : la revalorisation du point d'indice – ce paramètre, gelé depuis la mi-2010, qui sert à calculer la paye des quelque 5 millions d'agents employés par l'Etat, les collectivités locales et les hôpitaux. Jeudi 17 mars, Annick Girardin, la nouvelle ministre de la fonction publique, devrait annoncer un coup de pouce lors d'une rencontre avec les syndicats, qui risque de se dérouler dans un climat tendu.

Ce *« rendez-vous salarial »* est prévu depuis des mois. Marylise Lebranchu, qui occupait la fonction de Mme Girardin jusqu'au remaniement du 11 février, l'avait évoqué, en novembre 2015, dans un entretien à l'agence de presse AEF, précisant qu'il pourrait se traduire par un accroissement de la valeur du point. *« Ce sera forcément une mesure limitée compte tenu des contraintes budgétaires »*, avait-elle toutefois prévenu. Mardi, Manuel Valls a tenu un discours plus engageant, parlant d'un *« geste significatif »*.

A combien s'élèvera l'augmentation ? Plusieurs ministres, codécisionnaires dans ce dossier, en ont débattu, mardi, à Matignon. Mais selon une source au sein de l'exécutif, *« le quantum n'a pas été fixé »*. Ni les modalités – la hausse pouvant s'effectuer en une seule fois sur 2016 ou en deux temps (une cette année et une début 2017). Une autre source gouvememental évoque une majoration comprise entre *« 0,5 % et 1,5 % »*.

L'autre inconnue réside dans la réaction des syndicats. Leurs attentes sont fortes. *« Il aurait fallu rompre avec le gel du point depuis plusieurs années,* affirme Jean-Marc Canon (CGT). *Nous l'avions dit à Mme Lebranchu dès sa nomination au printemps 2012. »* Rien n'ayant été décidé jusqu'à présent, *« les pertes »* de pouvoir d'achat se sont accumulées, ce qui *« nous conduit à être plus exigeants aujourd'hui »*, ajoute-t-il.

« Primes et indemnités »

Certaines organisations ont formulé des demandes chiffrées. Par exemple FO, qui réclame une augmentation *« de 8 % compensant l'inflation depuis 2010, plus l'attribution de 50 points d'indice pour le rattrapage des pertes subies »*. La CGT, elle, veut une *« mesure d'urgence »* de +2 %, tout de suite, et un relèvement complémentaire étalé dans le temps. D'autres syndicats ont préféré ne pas quantifier leurs exigences. *« Nous voulons une revalorisation significative, c'est-à-dire qui se voit sur la feuille de paye,* avance Luc Farré (UNSA). *Nous ne donnons pas de pourcentage car nous sommes conscients de la complexité de la situation actuelle. »*

Un point fait l'unanimité parmi les leaders syndicaux : le pouvoir d'achat des agents a diminué depuis plusieurs années. Certains indicateurs leur donnent raison. Les études les plus récentes de l'Insee montrent que, en 2013, le salaire net moyen des fonctionnaires a baissé en euros constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation : – 0,7 % côté Etat, – 0,1 % dans les collectivités territoriales et – 0,2 % dans les hôpitaux publics.

Mais la Cour des comptes soutient le point de vue inverse, dans un rapport remis en septembre 2015 : *« Malgré le gel du point d'indice depuis 2010, les agents* [de l'Etat] *ont continué à bénéficier en moyenne de gains de pouvoir d'achat, principalement grâce aux avancements individuels et au dynamisme des primes et indemnités »*, écrit-elle ; son raisonnement ne porte que sur la rémunération des personnels en place *« deux années consécutives »*. Un mode de calcul contesté par les syndicats, notamment parce qu'il ne repose que sur une partie des effectifs.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement sait que les partenaires sociaux guettent ses annonces, l'arme aux pieds. Une augmentation inférieure à 1 % serait perçue comme *« une provocation »*, met en garde Bernadette Groison (FSU). S'ils sont déçus, la plupart des syndicats appelleront les fonctionnaires à se mobiliser, le 22 mars. Un exercice compliqué, reconnaît Brigitte Jumel (CFDT), car d'autres journées d'action sont programmées à quelques jours d'intervalle, contre la réforme du droit du travail. ■

BERTRAND BISSUEL

Acteurs Publics du 17/03/2016

Le salaire des fonctionnaires augmentera de 1,2 % d'ici février 2017

Le point d'indice des agents publics sera revalorisé de 0,6 % le 1er juillet, puis de nouveau de 0,6 % le 1er février 2017, a annoncé la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, jeudi 17 mars, à l'issue d'un rendez-vous salarial avec les organisations syndicales. Le point d'indice était gelé depuis l'été 2010.

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, l'a annoncé, jeudi 17 février, en début d'après-midi : après six ans de gel, le point d'indice, qui sert de base au calcul du salaire des fonctionnaires, sera revalorisé à hauteur de 1,2 %, en deux étapes. Une hausse de 0,6 % interviendra le 1er juillet prochain, une autre de 0,6 %, le 1er février 2017. Cela représentera un coût de 2,4 milliards d'euros pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique.

Une *"ultime"* proposition du gouvernement formulée après plusieurs heures de négociation avec les organisations syndicales CGT, FO, FSU, CFDT, CFE-CGC, Solidaires, FAFP, Unsa et CFTC et les employeurs publics, réunis dans le cadre du "rendez-vous salarial" initialement programmé en février, mais qui avait été reporté pour cause de remaniement.

Annick Girardin a dans un premier temps proposé une hausse de 1 %, également en deux étapes mais avec un calendrier plus espacé : 0,5 % le 1er novembre 2016, puis 0,5 % le 1er mars 2017. Insuffisant ! ont tonné les syndicats. La discussion a alors été suspendue pendant près d'une heure. On ne sait pas très bien si la ministre a échangé avec le plus haut niveau de l'État pour obtenir un tout dernier arbitrage ou s'il s'agissait – c'est plus vraisemblable – d'une forme de scénographie programmée.

Volte-face

"Elle a quelques marges de manœuvre", confiait un haut fonctionnaire croisé avant la reprise de la négociation à propos de la ministre. *"Une revalorisation de 1 % seulement n'est pas acceptable"*, martelait en écho le patron de la CGT Fonction publique, Jean-Marc Canon. Hauts fonctionnaires, organisations syndicalistes et membres de cabinets se croisaient alors aimablement dans la cour du secrétariat général du gouvernement où se tenait la réunion, dans un joyeux brouhaha filmé par une dizaine de chaînes de télévision.

De fait, cette revalorisation de 1,2 % est assez inespérée, quand on se souvient des déclarations de l'ex-ministre de la Fonction publique Marylise

Lebranchu voilà encore quelques semaines, elle qui parlait d'une augmentation à venir *"symbolique"*. On évoquait moins de 0,5 %. L'Élysée et Matignon avaient marqué leur distance avec les scénarios du cabinet Lebranchu qui, jusqu'au remaniement du 11 février, travaillait sur un scénario entre 0,5 % et 1 % d'augmentation du point d'indice. *"Personne de sérieux ne peut penser qu'on va dépenser de l'argent qu'on n'a pas"*, glissait à *Acteurs publics* un conseiller de l'Élysée. C'était il y a moins d'un mois…
Volte-face spectaculaire, donc, de l'exécutif sur fond tout à la fois de forte contestation sociale contre la réforme du code du travail et d'approche d'échéances électorales. La hausse sera donc *"significative"*, affirme aujourd'hui Annick Girardin, qui a énuméré à la sortie du "rendez-vous salarial" quelques exemples : 311 euros brut annuels d'augmentation pour un enseignant en poste depuis dix ans, 282 euros pour un infirmier également en poste depuis dix ans…

Syndicats mitigés

Et la ministre de saluer des fonctionnaires grâce à qui *"la nation tient"*, eux qui sont *"les interlocuteurs du quotidien des Français dans les bons et les mauvais moments". "Ils ne sont pas des privilégiés, contrairement à ce qu'on peut entendre, ils participent au redressement des comptes publics"*, a-t-elle insisté en rappelant que le gel du point a permis une non-dépense publique de 7 milliards d'euros. *"C'est un geste significatif juste et il était nécessaire"*, a-t-elle encore déclaré.
Côté syndicats, les réactions restent mitigées. *"C'est une mesure sérieuse mais qui reste insuffisante,* réagit Jean-Marc Canon (CGT). *Nous demandions une revalorisation immédiate de 2 %, puis des mesures de rattrapage pour compenser le gel depuis 2010 du point. Ce n'est donc pas satisfaisant." "Cette annonce marque une volonté de sortir d'une situation injuste de régression salariale,* prolonge la FSU, *mais ce ne peut être qu'un premier pas. La revalorisation n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents."*
Quant à Christian Grolier, de FO, il affiche un *"sentiment mitigé"*, tout en se disant satisfait de *"sortir de la spirale"* du gel du point d'indice. C'est *"au-dessus d'une annonce symbolique mais pour autant, pas satisfaisant"*, dit-il à l'AFP, estimant que cette revalorisation ne permettra pas de *"compenser à la fois la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation depuis 2010 et l'augmentation des cotisations retraites"*.
"Ce sont des revalorisations décevantes, trop éloignées et trop faibles", relève Denis Lefebvre (CFTC). *"Elles sont très éloignées de nos attentes, alors que le pouvoir d'achat des agents publics a régressé de plus de 7 % depuis 2010"*, s'agace Denis Turbet-Delof (Solidaires).
De son côté, Brigitte Jumel (CFDT) dit *"entendre le geste"* du gouvernement, qu'elle juge cependant *"insuffisant"*. *"Ce rendez-vous salarial n'est pas un rendez-vous manqué"*, constate Bruno Collignon (FAFP), qui reconnaît des avancées concrètes, quand Luc Farré (Unsa) salue *"une page qui se tourne, celle du gel du point d'indice"* et approuve cette revalorisation *"significative"*.
Significatif, un mot décidément à la mode…

Sylvain Henry

REMUNERATIONS: FIN DE LA DIETE POUR LES FONCTIONNAIRES

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

Après six ans de diète, le gouvernement a décidé de revaloriser (en deux temps) de 1,2% le point d'indice des fonctionnaires malgré les réticences du ministère des Finances. cette hausse représente un coût de 2,4 milliards d'euros pour les finances publiques.

C'est fait. Le point d'indice qui sert à l'évolution de la rémunération des quelques 5,4 millions de fonctionnaires est « dégelé », il sera revalorisé d'un montant de 1,2% en deux fois. A un an de l'élection présidentielle, il devenait impossible de continuer de geler la valeur du point d'indice (4,63 euros), une décision prise en 2010 par François Fillon, alors premier ministre de Nicolas Sarkozy.

Arrivée au pouvoir en 2012, la majorité socialiste avait maintenu ce gel... jusqu'à aujourd'hui. Six ans de gel donc qui ont permis d'économiser... 7 milliards d'euros tout de même.

UNE HAUSSE POLITIQUEMENT NÉCESSAIRE

Mais il fallait mettre fin à cette diète. Notamment pour des raisons électorales. Il semblait en effet difficile d'imaginer que le gel continue durant l'intégralité du quinquennat de François Hollande. Cela aurait été une première. En outre, indirectement, les remous provoqués dans le privé par le projet de loi réformant le code du travail ont servi les fonctionnaires. L'obsession du gouvernement - déjà préoccupé de voir les jeunes dans la rue - étant d'éviter une agglomération des mécontentements. Il était donc temps pour le gouvernement de lâcher du lest, même contre l'avis du ministre des Finances Michel Sapin, tout à son obsession de maintenir en 2017 le déficit de la France sous la barre des 3% du PIB.

La revalorisation annoncée interviendra en deux temps: +0,6% au 1er juillet 2016 et +0,6% au 1er février 2017. Selon la ministre de la Fonction publique Annick Girardin, cette revalorisation, représente *"2,4 milliards d'euros d'effort pour le budget de la France"*, dont 552 millions d'euros pour la fonction publique hospitalière et 648 millions d'euros pour la fonction publique territoriale.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES VONT DEVOIR ENCAISSER LE CHOC

C'est d'ailleurs pour ces collectivités locales, qui subissent une diminution de 3,67 milliards d'euros par entre 2015 et 2017 de leur dotation globale de fonctionnement, que le coup va être le plus rude à encaisser. En effet, on leur demande de maintenir leurs dépenses d'équipement et de « serrer » leurs dépenses de fonctionnement. Or, la rémunération des agents constitue leur premier poste de dépenses de fonctionnement...

Reste qu'il ne faut pas « fantasmer » non plus sur le niveau de rémunération des agents -surtout ceux de la fonction publique territoriale - par rapport aux salariés du privé. Selon des données du ministère de la Fonction publique, le salaire net moyen mensuel des fonctionnaires d'Etat s'élève à 2.469 euros, celui des fonctionnaires territoriaux à 1.851 euros et celui des fonctionnaires du secteur hospitalier à 2.243 euros. Dans le privé, ce montant moyen atteint 2.202 euros.

DES SYNDICATS DÉÇUS , ET LA DROITE CONTRE LA MESURE

Du côté des organisations syndicales, sans critiquer drastiquement le geste salarial, on le trouve cependant insuffisant. Pour la CGT qui est la première organisation syndicale de la fonction publique, la mesure est jugée *« sérieuse mais pas suffisante »* et surtout très tardive.

Même réaction pour Brigitte Jumel de la CFDT (deuxième force syndicale), qui dit *"voir et entendre le geste"* du gouvernement, néanmoins "*insuffisant*". Bernadette Groison de la FSU (cinquième force syndicale et premier syndicat enseignant), parle également d'un "*premier geste, pas suffisant au regard des pertes subies*", estimant que les fonctionnaires ont besoin d'une mesure "*immédiate*".

Quant à Christian Grolier de FO (troisième force syndicale), il affiche un *"sentiment mitigé"*, tout en se disant satisfait de *"sortir de la spirale"* du gel du point d'indice. C'est "*au-dessus d'une annonce symbolique mais pour autant, pas satisfaisant*".

C'est surtout du côté de de la droite que la mesure est la plus critiquée. "*Les décisions du gouvernement d'augmenter les fonctionnaires sans augmenter leur temps de travail et sans diminuer les effectifs vont encore accroître la dette*", a ainsi déclaré François Fillon (parti "Les Républicains") mercredi 16 mars sur RMC/BFMTV. De fait, plusieurs candidats déclarés ou potentiels - tel Nicolas Sarozy- souhaitent augmenter la durée du travail des fonctionnaires d'au moins deux heures.

fonctionnaires-gouvernement-salaires-social-budget-ressources,PREV
Les salaires des fonctionnaires revalorisés de 1,2%, "insuffisant" pour les syndicats (PAPIER GENERAL-ACTUALISATION)

Par Sabine PRADELLA, Sandra LACUT
=(Photo+Infographie)=
ATTENTION - Ajoute positions syndicales sur différents appels à mobilisation en mars et réactions employeurs publics ///

Paris, 17 mars 2016 (AFP) - Le gouvernement a décidé jeudi de donner un coup de pouce aux salaires des fonctionnaires, à un an de la présidentielle, en relevant de 1,2% le point d'indice gelé depuis près de six ans, un "premier geste" jugé "insuffisant" par la plupart des syndicats.

La ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a annoncé cette revalorisation, qui représente "2,4 milliards d'euros d'effort pour le budget de la France", dont 552 millions d'euros pour la fonction publique hospitalière et 648 millions d'euros pour la fonction publique territoriale, à l'issue d'une réunion de négociations avec les organisations syndicales.

Un "geste significatif", "juste" et "nécessaire", a déclaré la ministre. Les fonctionnaires, c'est "plus de 5,5 millions de Français au service de la communauté", "pas des privilégiés", a-t-elle ajouté en rappelant leur "participation solidaire au financement de l'assurance chômage" et leur effort de "sept milliards d'euros" au redressement des finances publiques.

Elle a regretté que la fonction publique "nourrisse beaucoup trop les fantasmes, les approximations et les idées reçues".

La revalorisation annoncée interviendra en deux temps: + 0,6% au 1er juillet et + 0,6 % au 1er février 2017.

Pour des agents comptant 10 ans d'ancienneté, la revalorisation représentera un gain annuel de 221 euros bruts dans le cas d'une ambulancière (catégorie C), 282 euros pour un infirmier (catégorie B) et 311 euros pour un enseignant (catégorie A).

CGT, CFDT, FO, Unsa, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA-FP, ont participé à la réunion, qui a duré près de quatre heures. Ils avaient jugé "inacceptable" une première proposition d'1% d'augmentation en novembre et mars 2017.

Pour Jean-Marc Canon de la CGT (1ère force syndicale), la proposition de 1,2% est une "mesure sérieuse mais pas suffisante". Elle est également "tardive", a-t-il ajouté, en rappelant que les fonctionnaires avaient perdu en moyenne "3.000 euros par an depuis 2010" du fait de l'inflation, le gel depuis 2010 et l'augmentation des cotisations retraites.

La CGT appelle à "une semaine de mobilisation de la fonction publique du 21 au 25 mars", sans en préciser les modalités.

- "premier pas" -

Même réaction pour Brigitte Jumel de la CFDT (2e), qui dit "voir et entendre le geste" du gouvernement, néanmoins "insuffisant". Elle souhaite "une négociation salariale annuelle obligatoire" afin d'éviter une nouvelle période sans discussions sur les rémunérations. La CFDT décidera vendredi d'un éventuel appel à se mobiliser.

Bernadette Groison de la FSU (5e force, 1er syndicat enseignant) parle également d'un "premier geste, pas suffisant au regard des pertes subies". La FSU a donc maintenu son appel à mobilisation pour "exiger des mesures de rattrapage" le 22 mars, "selon des modalités diversifiées".

Quant à Christian Grolier de FO (3e), il affiche un "sentiment mitigé", satisfait de "sortir de la spirale" du gel du point d'indice mais estimant que cette revalorisation ne permettra pas de "compenser à la fois la perte de pouvoir d'achat ". FO appelle à "une journée de grève interprofessionnelle" le 31 mars, dans le cadre de la mobilisation contre le projet de loi Travail.

Pour Solidaires (6e), qui évalue à 7,2% la perte de pouvoir d'achat depuis 2010, "c'est décevant". Le syndicat appelle aussi à une mobilisation des agents les 24 et 31 mars, voyant aussi une "convergence des secteurs public et privé" face au projet de loi El Khomri.

Enfin l'Unsa (4e force syndicale) note de son côté un "premier pas, qui tourne la page du gel du point d'indice", saluant une "hausse significative (qui) se voit sur la feuille de paie des agents".

S'exprimant au nom des employeurs territoriaux, Philippe Laurent, a pris "acte" tout en soulignant que "ce +coup de pouce+ pèsera dans les budgets locaux" et demandé que l'Etat en tienne "compte dans l'effort" financier demandé aux collectivités pour 2016-2017.

La Fédération hospitalière de France (hôpitaux publics) a aussi rappelé sa demande d'une "compensation" pour la charge salariale supplémentaire.

En 2014, la masse salariale publique a atteint 278 milliards d'euros, près du quart de la dépense publique, selon la Cour des comptes.

ls-sp-shu/cel/mm

by : Sabine PRADELLA, Sandra LACUT

2016/03/17 18:27:32 GMT+01:00
#552651 DVBP 2339 NVB16 (4) AFP (658 words)

Liberation - vendredi 18 mars 2016

Salaires des fonctionnaires : le gouvernement lâche du lest

Après six années de gel, le point d'indice des fonctionnaires repart à la hausse. Annoncée ce jeudi aux fédérations syndicales par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, cette majoration de 1,2% interviendra en deux temps: +0,6% à compter du 1er juillet, puis à nouveau +0,6% à partir du 1er février 2017. La proposition initiale de la ministre se limitait à 1%. Le coût pour l'Etat de la mesure serait de 2,4 milliards, selon le gouvernement.

Ce geste est censé répondre à plusieurs années de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires, régulièrement dénoncée par les syndicats. Un pouvoir d'achat en baisse dans la fonction publique? Pas si simple. Selon la Cour des comptes, le salaire moyen brut en équivalent temps plein des agents de l'Etat a augmenté, en moyenne, de 0,2% par an en termes réels (déduction faite de l'inflation) de 2003 à 2013. Et l'évolution est sensiblement la même dans les deux autres fonctions publiques (hospitalière et territoriale). Cette progression a cependant *«nettement ralenti»* depuis 2010, avec même une diminution en 2011, 2012 et 2013. A titre de comparaison, et sur la même période, la rémunération dans le secteur privé a progressé de 0,5% par an.

Cette faible évolution du salaire moyen doit cependant être relativisée. Car elle relève, en partie, d'un «effet noria», lié aux nombreux départs à la retraite. Autrement dit, des agents âgés et avec un salaire de fin de carrière sont remplacés par de jeunes recrues aux rémunérations plus faibles. Ainsi, si on se limite à la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP), qui concerne les seuls agents en poste deux années de suite, la hausse est plus importante (1,6% par an en termes réels), *«témoignant de gains individuels de pouvoirs d'achat en moyenne»*, selon la Cour des comptes. **L.P.**

Le coup de pouce n'évitera pas e coup de pied dans la rue

ONCTIONNAIRES. Le gouvernement a annoncé hier la revalorisation des salaires, en relevant de 1,2 % le poi ndice gelé depuis 2010. Insuffisant pour les syndicats. La plupart appellent à manifester dans les prochains jou

ÉRATION DÉMINAGE en cours s la fonction publique. Le gou- nement a tenté hier de désamor- la grogne rampante chez les fonc- naires avec une annonce atten- depuis des mois : une revalorisa- de 1,2 % de la valeur du fameux oint d'indice » qui sert de coeffi- nt multiplicateur de leur rémuné- on *(lire ci-contre)*.

e coup de pouce, à un an de la sidentielle, semble tomber à pic r amadouer le cœur de l'électorat François Hollande en 2012. De- s 2010, les salaires des 5,5 millions gents publics n'avaient pas évolué n iota (hormis les primes et les emnités), discipline budgétaire ge. Et pourtant, l'accueil de la velle a fait un flop. « Ce premier te » est jugé « insuffisant » par la part des syndicats, y compris la DT. Déçus et très remontés par revalorisation en deux temps : + 0,6 % au 1er juillet et + 0,6 % au 1er février 2017...

Ce fameux « dégel des salaires » est l'objet d'un vieux bras de fer entre les fonctionnaires et le gouvernement depuis 2013. La dernière mobilisation, en janvier, avait fait un carton, avec 30 % de gréviste et plus de 100 000 personnes dans la rue. La plus forte démonstration de force des fonctionnaires du quinquennat.

Des syndicats réclament jusqu'à + 7 %

Le temps passant, les enchères ont monté, les syndicats réclamant jusqu'à 7 %. La nouvelle ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, le savait bien. Face aux syndicats pendant quatre heures hier, elle a dû revoir à la hausse sa première proposition de 1 % d'augmentation en novembre et mars 2017, aussitôt jugée « inacceptable ». Avec pédagogie, elle a essayé de mettre en avant les « 2,4 Mds€ d'effort » que cette annonce va représenter « pour le budget de la France ». Sans succès

A peine sorti de la négociation, les syndicats ont fait entendre des roulements de tambours. La CGT appelle à « une mobilisation du 21 au 25 mars », sans en préciser les modalités, avec comme point d'orgue le 22 mars. Ce jour-là, la FSU sera aussi de la partie. Solidaires veut jouer la convergence avec les anti-loi El Khomri les 24 et 31 mars. FO aussi, mais seulement le 31 mars. Quant à la CFDT, elle doit décider aujourd'hui d'un éventuel appel à se mobiliser. Le gouvernement n'a donc pas fini de déminer. CATHERINE GASTÉ

INTERACTIF leparisien.fr

Point d'indice des fonctionnaires et inflation

Comment sont payés les fonctionnaires ?

Comment est calculée leur rémunération ?

Des augmentations de salaire pas comme les autres... Contrairement à leurs homologues du secteur privé, les salaires des fonctionnaires sont calculés selon des modalités complexes, avec un traitement de base multiplié par un point « indice » auquel s'ajoutent diverses primes et indemnités. Alors que les augmentations générales accordées chaque année aux salariés du privé sont actées à la suite des négociations salariales dans les entreprises et dans les branches, celles des fonctionnaires dépendent d'une décision de l'Etat. C'est lui qui décide de revaloriser le point d'indice commun à tous les fonctionnaires, aujourd'hui à 4,63 €, qui n'a pas augmenté depuis 2010. Avec ce « dégel », il passera à 4,68 € à l'issue de la revalorisation.

Pour calculer la rémunération d'un agent, ce point d'indice est multiplié par l'indice de traitement (dépendant du grade et du corps auquel appartient l'agent), qui peut aller d'un peu plus de 300 à plus de 800. Exemple : un agent de police municipale de catégorie C (la moins bien rémunérée) qui aurait 336 points percevra, à l'issue de la revalorisation du point d'indice, un traitement de 1 574 € brut mensuels (soit 336 points multipliés par l'indice revalorisé à 4,68), c'est-à-dire 20 € de plus par mois.

A ce salaire de base, il faut ajouter les éventuelles primes et indemnités, en moyenne plus de 20 % de la rémunération dans la fonction publique d'Etat en 2013, comme l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement. Et retrancher les cotisations sociales, soit environ 15 % de la rémunération.

Sont-ils mieux lotis que les salariés du privé ?

Compte tenu de l'inflation et du g du point, ainsi que de la hausse de cotisations retraites programmée jusqu'en 2020, les fonctionnaires connu une baisse de leur salaire n moyen de l'ordre de - 1,3 % entre 2010 et 2013, selon le ministère. Les syndicats de la fonction publique évaluent jusqu'à 8 % la perte de pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui n'est pas le ca des salariés du privé : les augmentations générales moyenne de salaires étaient comprises entr 1 % et 1,5 % ces dernières années Côté salaire moyen, les agents du public touchaient par mois un revenu net (primes incluses) de 2 185 € en 2013 contre 2 202 € da le privé. Par ailleurs, d'importants écarts existent entre les trois versants de la fonction publique : 2013, le salaire moyen dans la fonction publique d'Etat était de 2 469 €, contre 2 186 € dans la fonction publique hospitalière et 1 851 € pour les fonctionnaires des collectivités locales. Des disparités qui s'expliquent par le type de statut et d'emploi. Dans la fonctio publique d'Etat, près de 6 agents 10 sont des cadres (catégorie A). n'est le cas que d'un quart des agents dans les hôpitaux publics. Quant à la fonction publique territoriale, les trois quarts des agents sont des ouvriers et des employés (catégorie C).

E QU'ILS VONT GAGNER EN PLUS

Un enseignant en poste depuis dix ans gagne en moyenne **25 948,15 € brut par an**

Gain après dégel
+ 311,38 € par an soit 26 € par mois

Une ambulancière en poste depuis dix ans gagne en moyenne **18 447,08 € brut par an**

Gain après dégel
+ 221,36 € par an soit 18,50 € par mois

Salaire net mensuel moyen pour la fonction publique incluant les primes
2 185 €

Un infirmier en poste depuis dix ans gagne en moyenne **23 558,92 € brut par an**

Gain après dégel
+ 282,71 € par an soit 24 € par mois

Une policière en poste depuis dix ans gagne en moyenne **19 502,79 € brut par an**

Gain après dégel
+ 234,03 € par an soit 19,50 € par mois

Salaire net mensuel moyen pour le secteur privé
2 202 €

Source : rapport annuel de la fonction publique 2015, chiffres 2013.

LP/Infographie.

« Des miettes de pain, voilà ce que l'on nous donne »

bienne, 35 ans, professeur d'histoire-géographie

OFESSEUR d'histoire-géogra- e au lycée polyvalent Maurice- illo à Stains (Seine-Saint-De- , Fabienne, 35 ans, est en colè- après l'annonce de l'augmenta- n de 1,2 % du point d'indice noncée hier par le gouverne- nt. « Des miettes de pain, voilà que l'on nous donne après avoir é nos traite- nts pendant six dernières ées ! » même si elle pas encore ffré ce que re- isente vrai- nt cette hausse sur son budget sonnel, elle est loin de la satis- e. « Car elle ne compense abso- ent pas toutes les augmenta- s de prix pour mes dépenses la vie courante », précise-t-elle. la prof de citer deux exemples concrets depuis que sa rémunération de base a été bloquée en 2010 : « En six ans, le loyer de mon deux-pièces à Paris est passé de 1 320 € à 1 400 €. Idem pour mon abonnement téléphonique et à Internet qui a grimpé de 29 € à 37 €.... » L'enseignante évoque aussi ses nouveaux frais liés à son statut de jeune maman : « Comme je n'ai pu obtenir de place en crèche pour mon enfant, je dois payer une nourrice. Certes, si son salaire est en partie pris en charge, il reste que le crédit d'impôt ne prend pas effet immédiatement », explique encore Fabienne.

« Avec un niveau bac + 8, je gagnerai bien plus dans le secteur privé »
Fabienne, professeur d'histoire-géographie

Agrégée, titulaire d'un doctorat, son traitement mensuel après dix années d'enseignement s'élève actuellement à 2 500 € net, en comptant une prime de 110 € par mois parce qu'elle exerce en zone sensible.

« Même si les conditions salariales ne sont pas le seul critère pour lequel j'ai choisi ce métier, je pense qu'elles ne le rendent pas attractif. C'est d'ailleurs ce que me disent mes propres élèves. Cela renvoie l'image d'une profession ingrate et mal payée. C'est vraiment dommage pour tous ceux qu'elle pourrait attirer. Avec un niveau bac + 8, je gagnerai bien plus dans le secteur privé », affirme-t-elle. Pourtant, Fabienne ne s'estime pas la plus mal lotie. « Je considère que c'est vraiment un beau métier et j'y suis très attachée. Je crois tout simplement qu'il n'est pas suffisamment valorisé. »

BRUNO MAZURIER

(J.P./Jean-Nicholas Gallo.)

Fabienne regrette que les rémunérations des enseignants soient si peu valorisan et elle redoute que cela rende cette profession encore moins attractive.

L'Humanite - vendredi 18 mars 2016

FONCTION PUBLIQUE

Le climat social contraint le gouvernement au dégel

Avec une augmentation de 1,2 % du point d'indice en deux temps, la nouvelle ministre de la Fonction publique assure le service minimal. Un premier pas pour les syndicats, qui le jugent cependant insuffisant.

« *C'est une mesure sérieuse mais ce n'est pas suffisant* », a jaugé Jean-Marc Canon, de la CGT, première force syndicale des fonctionnaires, au sortir d'une matinée complète de négociations avec la nouvelle ministre, Annick Girardin. « *Il nous faut peser pour obtenir plus* », a appuyé le secrétaire de l'UGFF CGT, dont les fédérations, associées à la CGT santé et à la CGT service public, ont déjà déposé un préavis de grève couvrant la période du 17 au 31 mars. Il aura fallu s'y reprendre à deux fois pour obtenir enfin un dégel du point d'indice, base de rémunération des agents publics, à cette hauteur. Soit 0,6 % au 1er juillet prochain et 0,6 % au 1er février 2017. La ministre avait bien tenté un 1 %, refusé par les syndicats. Sa deuxième proposition « définitive », après plus d'une heure de suspension de séance, a atteint la cible. « *Le geste significatif que vient de faire le gouvernement est juste et était nécessaire* », a assuré la ministre, à l'issue des discussions, reprenant volontairement l'expression avancée mercredi par Manuel Valls pour adoucir les syndicats à la veille de la négociation. Si l'acte coûtera 2,4 milliards d'euros à l'État, celui-ci n'en aura pas moins économisé 7 milliards depuis 2010, date à laquelle a commencé la grande glaciation du point d'indice.

POUR SA PREMIÈRE NÉGOCIATION AVEC LES SYNDICATS DES FONCTIONNAIRES, LA NOUVELLE MINISTRE, ANNICK GIRARDIN, A ENFIN ACTÉ LE DÉGEL DU POINT D'INDICE. PHOTO NICOLAS TAVERNIER/REA

« POUR NOUS, LA PAGE DES SALAIRES, Y COMPRIS POUR 2016, EST LOIN D'ÊTRE TOURNÉE », A ASSURÉ JEAN-MARC CANON, DE L'UGFF-CGT.

SIX ANS APRÈS, UN DÉGEL NÉCESSAIRE

Les 5,4 millions d'agents de la fonction publique (2,4 millions dans la fonction publique d'État, 1,9 million dans la fonction publique territoriale et 1,1 million dans la fonction publique hospitalière) ont perdu 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011, selon l'Insee.

8% de pouvoir d'achat perdu

« *Le dégel, c'est un premier geste pour les agents de la fonction publique, mais il reste insuffisant à cette heure* », a réagi Bernadette Groison, de la FSU, qui évalue à 8 % la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis six ans. « *Nous avons dit à la ministre que ce n'était pas un solde de tout compte et qu'il fallait désormais discuter d'un plan de rattrapage salarial* », a renchéri la secrétaire générale du premier syndicat de l'enseignement. Brigitte Jumel, de la CFDT, a apprécié les « avancées » entre la première et la seconde proposition du gouvernement et a espéré une nouvelle négociation en début d'année prochaine pour « améliorer » le niveau de la deuxième revalorisation. Le deuxième syndicat de la fonction publique entend désormais se retrouver à la table des négociations chaque année. FO a été plus « *mitigée* ». Si Christian Grolier s'est déclaré « *satisfait de sortir de la spirale du gel* », la hausse « *ne permet pas de compenser la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation depuis 2010 et à l'augmentation des cotisations retraite* ». Ce « *premier pas* » a aussi été salué par Luc Farré, de l'Unsa, ce qui « ne veut pas dire que l'on ne veut pas plus et mieux », a précisé ce dernier. Plus sceptique, Denis Turbet-Delof, de Solidaires, a ironisé sur le « coût » de cette mesure annoncé par le gouvernement alors qu'il a par ailleurs trouvé « *raisonnable de donner 41 milliards d'euros aux entreprises, via le pacte de responsabilité* », qui servent à « augmenter les dividendes des actionnaires ».

Si les syndicalistes comme les agents des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) s'attendaient au dégel du point d'indice, celui-ci n'est pas tombé du ciel. Par étapes successives, le réchauffement du climat social aura forcé la main au gouvernement. En son temps, Marylise Lebranchu avait laissé entendre aux syndicats que le dégel était dans ses intentions : une maigre consolation après avoir fait passer en force, sans signature majoritaire des syndicats, l'accord sur la revalorisation des parcours professionnels. Cependant, les négociations prévues le 24 février avaient été reportées en raison du remaniement ministériel. La forte mobilisation des agents, le 26 janvier, et celle plus large autour de l'avant-projet de loi El Khomri auront rendu plus que nécessaire une approche plus conciliante avec les syndicats des fonctionnaires. Annick Girardin ne pouvait proposer une enveloppe vide. Ses propositions suffiront-elles ? Dans les rangs de certains fonctionnaires, cette augmentation arrive un peu tard. « *1,2 %, ce sont des miettes qui ne rattraperont pas la perte à notre pouvoir d'achat depuis six ans !* » estimait notamment Cindy Allard, agent de la fonction publique territoriale de 35 ans à Nanterre, mobilisée le même jour dans les rangs de la manifestation contre la loi El Khomri. Et de rappweler comment, au delà du relèvement du point d'indice, c'est la fonction publique qui se précarise avec la multiplication de stagiaires et de contractuels. Même son de cloche pour Yann, professeur de musique à Ris-Orangis : « *Nous sommes à genoux. Le 1,2 % est une carotte pour nous faire taire, mais ça ne va pas marcher. À terme, c'est notre statut qu'ils veulent supprimer.* » •

PIERRE DUQUESNE, KAREEN JANSELME

Le gouvernement décide d'augmenter les fonctionnaires de 2,4 milliards d'euros

Pour l'opposition, la revalorisation de 1,2 % du point d'indice des agents publics est une mesure électoraliste.

CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

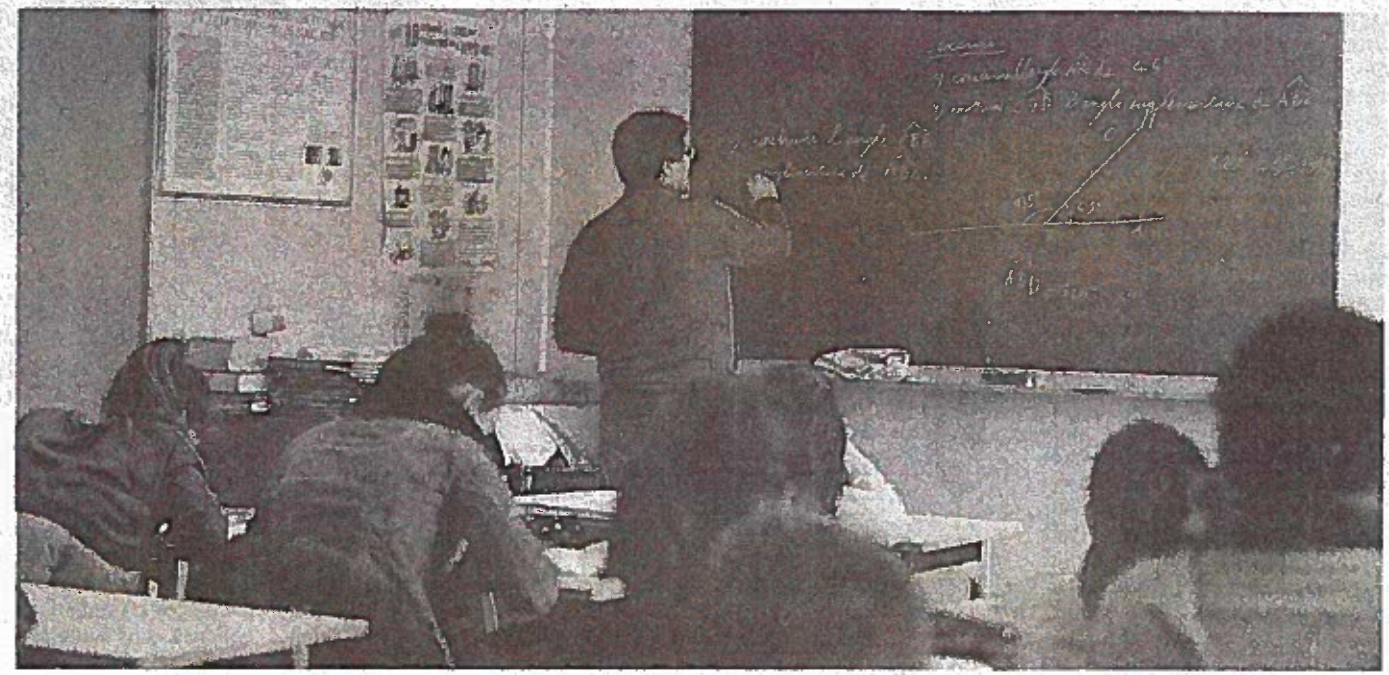

Grâce à la revalorisation du point d'indice, un enseignant rémunéré 25 948 euros brut par an verra sa rémunération augmenter de 311 euros. MATHIEU PATTIER/SIPA

FONCTION PUBLIQUE Sans surprise, le gouvernement a lâché du lest. Lors de la séance de négociation de jeudi, Annick Girardin a annoncé que le point d'indice, qui sert de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires, serait revalorisé de 0,6 % au 1er juillet, puis de 0,6 % au 1er février 2017. Soit une hausse de 1,2 % après six ans de gel. Un enseignant payé 25 948 euros brut par an verra ainsi sa rémunération augmenter de 311 euros. *« Ce geste significatif est juste et il était nécessaire »*, a insisté la ministre de la Fonction publique après sa réunion avec les syndicats. Il vient surtout à point nommé : la deuxième revalorisation se traduira sur les feuilles de paye des 5,4 millions de fonctionnaires, votant traditionnellement à gauche, deux mois avant le premier tour de la présidentielle…

Dès mercredi, Éric Woerth, ancien ministre LR du Budget mais aussi des Comptes publics, dénonçait d'ailleurs sur RFI *« de l'électoralisme aux frais des Français »*. De fait, la facture de cette revalorisation en deux temps sera de 1,2 milliard, en année pleine, pour la fonction publique d'État, 552 millions pour l'hospitalière et 648 millions pour la territoriale. Soit un coût total de… 2,4 milliards. Opportunément, la charge ne sera pas trop importante cette année (600 millions environ), la revalorisation n'intervenant qu'en juillet et pour 0,6 %. C'est en fait la future majorité qui sortira des urnes en 2017 qui aura à supporter l'essentiel du coût. De même, elle devra faire face aux conséquences du protocole acté en septembre dernier. Ce dernier, qui révise à la hausse l'évolution des carrières des fonctionnaires, pèsera sur les finances publiques à hauteur de 4,5 et 5 milliards en 2020, selon la Cour des comptes.

Le gouvernement n'a pas pour autant désarmé la grogne des fonctionnaires. *« Nous saluons le dégel mais les agents auraient mérité mieux après six ans de gel. Nous avons des raisons de rester mobilisés »*, explique Brigitte Jumel, la numéro un de la CFDT-fonction publique, dont les équipes décideront ce vendredi du maintien, ou non, de la journée d'action du 22 mars. La FSU, pour sa part, a décidé d'y aller. Quant à la CGT, elle reste sur sa semaine de mobilisation du 21 au 25 mars, avec en point d'orgue le 22. *« Dans nos instances, nous discuterons de l'idée d'organiser une rencontre unitaire avec les autres syndicats en avril »*, ajoute Jean-Marc Canon, patron de la CGT-fonction publique. *La hausse de 1,2 % n'est pas suffisante. »* Pour Christian Grolier, son homologue de FO qui exigeait *« une revalorisation de 8 % pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat »*, le bilan est également mitigé.

Pouvoir d'achat en hausse

En vérité, le salaire moyen des fonctionnaires a reculé de 1,3 % entre 2010 et 2013 en euros constants. En outre, cet indicateur est perturbé par les nombreux départs à la retraite de fonctionnaires seniors, qui sont remplacés par des jeunes moins payés, ce qui fait baisser la moyenne. Le pouvoir d'achat de la rémunération moyenne des personnes en place a, lui, toujours progressé. Car le traitement des agents ne dépend pas que du point d'indice mais aussi de primes, de promotions et de progressions à l'ancienneté. Les fonctionnaires souffrent surtout d'un manque de reconnaissance. Un problème lié à ce que les différents gouvernements n'ont, depuis des années, jamais redéfini les missions de l'État… ■

Le gouvernement fait un geste salarial de 2,4 milliards pour les fonctionnaires

● L'exécutif a décidé jeudi d'augmenter de 1,2 % le point d'indice des fonctionnaires, qui était gelé depuis 2010.
● La hausse aura lieu en deux temps : + 0,6 % en juillet et + 0,6 % en février.

SOCIAL

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Opération déminage, étape 2... Lundi, Manuel Valls avait modifié la réforme du Code du travail pour obtenir le soutien des syndicats réformistes. Ce jeudi, l'exécutif a lâché du lest sur les salaires des fonctionnaires pour éviter une poussée de mécontentement qui s'ajouterait à la contestation qui persiste contre la loi El Khomri.

A l'issue d'une matinée de discussions, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a annoncé que des agents de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux bénéficieraient de 1,2 % d'augmentation du point d'indice. Elle s'effectuera en deux fois : 0,6 % le 1er juillet et 0,6 % le 1er février. « *Ce geste significatif est juste et il était nécessaire* », a déclaré la ministre devant la presse. Les fonctionnaires, ce sont « *plus de 5,5 millions de Français au service de la communauté* » qui « *ne sont pas des privilégiés* », a-t-elle insisté. La hausse va représenter en année pleine « *2,4 milliards d'euros d'effort pour le budget de la France* », dont 552 millions d'euros pour la fonction publique hospitalière et 648 millions d'euros pour la fonction publique territoriale. Compte tenu du calendrier annoncé, elle coûtera 600 millions en 2016.

Le point d'arrivée de + 1,2 % est bien inférieur aux demandes des syndicats. Tous l'ont souligné à l'issue de la réunion. « *Ce n'est pas suffisant* », a affirmé Bernadette Groison, de la FSU ; « *Ce n'est pas à la hauteur de nos espérances* [...] *mais on prend acte* », a déclaré Brigitte Jumel, de la CFDT ; « *La perte de pouvoir d'achat enregistrée depuis 2010* Christian Grolier, de FO ; « *Le compte n'y est pas* », a enfin protesté Jean-Marc Canon, de la CGT. Mais les syndicats ont, pour la plupart, cependant reconnu que la fin du gel de la valeur du point de la fonction publique est une bonne nouvelle. Y compris Force ouvrière, satisfaite de « *sortir de la spirale* ». Et puis, « *passer de 0 à 1,2 %, ce n'est pas rien* », a expliqué Bernadette Groison. En aparté, plusieurs reconnaissaient que le montant de la hausse obtenu était presque inespéré.

Flambée sociale

« *Ce qui a été obtenu l'a été parce que les fonctionnaires se sont mobilisés, le gouvernement a été contraint de lâcher du lest* », a affirmé Jean-Marc Canon. Mais, en réalité, les agents de la fonction publique peuvent surtout dire merci à Myriam El Khomri, dont la loi a fait flamber le climat social. Le résultat a été obtenu sans un jour de grève : la mobilisation un temps envisagée le 22 mars sur les salaires des fonctionnaires n'est plus d'actualité. Seule la CGT maintient une semaine d'action autour de cette date. Quant au 31 mars, il sera ciblé sur la loi travail, et si FO appelle aussi les fonctionnaires à défiler ce jour-là, ce ne sera pas sur leurs salaires, ce qui n'augure pas d'une affluence record.

Bercy, qui plaidait pour la poursuite du gel puis qui aurait tenté de limiter la hausse bien en dessous de 1 %, n'a pas réussi à contrebalancer les arguments politiques en faveur d'un coup de pouce « *significatif* » à un an de l'élection présidentielle, alors que François Hollande veut adresser des signaux à l'électorat de gauche. Il est cependant loin d'être acquis que son geste salarial in extremis suffira. Même s'il s'ajoute aux améliorations que va procurer aux agents la réforme des carrières

La politique salariale de l'Etat
Evolution du point d'indice du salaire des fonctionnaires, en %

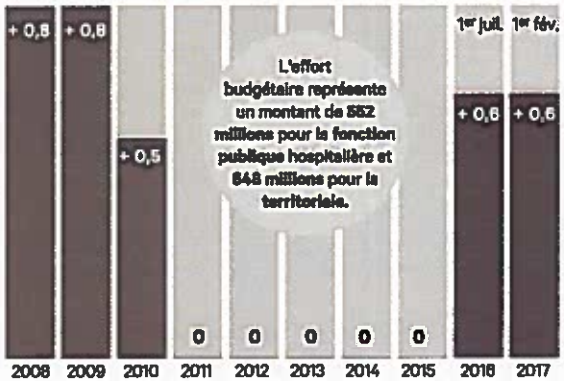

La variation de la masse salariale
En %, à périmètre constant

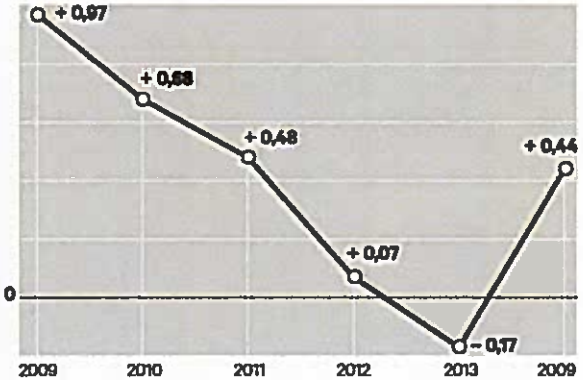

« LES ÉCHOS » / SOURCE : MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, COUR DES COMPTES

DÉCRYPTAGE // Quasi stable jusqu'ici, la masse salariale de l'Etat va bondir de 3 % en 2017.

Effectifs, salaires : le virage à 180 degrés de l'Etat

Frédéric Schaeffer
@fr_schaeffer

Une stabilisation globale des effectifs, un gel de la valeur du point d'indice et une réduction des enveloppes catégorielles. L'arrivée au pouvoir de la gauche en 2012 avait peut-être signé la fin de la RGPP de Nicolas Sarkozy (et de la règle du non-remplacement d'un départ sur deux), mais pas la fin de la rigueur pour les fonctionnaires de l'Etat. Ces derniers ont largement participé à l'effort d'assainissement des finances publiques. Bien plus que ceux de la fonction publique territoriale.

En 2012, 2013 et 2014, l'Etat a peu salarial. Un enjeu non négligeable quand on sait que les dépenses de personnel représentent à elles seules 40 % du budget de l'Etat.

Lâcher du lest

2015 aura marqué un vrai changement. Avec l'amorce d'une fin de quinquennat en opposition totale avec ses premières années. Emploi, salaires : l'exécutif a très clairement décidé de lâcher du lest. Du côté des effectifs, les attentats et la menace terroriste ont changé la donne. Exit, les suppressions massives de postes dans l'armée qui permettaient de compenser les embauches dans les ministères prioritaires, Education en tête. Le nombre de fonctionnaires nier et va s'accroître de près de 15.000 cette année avec la mise en place du « pacte de sécurité » annoncé en novembre.

Côté rémunération aussi, les temps ont changé. Outre le dégel du point d'indice, une réforme des grilles salariales avait été décidée auparavant. Son coût pour l'Etat seul avoisinera 600 millions d'euros en 2017. Presque autant que le coût de la revalorisation du point d'indice ! Et ce n'est qu'un début : la réforme des grilles pourrait avoir un coût annuel de 4,5 à 5 milliards « *pour l'ensemble de la fonction publique à l'horizon 2020* », estime la Cour des comptes.

Au total, la masse salariale de 3 % l'an prochain, un rythme inédit depuis de nombreuses années. Les revalorisations salariales joueront aussi sur la fonction publique hospitalière et territoriale. Bercy plaidait pour une revalorisation du point d'indice de moindre ampleur. Le ministère des Finances a juste obtenu qu'elle se fasse en deux temps pour limiter la facture en 2016. Le geste pour les fonctionnaires vient s'ajouter à de nouvelles dépenses annoncées depuis le début de l'année (plan emploi, agriculteurs...). Mais Bercy reste confiant dans son objectif de réduction du déficit cette année (3,3 % PIB). Les chiffres de 2015, dévoilés vendredi prochain, devraient l'y aider. 2017

Les Echos 18/03/2016

Collectivités locales : la masse salariale freine un peu

D'après une étude sur les collectivités de plus de 2.000 agents, la progression de la masse salariale n'a pas dépassé 2 % l'an dernier.

Matthieu Quiret
@MQuiret

« *Les grandes collectivités ont nécessairement réduit leurs effectifs l'an dernier* », affirme Johan Theuret. L'association des DRH de grandes collectivités, qu'il préside, va prochainement publier avec la ville de Lyon une étude chiffrant à moins de 2 % la progression de la masse salariale entre 2014 et 2015. L'estimation découle du questionnaire rempli par 50 des 350 grandes collectivités employant plus de 2.000 agents territoriaux. 80 % des collectivités ayant répondu affirment avoir enregistré de 1,5 à 2 % de dépense de personnel en plus. « *Un effectif stable produit plus de 3 % d'augmentation naturelle des dépenses* », rappelle Johan Theuret.

Ce constat confirme la première estimation faite en milieu d'année dernière par l'Association des maires de France. L'année 2015 marque donc une rupture claire avec le rythme annuel de 3,5 à 4 % de hausse du budget salarial des années précédentes. Les DRH reconnaissent que dans les années 2000, personne ne se souciait de la maîtrise de ces budgets. « *Ils étaient des variables d'ajustement. Aujourd'hui, les prévisions de dépenses sont bien exécutées. Les DRH actionnent pour cela tous les leviers possibles* », insiste l'expert.

Métiers sanctuarisés

Face à la baisse des dotations de l'Etat, l'étude montre que tous recourent au non-recrutement, au non-remplacement des départs en retraite, à l'augmentation des délais de vacance de poste, au contrôle de l'absentéisme récurrent. 60 % des services jouent aussi sur la réduction des niveaux hiérarchiques ou du nombre de services, ou sur la fermeture des microétablissements. Plus de 70 % travaillent sur les mutualisations. « *La réduction des effectifs est adaptée en fonction des métiers. Certains sont sanctuarisés, comme la petite enfance ou les services sociaux. En revanche, la quasi-totalité rationalise les fonctions support avec, par exemple, une forte dématérialisation des postes de comptable* », précise Johan Theuret. Pour le DRH de Clermont-Ferrand, la réduction des effectifs territoriaux remonte en fait à 2013, première année de gel des dotations d'Etat « *si l'on soustrait les embauches imposées par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires* ». ■

On constate une rupture claire avec le rythme annuel de 3,5 à 4 % de hausse des années précédentes.

Boursier.com du 18/03/2016

Fonctionnaires : la revalorisation du point d'indice est "raisonnable"

La ministre Annick Girardin a expliqué que la hausse de 1,2% en deux temps doit permettre de respecter la trajectoire des finances publiques.

L'augmentation du point d'indice - servant de bas au calcul du traitement des fonctionnaires - de 1,2% en deux temps (1er juillet puis 1er février) est une décision "raisonnable" afin de maintenir la trajectoire budgétaire du pays, a estimé ce vendredi matin sur RTL, la ministre Annick Girardin. "C'est un effort important, de 2,4 milliards d'euros en année pleine", a-t-elle ajouté, mais "cette dépense est couverte comme toute les autres".

Geste très critiqué à droite

A droite, Les Républicains ont critiqué cette annonce jugée "électoraliste" à un peu plus d'un an de la prochaine élection présidentielle. "Peu lui (François Hollande, ndlr) importe que la mesure coûte à l'Etat (...) sans aucune contrepartie en matière de réforme de l'administration ou du temps de travail des fonctionnaires", déplorent-ils dans un communiqué. Pour le parti, si les revendications des fonctionnaires sont légitimes, la priorité doit être de réformer en profondeur le système. "Il sera temps d'augmenter les fonctionnaires quand les finances le permettront. Nous n'avons pas gagné à l'Euromilliards", a fustigé pour sa part le président de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, jeudi soir sur i-Télé.

Les syndicats déçus

Les syndicats ne sont pas plus satisfaits. La CGT réclamait jusqu'à 10% d'augmentation. Dans un communiqué, elle se félicite du dégel du point d'indice tout soulignant que, rapportée "aux pertes accumulées ces dernières années (6% depuis 2010), l'augmentation annoncée est d'un niveau notoirement insuffisant". La CGT a donc appelé les agents de la fonction publique à poursuivre la mobilisation. Un préavis de grève a été déposé du 17 au 31 mars. Une grande journée de mobilisation est également programmée le 22 mars. Même son de cloche du côté de Force Ouvrière qui plaidait pour une augmentation de 8% de la valeur du point et l'attribution immédiate de 50 points d'indice supplémentaires. Enfin, la CFDT juge aussi la revalorisation insuffisante mais elle ne s'est pas encore prononcée sur les suites du mouvement.

social-gouvernement-syndicats-travail,LEAD
Loi travail: la CFDT ne donne pas un chèque en blanc au gouvernement

ATTENTION - avec la CFTC ///

Paris, 17 mars 2016 (AFP) - La CFDT s'est félicitée jeudi de sa "stratégie" pour obtenir "une profonde réécriture" du projet de loi travail, présenté lundi dans sa nouvelle version, mais a prévenu qu'elle ne donnait pas pour autant "un chèque en blanc" au gouvernement.

"Cette réécriture permet de passer d'un projet de loi déséquilibré et injuste à un projet de loi potentiellement porteur de progrès pour les travailleurs et pour les jeunes", a redit la centrale dans un communiqué, à l'issue de son bureau national qui s'est tenu pendant deux jours pour analyser le contenu de la réforme.

Pour autant, la CFDT "ne donne pas un chèque en blanc au gouvernement" et reste "mobilisée jusqu'à l'issue du débat parlementaire pour que les modifications obtenues soient effectives et le texte encore amélioré en particulier sur les conditions des licenciements économiques et les accords de préservation de l'emploi".

Elle se réjouit, entre autres, du retrait du plafonnement des dommages et intérêts aux prud'hommes en cas de licenciement abusif et de la réécriture de l'article sur le licenciement économique.

Elle met également en avant la généralisation de la garantie jeunes, la réaffirmation du rôle de régulation de la branche et les modifications apportées sur le temps de travail (apprentis, astreinte, forfait-jour...).

La CFDT a validé toutes les réformes du quinquennat. Son opposition à l'avant-projet compliquait la tâche de l'exécutif, qui a dû le remanier.

La CFTC s'est également félicitée jeudi des "améliorations obtenues" mais veut "poursuivre son action à destination du gouvernement et des parlementaires afin d'améliorer ce qui doit l'être encore".

Elle réclame toutefois que sur le licenciement économique, "les difficultés de l'entreprise soient appréciées à l'échelle du groupe auquel elle se rattache, pas uniquement à l'échelle nationale". C'était également la demande de la CFDT, mais dans les modifications annoncées lundi, le gouvernement s'est limité à accorder un contrôle accru au juge pour vérifier que les multinationales n'organisent pas artificiellement leurs difficultés économiques sur le territoire français pour licencier.

Sur la santé au travail, la CFTC invite le gouvernement à des corrections. La centrale "ne saurait accepter qu'un salarié dont le contrat est suspendu en raison d'une incapacité de travail médicalement constatée fasse l'objet d'une procédure de licenciement". En outre, "il n'est pas acceptable qu'un salarié déclaré inapte à son poste de travail s'expose au licenciement dès lors qu'il refuse une seule proposition de reclassement".

La CGT, FO ou Solidaires, mais aussi l'Unef (étudiants) continuent de réclamer le retrait de la réforme, jugée trop favorable à l'entreprise et insuffisamment protectrice pour le salarié. Ce jeudi, quelques dizaines de lycées et campus étaient bloqués. Plusieurs milliers d'étudiants et lycéens sont descendus dans la rue pour s'opposer à ce texte qui doit être présenté en conseil des ministres le 24 mars. Ils appellent à des grèves et manifestations le 31 mars.

bow/cel/jag

2016/03/17 17:08:56 GMT+01:00
#552330 DVBP 2019 NUV13 (4) AFP (462 words)

social-gouvernement-syndicats-travail
Loi travail: les syndicats "réformistes" veulent des améliorations (ACTUALISATION-LEAD GENERAL)

ATTENTION - Avec fin de l'intersyndicale aux 2e et 3e paragraphes ///

Paris, 17 mars 2016 (AFP) - La CFDT, la CFTC et l'Unsa ont salué jeudi la réécriture du projet de loi travail, mais insisté sur l'importance d'en modifier certains articles, notamment celui sur le licenciement économique.

De leur côté, la CGT, FO, Solidaires, FSU, Fidl, l'Unef et l'UNL ont réitéré jeudi leur demande de retrait de la réforme, à l'issue d'une intersyndicale visant à affiner les modalités des grèves et manifestations prévues le 31 mars.

"Le débat sur la loi est loin d'être terminé, écrivent-ils dans un communiqué. La réécriture du texte ne touche pas au coeur du projet qui contient toujours de multiples régressions". Pour eux, ce nouveau texte "ne répond donc pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation".

La CFDT et la CFTC ont achevé jeudi des bureaux nationaux visant à analyser la "loi El Khomri 2".

Sa "réécriture permet de passer d'un projet de loi déséquilibré et injuste à un projet de loi potentiellement porteur de progrès pour les travailleurs et pour les jeunes", a dit dans un communiqué la CFDT, dont le soutien était primordial pour l'exécutif.

Pour autant, elle "ne donne pas un chèque en blanc au gouvernement" et dit rester "mobilisée jusqu'à l'issue du débat parlementaire pour que les modifications obtenues soient effectives et le texte encore amélioré en particulier sur les conditions des licenciements économiques et les accords de préservation de l'emploi".

Concernant le licenciement économique, la réforme prévoit que l'appréciation des difficultés économiques se fasse au seul niveau national pour les filiales françaises d'un groupe, et non au niveau de l'ensemble du groupe comme aujourd'hui. Les syndicats, qui craignent des licenciement "boursiers", souhaitaient que l'appréciation se fasse au niveau de groupe.

Dans la version remaniée et dévoilée lundi, le gouvernement n'a pas donné satisfaction aux syndicats. Il s'est limité à accorder un contrôle accru au juge pour vérifier que les multinationales n'organisent pas artificiellement leurs difficultés économiques sur le territoire français pour licencier.

La CFTC, qui s'est également réjouie jeudi des "améliorations obtenues" au texte en général, insiste pour que "les difficultés de l'entreprise soient appréciées à l'échelle du groupe".

De même que l'Unsa, pour qui la réécriture de l'article 30 bis peut laisser "le champ ouvert aux employeurs pour procéder à des licenciements collectifs".

- 'Affaiblir la démocratie représentative' -

L'Unsa réclame également le retrait de l'article 12 autorisant les référendums en entreprise. Afin d'éviter des situations de blocage, des syndicats représentant au moins 30% des salariés pourront demander une consultation des salariés, selon la réforme.

Pour l'UNSA, les référendums sont "susceptibles de cliver les salariés et, à terme, d'affaiblir la démocratie représentative".

La CFTC invite également le gouvernement à apporter des corrections aux articles portant sur la santé au travail. Elle "ne saurait accepter qu'un salarié dont le contrat est suspendu en raison d'une incapacité de travail médicalement constatée fasse l'objet d'une procédure de licenciement". En outre, dit-elle, "il n'est pas acceptable qu'un salarié déclaré inapte à son poste de travail s'expose au licenciement dès lors qu'il refuse une seule proposition de reclassement".

La CGT, FO ou Solidaires, mais aussi l'Unef (étudiants), continuent de réclamer le retrait de la réforme, jugée trop favorable à l'entreprise et insuffisamment protectrice pour le salarié.

Ce jeudi, des dizaines de milliers de lycéens et étudiants ont battu le pavé pour réclamer le retrait du projet de loi travail. Cette nouvelle mobilisation, qualifiée de "réussite" par l'Unef, a été émaillée d'incidents qui ont donné lieu à des interpellations notamment à Paris, Rennes et Marseille.

Une autre mobilisation est prévue le 24 mars, jour où sera présenté le projet de loi en conseil des ministres.

bow/jg/DS/bir

2016/03/17 22:13:42 GMT+01:00
#553287 DVBP 2970 NVN42 (4) AFP (606 words)

La loi travail agrège les

JC PEILLON

a mobilisation s'effrite mais se poursuit contre le projet de loi Khomri. Une semaine rès la première journée ction, ils étaient enre 70 000, jeudi, à être scendus dans la rue, un u partout en France, ntre 220 000 le 9 mars, lon la police. A Paris, les torités ont dénomé 9 000 manifestants '000 il y a une semaine), ns un défilé mêlant :éens, étudiants et salas. Le retrait, lundi par le uvernement, d'une ande partie des mesures plus controversées de n projet de réforme ura donc pas suffi à met: fin à la contestation. *es aménagements, ça ne ange rien, ce qu'on veut intenant, c'est le retrait,* sumait Arthur, étudiant 23 ans, présent dans le rtège parisien. *Cette maité a déjà passé quatre s à faire des cadeaux au tronat, et on ne voit cun résultat.»* Les témoages recueillis par *Libétion (lire ci-contre)* font it d'un *«ras-le-bol»* qui passe largement le seul ojet de loi travail de l'exétif. *«On se sent trahis,* nfie Elsa, étudiante 19 ans. *On s'est débarras: de Sarko, et on se reuve avec un gouvernement qui mène la même litique.»*

gouvernement, de son té, s'est raidi face au ouvement. Plusieurs unirsités ont été fermées idi dès le début de la rnée. Dans la capitale, le e de Tolbiac de l'univeé Paris-I, où devait se ter une assemblée générale rès la manifestation, a évacué, dans la vioce, par de nombreux poiers. Plus d'une vingtaine personnes ont également été interpellées au urs de la journée, dans différents défilés. Proaine journée d'action 24 mars.

Arthur, 20 ans, étudiant en licence à la Sorbonne :

«LE CARBURANT DE LA LUTTE, C'EST L'ESPOIR DE CHANGER LE SYSTÈME»

«Ce projet du gouvernement est très concret : on comprend rapidement quelles implications cela peut avoir dans le monde du travail, et c'est ça qui pousse les gens à se mobiliser. Beaucoup d'étudiants sont salariés, avec des contrats précaires, ce qui leur pose des difficultés de réussite aux examens. On sait que si l'on n'agit pas maintenant, il sera encore plus difficile de le faire par la suite, quand nos droits auront été rognés. Mais il existe aussi une remise en cause plus générale d'un système qui a montré ses limites : le capitalisme néolibéral, bâti autour du salariat et du productivisme. On veut proposer un nouveau projet, une République sociale qui s'affranchirait des cadres de domination traditionnels. On vit aujourd'hui dans une République bourgeoise, qui promeut surtout le principe de propriété. Les néolibéraux disent que l'Etat ne sert à rien : c'est faux, il a vocation à édicter des normes pour protéger les citoyens. Il y a chez les manifestants un vrai ras-le-bol. Le PS au pouvoir agit de façon court-termiste, les promesses les plus sociales de Hollande n'ont pas été respectées. Mais l'indignation seule ne suffit pas. Le carburant de la lutte, c'est l'espoir de changer le système. Or, l'idée même de combat, de marcher dans la rue, est devenue passéiste aux yeux de certains. C'est la réussite du système. On le voit dans la mobilisation : les étudiants qui manifestent font partie des classes privilégiées. L'enjeu, c'est d'aller plus loin. On va organiser un meeting à la fac en invitant des salariés de Tang Frères *[chaîne de supermarchés asiatiques, ndlr]* qui ont fait grève l'an passé pour leurs conditions de travail. Ça permet d'être dans le pratique.»

Recueilli par **SYLVAIN MOUILLARD**

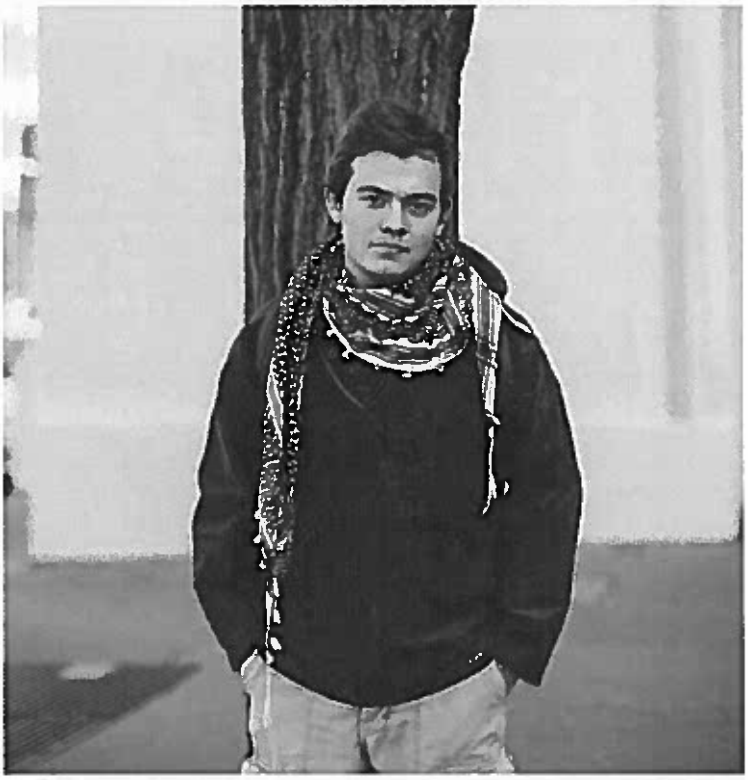

A Paris. PHOTO CORENTIN FOHLEN

Juliette Watkin, 16 ans, en première L au lycée Hélène-Boucher :

«ILS NE PEUVENT PAS FAIRE UNE LOI SANS PENSER À NOUS»

«Ça fait longtemps que le gouvernement fait passer des trucs limites : la déchéance de nationalité, l'état d'urgence… J'ai aussi manifesté contre les violences policières. Mais ma première marche, c'était pour Leonarda. Je ne pensais pas qu'un gouvernement de gauche pouvait nous faire tout ça. La semaine dernière, j'étais à fond sur le blocus dans notre lycée. J'en suis tombée malade, avec la pluie, le froid… Aujourd'hui, je ne voulais pas louper la manif. Bien sûr, je ne comprends pas tout le texte, mais la loi donne à mon avis beaucoup trop de pouvoir à l'employeur. Il peut tout décider : c'est quand même un retour en arrière, non ? Les heures sup moins payées, l'augmentation du temps de travail, les licenciements facilités, etc. Ça me met un gros stress. Déjà, on va galérer en entrant sur le marché du travail, puis on va partir à la retraite super tard, et entre les deux, on ne va pas être protégés dans notre travail ! Ma génération n'a pas envie de payer les pots cassés. On veut montrer qu'on est là, qu'ils ne peuvent pas faire une loi sans penser à nous, à nos droits. On exprime un ras-le-bol général qui est plus grand que ce texte. Beaucoup de gens pensent que les jeunes ne sont pas politisés : c'est faux ! Le recul du gouvernement cette semaine, même si c'est pas assez, nous motive pour continuer. Ça marche : on leur fait peur. Il ne faut pas s'arrêter ! Mieux vaut avoir trois absences du lycée à cause des manifs que de galérer toute ma vie… Au-delà de mon avenir personnel, j'ai envie de m'engager car je sens un climat de tension dans la société. La montée du FN, surtout, me fait vraiment flipper. Je vais avoir 18 ans pile entre les deux tours de l'élection présidentielle : bien sûr, je suis déjà au taquet pour aller voter.»

Recueilli par **CÉLIAN MACÉ**

A Paris. PHOTO MARTIN COLOMBET HANSLUCAS

colères

Cortèges Dans les manifestations de jeudi, lycéens, étudiants et jeunes salariés ont dit leur ras-le-bol, qui va au-delà du texte de Myriam El Khomri.

A Strasbourg. PHOTO PASCAL BASTIEN

Yvonnick Pongerard, 32 ans, zootechnicien en CDD au CNRS :

«NOUS SOMMES DÉJÀ FLEXIBLES, MAIS TOUT LE RESTE EST RIGIDE»

«Le CDI est pour moi un Graal, et maintenant, on le précarise avec la loi El Khomri. C'est pour cela que je manifeste aujourd'hui, c'est la goutte d'eau. J'ai un bac +5, je suis payé au Smic, mon contrat se termine le 4 mai. Après, je ne sais pas… Soit je suis renouvelé, soit j'irai à Pôle Emploi. C'est le plus long contrat que j'ai jamais eu, six mois. D'habitude, cela ne dure que quelques semaines ou quelques jours. Du coup, je n'ai eu accès qu'une seule fois à des indemnités chômage, sinon c'est le RSA. C'est dur de vivre avec 500 euros. L'ascenseur social n'est pas en panne, il n'existe plus. Oui, notre génération est sacrifiée, nous aurons un niveau de vie inférieur à celui de nos parents et grands-parents. Nous sommes déjà flexibles, mais tout le reste est rigide. Comment fait-on quand on est précaire pour louer un appartement, signer un bail, faire un prêt à la banque, fonder une famille ? On ne peut plus se projeter. En mai, à la fin de mon CDD, je ne sais pas ce que je vais faire. J'irai tenter ma chance à Pôle Emploi si je ne suis pas renouvelé. Et je ressens une ambiance de culpabilisation permanente : si on ne trouve pas de travail, c'est qu'on ne cherche pas assez. Hollande a été élu contre le programme libéral de Sarkozy plus que pour lui-même, et finalement, il mène la politique que Sarko lui-même n'aurait pas osé faire ! Avant la loi El Khomri, il y a eu d'autres horreurs : la loi Macron, le pacte de responsabilité, les cadeaux aux entreprises sans contreparties, l'état d'urgence, la déchéance de nationalité… La seule chose de gauche qui a été faite et réussie, c'est le mariage pour tous. J'attendais de la gauche qu'elle aille dans le sens du progrès social.»

Recueilli par **NOÉMIE ROUSSEAU** *(à Strasbourg)*

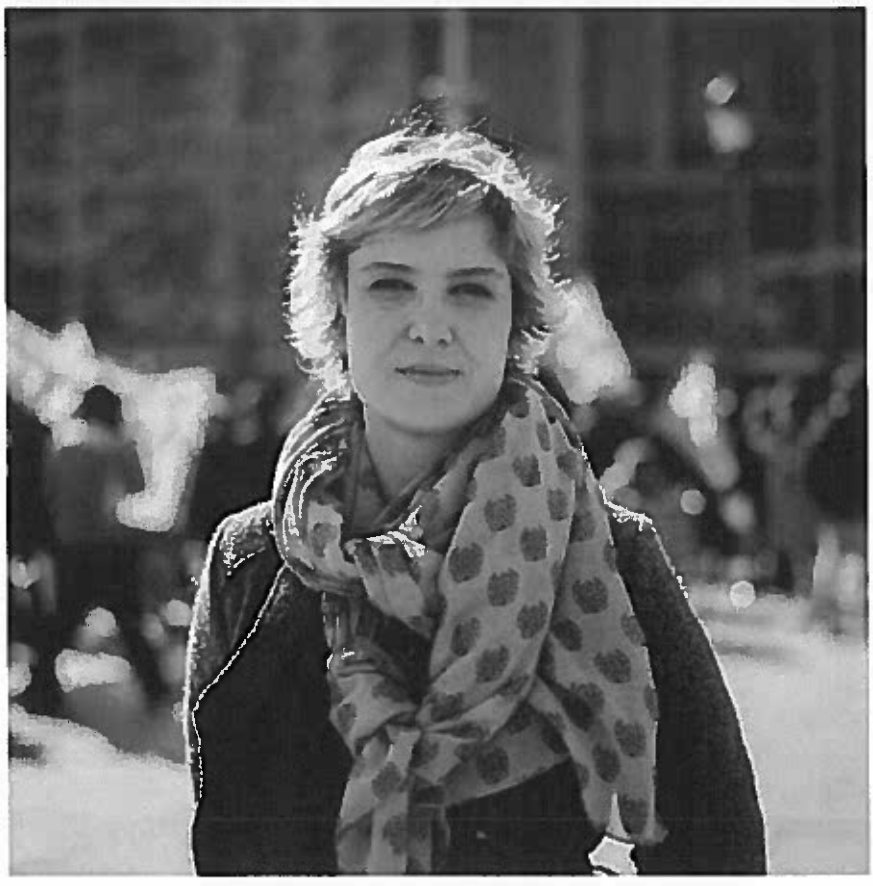

Pascale Fogel, 40 ans, infirmière en bloc opératoire :

«LA VRAIE POLITIQUE DE GAUCHE, OÙ EST-CE QU'ON VA LA TROUVER ?»

«Ce projet de loi travail, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Comme tous les gens de gauche, je suis perdue, je ne comprends pas ce que fait ce gouvernement depuis le début du quinquennat. Avant de s'en prendre au code du travail, il y a eu l'ANI *[une autre loi sur l'emploi, ndlr]*, le pacte de responsabilité… Le curseur se déplace toujours plus à droite, dans le sens de la flexibilité, jamais de la sécurité. Lors de la campagne présidentielle de 2012, François Hollande déclarait la guerre à la finance, et dans la foulée, il a fait une politique qui va dans le sens des banquiers et patrons. Forcément, on se sent trahis. C'est soi-disant la gauche, alors les gens n'osent pas encore manifester massivement. J'ai conscience que c'est la crise, que c'est difficile, que Hollande a récupéré le pays dans un état lamentable, mais quand même… Il nous fait du Blair et du Schröder et on voit les conséquences pour les gens en Angleterre et en Allemagne. Aujourd'hui, nous en sommes à nous battre pour défendre le modèle social français, la République, la Sécurité sociale, la solidarité… Bref, l'héritage du Conseil national de la Résistance. Comme le disait le philosophe Michel Clouscard, nous sommes dans *«un monde où tout est permis mais rien n'est possible»*. On nous dit d'acheter notre bonheur mais, en fait, on n'a pas les moyens ! Je travaille à l'hôpital, je vis l'austérité au quotidien, les fermetures de lits, les restrictions budgétaires… La vraie politique de gauche, l'alternative au gouvernement actuel, où est-ce qu'on va la trouver désormais ? Et comment la faire arriver au pouvoir ? J'ai vraiment peur que ce ras-le-bol général s'exprime par un vote FN massif en 2017, par une Marine Le Pen au second tour.»

Les jeunes ne désarment pas

IOBILISATION. Même si les cortèges n'étaient pas aussi fournis que le 9 mars, étudiants et lycéens nt montré hier leur détermination contre le projet de loi Travail. Et ce n'est pas fini.

JE N'AI PAS L'IMPRESSION e le Vails 2.0 ait convaincu beauup de jeunes », pianotait hier soir · les réseaux sociaux William Maret, le président de l'Unef, tout en geant à l'intersyndicale qui devait cider des suites à donner au mouent de contestation contre la loi Khomri. Même si ses bannières dent discrètes, quelques heures s tôt dans le cortège parisien, le emier syndicat étudiant pense oir remporté une manche (98 rassemblements ou défilés en France). mobilisation ne faiblit pas chez jeunes, qui ont organisé davantaassemblées générales dans les s, et de blocus dans les lycées, que la semaine dernière. Hier à Paris, ils marchaient en tête du cortège, secondés par les ballons de la CGT et de la FSU. Signe d'une tension accrue, des heurts entre jeunes et forces de l'ordre ont émaillé la journée et se sont soldés par 23 interpellations dont 19 en province *(lire encadré)*. Plusieurs sites universitaires ont aussi dans la matinée fermé de manière « préventive » sur les campus parisiens de Tolbiac (ce qui n'a pas empêché des affrontements) et de la Sorbonne, ainsi qu'à l'université de Lyon-II et à Bordeaux.

Deux autres rendez-vous du refus les 24 et 31 mars

Il s'agit maintenant pour les militants de maintenir une savante pression, convaincre sans agacer jusqu'à la manifestation nationale du jeudi 31 mars, présentée comme la date clé de la contestation. « Si la lutte doit prendre, ce sera ce jour-là », pronostique un militant de Jussieu. D'ici là, un nouveau tour de chauffe aura lieu : jeudi prochain, le 24 mars, avec son nouveau lot de blocus et de rassemblements.

Mais une autre échéance approche, celle du bac et des examens — les oraux des « travaux pratiques encadrés » ont lieu en ce moment pour les terminales. « Les lycéens sont solidaires et laissent passer dans les blocus les prépas ou ceux qui ont des examens, assure un permanent du syndicat lycéen Fidl. Pour l'instant, il n'y a pas de conflit sur ce sujet. Au contraire, le thème du travail et de la précarité les intéresse. »

Oscar, en 1re S au lycée Lavoisier du chic Ve arrondissement parisien, est venu hier « défendre le dialogue social, parce que c'est faux de croire qu'un salarié peut s'opposer à son patron », explique-t-il. Dorie-Anne, de Bondy (Seine-Saint-Denis), en est aussi convaincue mais se désole d'être un peu seule dans son lycée. « Les autres ne sont même pas au courant des manifs, cela ne les intéresse pas », soupire-t-elle. C'est t l'inverse à Evariste-Gallois, à Noi le-Grand, où les élèves ont organ une délégation en RER pour rallie cortège parisien. Jérémie, Matéo Adrien ont fait le voyage. « A part Technoparade », précisent-ils, c' là leur première manif. « On contre le fait de licencier plus faci ment et de donner plus de droits a patrons », résument-ils. Ils en sav moins sur ces bannières du Front gauche qu'ils balancent au-dessus leur tête, comme beaucoup de jeu autour d'eux : « On cherchait ju des drapeaux, et quelqu'un en dis buait... »

CHRISTEL BRIGAUDE

nnes (Ille-et-Vilaine), hier. Les voies ferroviaires ont été envahies par les manifestants. Le trafic a été interrompu pendant une demi-heure. *(PJ Press/MaxPPP/Jeremias Gonzalez)*

« Rose promise chomdu »

Dans les mégaphones, sur les banderoles, le thème de la précarité s'est décliné sur tous les modes, hier. Florilège. « Loi El Khomri, vie pourrie », tranche un sticker sur le dos d'une jeune femme, tandis qu'une affiche a choisi l'alternative « Loi El Khomri, mieux vaut rester au lit ». En référence aux articles du texte sur le travail nocturne, un militant a écrit : « La nuit c'est fai pour s'aimer, pas pour travailler. Dans le cortège, on hurle en boucle « Papa, maman, c'est quoi un CDI ? » ou « Le gouvernement nou a déçus, la jeunesse est dans la rue ». Sur les cartons, « Arrêtez vos Khomri » commence à devenir un standard. Le PS et le gouvernement sont aussi des cibles de choix, avec le patron du Medef, Pierre Gattaz : « Rose promise, chomdu », résume un slogan. « La gauche a pris une bonne droite », dit une pancarte en carton, dans les vapeurs des marchands de merguez place de la République. Derrière la banderole de l'université Paris 8, on lit : « Ça sent le gattaz, ça va péter. » CH.

VIDÉO leparisien.fr

Loi Travail : amendement ou suppression, les jeunes sont divis

« Je ne pourrai plus voter PS »

ne étudiante, à Sciences-po Rennes

nes (Ille-et-Vilaine)
notre correspondante

ITRE DEUX JETS de lacrymos, ëlle sort sa dosette de sérum phyologique pour se rincer les yeux. i j'avais pu voter en 2012, j'aurais oisi Hollande. Maintenant, je ne urrai plus voter PS. Il y a trop de épris », lance cette étudiante de ans, à Sciences-po Rennes. Come elle, entre 5 000 et 10 000 maestants ont défilé hier dans les es de la capitale bretonne contre loi El Khomri. Dans la foule, Cla-Marie, 20 ans, tient une pancarte laquelle on peut lire « Si à 50 ans s pas précaire, t'as raté ta vie », et plique de vive voix que cette loi « un vrai retour en arrière qui ace les salariés dans un rapport de force défavorable avec leur employeur ». Mégaphone dans la main et lunettes de piscine sur les yeux pour se protéger des gaz, Yoann, en licence d'italien et militant au Front de gauche, martèle que c'est « la goutte d'eau qui fait déborder un vase déjà bien rempli ».

A la mairie de Rennes, la situation dégénère

Rennes la Rouge, ville étudiante toujours à la pointe des mouvements contestataires, n'a pas failli à sa réputation hier. Peu avant 13 heures, aux cris de « Cheminots avec nous », « A bas le Parti socialo ! », les manifestants ont envahi les quais de la gare et les voies de chemin de fer provoquant la coupure immédiate de l'électricité et l'interruption du trafic pendant une demi-heure.

Une partie du cortège s'est ensuite dirigée vers la mairie où la situation a dégénéré. Après avoir jeté de la peinture sur la façade, des manifestants cagoulés ont tenté de pénétrer dans l'hôtel de ville. Ils ont été repoussés par les forces de l'ordre qui ont lancé des gaz lacrymogènes.

Un jeune a été interpellé et un policier légèrement blessé. C'est en jetant des cailloux et des canettes que les manifestants ont réclamé la libération de leur camarade, tandis que les lycéens et les étudiants continuaient à défiler avant de se disperser vers 15 heures. Mais en se donnant rendez-vous la semaine prochaine.

SOLENNE DUROX

Une journée émaillée d'incident

LES LYCÉENS ont été les plus matinaux et un peu plus nombreux à protester contre la loi El Khomri que la semaine dernière. Le ministère de l'Education nationale a compté 115 lycées bloqués, contre 90 le 9 mars. Les organisations lycéennes ont donné une estimation « à la louche » et à la hausse, recensant entre 120 et 200 établissements bloqués.

Même bataille de chiffres quant aux défilés. Les autorités ont comptabilisé 69 000 manifestants en France (220 000 le 9 mars où les organisations étudiantes et lycéennes n'étaient pas les seules à appeler à la mobilisation). L'Unef, principal syndicat étudiant, en revendique 150 000 (100 000 lors de la première journée d'action), et conclut à une « réussite ».

Des cortèges se sont constitués un peu partout dans l'Hexagone. A Tours, Orléans, Rouen, Lannion, Valenciennes, Orléans, Amiens, Rodez, Perpignan, Clermont-Ferrand, G noble ou au Mans, le mouveme s'est répandu, parfois émaillé d'in dents. La police est intervenue Nantes devant un lycée ; à Marse des échauffourées ont éclaté en une centaine de jeunes, sur la Ca blière, et des policiers ; à Strasbou des manifestants ont été blessés l d'une intervention des CRS. Des n liers de lycéens ou d'étudiants ont revanche défilé dans le calme à Ly Bordeaux, Lille et Toulouse. A Pa en marge d'une manif de lycéens i provisée dans la matinée, des vitri d'agences bancaires ont été dég dées boulevard Voltaire, des polici légèrement blessés et des jeunes terpellés. D'autres incidents ont éc té vers 18 heures, à la fin du dé autorisé, quand des étudiants se s rassemblés dans un amphi de la Tolbiac, fermée. Ils ont été délo par des gendarmes mobiles. V.M

'événement

LE 17 MARS, MIEUX QUE LE 9…
Selon l'Unef, dans un communiqué oublié en fin de journée, « la mobilisation a pris de l'ampleur par rapport au 9 mars. Le nombre de lycées mobilisés a augmenté (passant de 150 à plus de 200) et celui de manifestants dans les cortèges étudiants et lycéens a progressé (de 5 000 à 12 000 à Rennes, de 5 000 à 10 000 à Lyon, de 4 000 à 6 000 à Toulouse, de 1 500 à 3 000 à Clermont-Ferrand »…

150 000
C'est le nombre de jeunes qui ont manifesté jeudi en France, contre 100 000 la semaine dernière, selon les organisateurs.

LOI TRAVAIL

Hollande défié par cette jeunesse qu'il voulait sienne

Huit jours après la première mobilisation du 9 mars, les organisations de jeunesse ont mené étudiants et lycéens dans la rue en défiant le gouvernement. Deux fois plus de lycées que la semaine dernière étaient ainsi mobilisés.

Le printemps est en avance. Le 9 mars, il pointait le bout de son nez ; jeudi, c'est particulièrement une jeunesse lycéenne et étudiante qui a défilé en France, à l'appel de vingt-trois organisations ıdicales étudiantes et lycéennes. Amendé non, le texte du projet de loi travail ne nporte toujours pas l'adhésion. Des uniersités parisiennes fermées, officiellement ur « *raison de sécurité* », n'ont pas emché, comme à Tolbiac ou à la Sorbonne, s AG en plein air. Le résultat ? Des rassemblements nourris – 80 000 personnes à ris, 150 000 dans toute la France pour lnef – et qui ont vu à leurs abords des dissitifs policiers lourds, de ceux qui prévoient ıu provoquent – des incidents.

oncentré d'énergie

y a eu des slogans pour réclamer le retrait la loi El Khomri, mais au-delà, d'autres ıgans suggéraient de réveiller un vieux ys qui ne fait pas place aux jeunes. « En ève jusqu'à la retraite ! » proclame une nderole sur un mur de la Sorbonne. « Sois ne et tais-toi ! » déplore une pancarte défilé parisien. « Moins de Valls, plus tango ! » lu à Tours. Et même : « *Vous nous laissez pas rêver, on ne vous laissera s dormir !* » cri de ralliement des indignés pagnols. Mots d'ordre d'une génération and celle de 1968 se révélà incapable de sser le flambeau ? Trop tôt pour l'affirmer ec certitude, mais à n'en pas douter, le *On vaut mieux que ça* » n'a pas fini de sonner aux oreilles des responsables poiques. Il y avait une véritable énergie, ıdi, dans les rues de Paris, pour demander le retrait pur et simple de la loi travail. La jeunesse mobilisée a crié et chanté avec force et confiance son opposition frontale au texte de l'exécutif. « *Valls, Hollande et Macron ! On ne sera jamais, de la chair à patron !* » ont repris en chœur les manifestants, sous des pancartes indiquant : « La rue maintenant, pour ne pas y être à vie ! » En tête de cortège, William Martinet, président de l'Unef, dénonce « *l'enfumage* » des concessions annoncées par Manuel Valls. « *Quand j'entends que Pierre Gattaz se réjouit que le cœur du projet soit conservé, je ne peux que m'inquiéter* », insiste-t-il. À ses côtés, Camille Lainé, secrétaire nationale du Mouvement jeunes communistes de France (MJCF), condamne la logique du texte : « *Elle est complètement folle. Comment croire que licencier plus permettra de créer de l'emploi ?* » « *Les jeunes sont précaires pendant leurs études, et la loi El Khomri leur dit qu'il va falloir continuer à être précaires toute leur vie !* » s'indigne Matthieu Bauhain, secrétaire national de l'Union des étudiants communistes (UEC). « *Nous ne nous laisserons pas enfermer dans un chantage au chômage. Le recul des droits sociaux ne nous donnera aucun emploi* », ajoute Samia Mokhtar, présidente de l'Union nationale lycéenne (UNL). « *Le statut de salarié implique des obligations mais aussi des devoirs, mais le gouvernement ne souhaite conserver que les obligations. Il ne veut plus de Code du travail mais des livrets ouvriers* », dénonce de son côté Barbara Gomes, représentante de la CGT Jeunes. Quant à Zoïa Guschlbauer, présidente du syndicat lycéen Fidl, elle fustige le fond et la forme de l'action gouvernementale : « *La manière de faire et les objectifs visent à mépriser et retirer des droits aux travailleurs.* » Hervé-Jean Le Niger, vice-président de la fédération des parents d'élèves FCPE, les a rejoints un temps pour protester contre les « *précarisations des jeunes et de leur contrat de travail, qui rend très difficile l'accès au logement, aux soins et à l'avenir* ». Derrière les jeunes, en soutien, CGT, FO, FSU et Solidaires demandaient eux aussi le retrait du texte.

Du virtuel à la rue

Dès 13 heures, des centaines d'étudiants ont arpenté la place parisienne de la République. Aux alentours, des jeunes improvisent un match de football, grignotent et discutent du texte de loi. Parmi eux, les étudiants de Paris-VIII, Louise et Yanis, attendent leurs camarades avec leurs pancartes respectives : « Ça sent le Gattaz, ça va péter ! » et « La gauche a pris une bonne droite ». Depuis le début de la mobilisation, ils ont participé aux assemblées générales et ont manifesté le 9 mars. « *On sera là aujourd'hui et demain s'il le faut. On sait se mobiliser sur les réseaux sociaux mais aussi dans la rue !* » lance Yanis. Enthousiastes, ils affirment : « *Nos parents nous soutiennent dans notre démarche* », et l'étudiant de rebondir : « *Ma mère me dit que c'est bien que je fasse grève, elle m'encourage à continuer à me mobiliser. Elle avait manifesté contre la loi Devaquet en 1986.* » Militante aux Jeunes socialistes, Diane estime que sa présence est « *légitime* », car ce texte de loi va « *à contre-courant des combats de l'histoire de la gauche* ».

DES ÉTUDIANTS AYANT INVESTI LA FAC DE TOLBIAC POUR Y TENIR UNE AG ONT ÉTÉ ÉVACUÉS MANU MILITARI PAR LES CRS, JEUDI SOIR, SELON DES TÉMOIGNAGES ÉTUDIANTS.

Les cortèges des universités Paris-VIII, Paris-III, de Sciences-Po Paris, de Paris-VI marchent à grands pas le long du boulevard du Temple. Des étudiants portent bien haut la pancarte : « Flexibles, corvéables, jetables. » Un drapeau du MJCF à la main, Théodore a l'air rassuré : « *Ça donne de l'espoir de voir tant de jeunes dans la rue qui ont envie de se battre.* » Un peu plus bas dans le cortège, l'étudiant de Paris-VII, Lucas, lâche : « *Je suis révolté contre ces hommes politiques qui appliquent les mêmes recettes depuis trente ans* », avant de développer : « *Je suis aussi dans la rue contre les mesures sécuritaires qui détruisent nos conditions de vies.* »

Deux fois plus de lycées mobilisés

En tête du cortège, Samya Mokhtar (UNL) et Zoïa Guschlbauer (Fidl) affichent un large sourire. Deux fois plus de lycées mobilisés, deux cents recensés en début d'après-midi, dont soixante à Paris et en région parisienne, cela fait deux fois plus de manifestants. « *Cela confirme que les jeunes sont en colère. La loi El Khomri cristallise notre refus d'une vie vouée à la précarité* », expliquent les deux responsables syndicales. Et cela se voit. Les lycéens sont très présents, venus notamment des lycées professionnels. « *Se lever le matin pour 1 200 euros, c'est insultant. Avec cela, on ne peut ni vivre, ni payer un loyer, ni sortir, ni s'habiller… Écrivez cela en gros !* s'anime Karim, futur technicien en mécanique. *Et puis, nous ne voulons pas travailler 46 heures par semaine.* » Il manifeste pour la première fois avec une dizaine de copains, élèves comme lui d'un lycée professionnel de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Tous confirment, déjà renseignés par les nombreux stages en entreprise qui jalonnent leur formation, les difficultés que leur réserve le monde du travail.

Les néophytes de la manifestation ont l'air un peu perdu au milieu de la place de la République. À deux pas, ceux du lycée parisien Paul-Valéry sont déjà des habitués. Leur bahut s'est mobilisé la semaine dernière. Leurs camarades de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) également, mais Dounia, Valentine, Eilidh, Lilie, Julien et Céline ont profité de la semaine pour affiner leurs arguments. « *Nous voulons le retrait du texte car il donne des super-pouvoirs aux employeurs, or aucun individu ne doit être supérieur à la loi* », expliquent-ils. À côté, Quentin et Bohême discutent fermement : « *Avec la mécanisation, le travail a changé, mais ce n'est pas une raison pour régresser* », jugent-ils. Hawa et Binko, du lycée Mozart du Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis), s'inquiètent d'une « *loi ni bonne pour nous, ni pour nos parents déjà immédiatement concernés* ».

« OUI, MAIS » DE LA CFDT AU GOUVERNEMENT

ur la centrale syndicale formiste, pas de doute, « *stratégie* » pour obtenir *une profonde réécriture* » projet de loi travail permis « *de passer d'un ojet de loi déséquilibré injuste à un projet de loi tentiellement porteur de progrès pour les travailleurs et pour les jeunes* », a-t-elle redit à l'issue de son bureau national. Pour autant, elle « ne donne pas un chèque en blanc au gouvernement » et reste « mobilisée jusqu'à l'issue du débat parlementaire pour que le texte soit encore amélioré ». Mobilisée en coulisses alors, car la CFDT n'entend pas se joindre à la CGT, FO, la FSU et Solidaires, qui appellent à la grève le 31 mars et à soutenir les actions prévues dès jeudi prochain.

ROIT DANS SES BOTTES
Il n'y a aucune raison
e demander le retrait. »
anuel Valls, premier
inistre, jeudi, sur Public
nat.

Magali Cohen

Benoît Tessier/Reuters

Bruno Arbeau

ÉDITORIA

Par Patri
Apel-Mull

À votre service!

Non seulement la mobilisation d étudiants n'a pas fléchi mais el s'est amplifiée, inégale encore selo les villes, ici naissante, là puissant L'entreprise d'anesthésie généra lancée par Manuel Valls et Franço Hollande a donc échoué. Les amé nagements de la loi travail dans s marges n'ont pas suscité les illusior ou les découragements escompté Les jeunes ont fait leurs comptes ils ne tombent pas juste. Dans le universités, le mouvement se struc ture pour durer et met en place de procédures démocratiques pour agré ger le plus grand nombre. Le mépr affiché par les porte-parole du gou vernement, la suggestion d'un com plot souterrainement manipulé pa des barons noirs, les injonctions me naçantes, par exemple à l'intentio des Jeunes socialistes, ont hériss plutôt qu'apaisé. La fable selo laquelle les destructions de droit sociaux et la facilitation des licencie ments seraient créatrices d'emplo demande une crédulité par trop in finie. Elle se heurte à la vie quoti dienne, aux galères des expérience salariées pénibles alors qu'il faut aus suivre des études, aux angoisses quo tidiennes nées de la précarité, a refus sourd d'une subordination tou jours plus forte à la voracité patronal Tant de sens interdits barrent la rout à leurs rêves qu'ils cherchent un autr chemin, et que cette quête d'aven leur fait croiser des salariés ou de syndicats que les grands médias leu dépeignent pourtant comme ringard Que naîtra-t-il de cette rencontre **Tout naturellement, *l'Humanit* veut s'installer** à ce carrefour, ouvr ses colonnes aux jeunes, rapporte leurs luttes en vérité, explorer ave eux les possibles. Notre journal mul tipliera les initiatives. Le partenari noué hier avec France Culture en éta un épisode. D'autres suivront dan l'ébullition des prochains jours comme des contributions à cette vic toire qu'il leur faut. En effet, tant d leur futur serait en effet miné par cett loi de régression sociale! D'autre médias essaieront de monter e épingle des incidents anecdotique pour alimenter une nouvelle peur celle des jeunes. Nous, nous jugeon avec Georges Bernanos: « *Quand l jeunesse se refroidit, le monde claqu des dents.* » •

... Hollande défié par cette jeunesse qu'il voulait sienne

Ne demandez pas à Cindy Allard, cadre dans la fonction publique territoriale, pourquoi elle défile derrière les lycéens et les étudiants. « *On sait très bien que s'ils touchent au privé, ils s'en prendront ensuite aux fonctionnaires pour tirer tout le monde vers le bas.* » Et puis, ajoute cette jeune femme, syndiquée à la CGT des ingénieurs, cadres et techniciens (Ufict), « *c'est sans compter que, dans le public aussi, la précarité n'a cessé de gagner du terrain* ». L'augmentation du point d'indice annoncée jeudi ne la fera pas rentrer chez elle. Ni Yann, professeur de musique à Ris-Orangis (Essonne) et militant SUD éducation : « *C'est une carotte pour que la fonction publique ne rejoigne pas le privé.* »

Juste une préparation au 31 mars

Chez les salariés, le cortège était très militant. Mais Aurélien en est convaincu, cette journée n'est qu'une préparation au 31 mars, qui sera « *la plus grosse mobilisation sociale depuis le début du quinquennat de François Hollande* ». « *L'ampleur du mouvement, le 9 mars, a beaucoup surpris, notamment par le nombre de salariés mobilisés, alors que cette journée d'action n'avait pas été, au départ, à l'initiative des organisations syndicales* », explique cet enseignant en lycée professionnel, militant lui aussi à SUD éducation. Même discours chez Aziz Bouabdallah, 45 ans, qui a monté un syndicat CGT dans une PME, en Alsace, de 150 salariés qui fabrique du papier à cigarettes. Les annonces du gouvernement n'ont pas changé l'état d'esprit de ses collègues. « *Ils nous disent d'aller plus loin. Nous sommes poussés par la base et les salariés. Ils sont très remontés et veulent qu'on soit à l'offensive.* » Et lui, le syndicaliste, voit clairement les dangers d'une inversion de la hiérarchie des normes, avec des accords d'entreprise s'imposant sur les conventions collectives. « *On voit bien que cette loi est faite pour accompagner le changement du travail, et adapter le droit pour mettre en place l'industrie du futur, avec toujours plus de robotique et d'outils numériques. Cette évolution n'est pas nouvelle et on se bat depuis des années pour garder l'humain au centre du processus de fabrication. C'est la condition pour faire de la qualité. Il y a tous ces enjeux derrière la loi El Khomri.* »

Fabien Lecomte voit aussi les dangers des accords d'entreprise à La Poste, où les conditions de travail varient déjà selon le rapport de forces dans chaque centre de tri. Mais la vrai mobilisation, du côté des salariés, ce sera le 31 mars, explique le syndicaliste. « *Depuis le début, on mobilise pour cette date. On a informé, multiplié les interventions, les prises de parole. Et beaucoup de facteurs savent qu'avec cette loi, ils risquent de faire une tournée le matin et revenir faire deux ou trois heures le soir pour livrer des colis, en permettant à l'employeur de déroger à la règle des onze heures de repos consécutifs.* » Bref, comme il le dit lui-même : « *Le 24 et le 31, ça va être chaud !* »

SYLVIE DUCATTEAU, PIERRE DUQUESNE, LOLA RUSCIO, AURÉLIEN SOUCHEYRE ET LIONEL VENTURINI

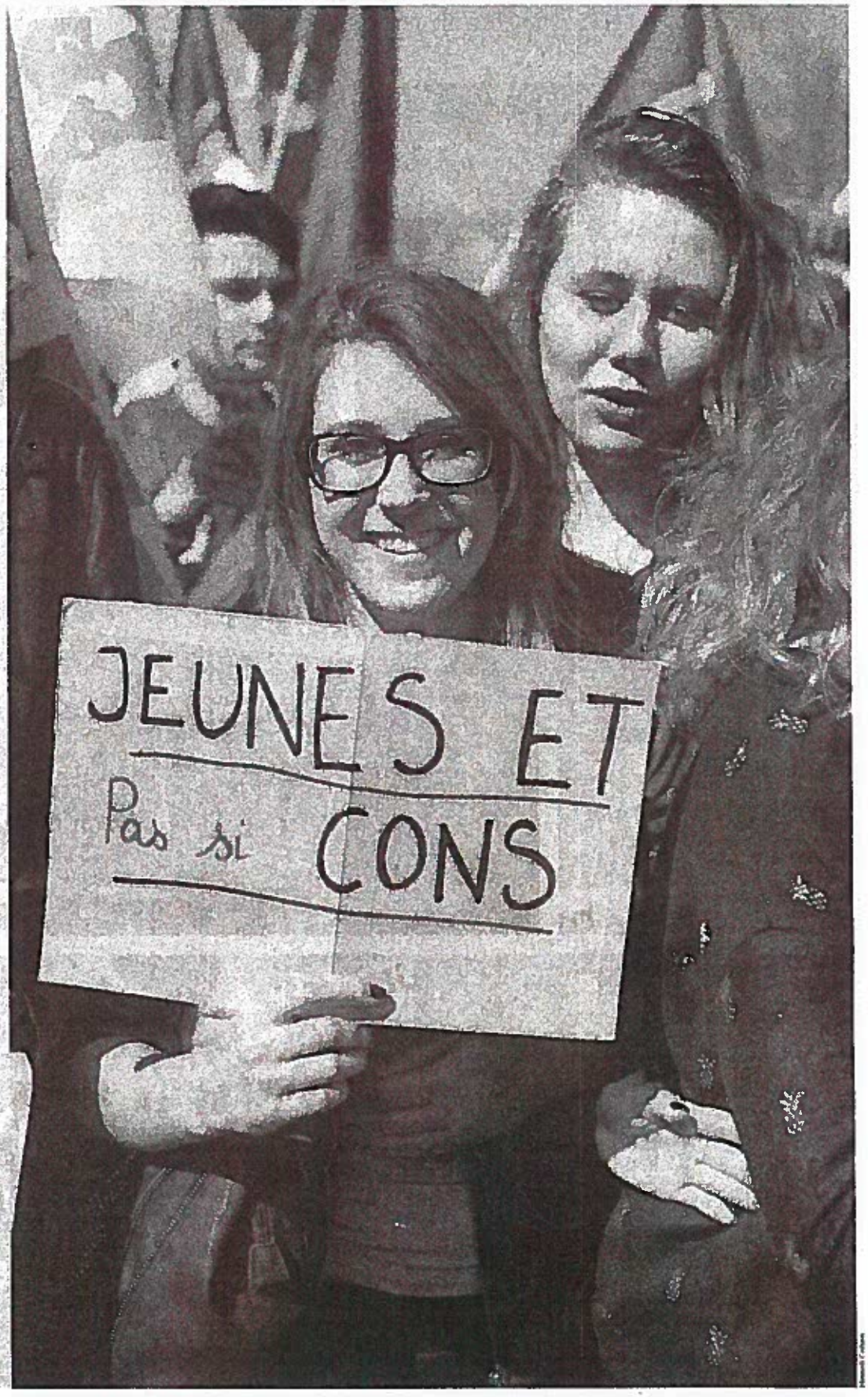

À Créteil, on se demande comment élargir le mouvement

VAL-DE-MARNE Dans cette université où la précarité est déjà une réalité pour beaucoup, la convergence des luttes est d'actualité.

Ici, c'est pas Paris. C'est l'Upec. Pour université Paris-Est Créteil. Enguerrand, militant de l'Unef, parle à trois personnes et en convainc deux de venir à l'assemblée générale. Ils étaient 40 à la précédente. Ils ne seront que 12 cette fois-ci dans l'amphi 3. « *Faire signer une pétition, on y arrive. Après ça coince,* analyse le jeune homme. *Le Val-de-Marne est une terre qui vote à gauche sur des valeurs de gauche. Et l'Unef, depuis l'arrivée de William Martinet, renoue avec l'esprit de lutte. Mais, sur le campus, le syndicat est dénigré par la Fage (sur la ligne de la CFDT en ce qui concerne la loi travail – NDLR), majoritaire et dont les élus étudiants sont formés à l'animation associative plutôt qu'aux enjeux politiques.* » En ce jeudi de mobilisation, l'amphi 3 se fait l'écho d'expériences vécues au travail. L'un des jeunes travaille pour l'Ifop, il a signé 40 contrats en quatre mois !

« Faire signer une pétition, on y arrive. Après ça coince. »

ENGUERRAND
MILITANT DE L'UNEF

40 contrats en quatre mois !

La précarité, il ne la craint pas seulement pour l'avenir, il la vit déjà, en tant qu'étudiant salarié. « *Il faut témoigner de cette réalité pour être rejoints dans la mobilisation* », assure Yohann. Pragmatique, le jeune homme aux cheveux rouges croit à la pédagogie des faits : « *Des salariés licenciés abusivement de Goodyear, Conti ou ArcelorMittal ont gagné plus de 200 000 euros chacun aux prud'hommes. Avec le barème, ces gars-là n'auraient perçu que 20 000 euros. Il faut faire connaître ça.* » Un autre étudiant, sensible à la philosophie générale du texte que chacun veut ici voir retiré, invite à faire le lien avec la bataille du temps de travail, notamment portée par la CGT. « *La semaine de 32 heures ou de quatre jours, c'est le moment ou jamais d'en parler.* » Il est rejoint sur cette profonde question de société par Taylan, président de l'Unef à l'Upec.

Tous ont en ligne de mire la grande journée de mobilisation du 31 mars. « *Il faut se radicaliser* », « *agir plus méthodiquement* », en récupérant des adresses mail. « *Les tracts, c'est la force du militantisme, mais ils ne sont pas lus.* » Un étudiant propose de mobiliser les compétences informatiques et graphiques. Dans l'amphi, six salariés ont répondu à l'invitation des jeunes. Même sentiment de difficultés à mobiliser chez une employée de mairie, qui n'attend « *plus rien de ce gouvernement* ». La convergence des luttes apparaît incontournable, ici. « *Je suis ouvrier au Crous*, se présente un homme d'une cinquantaine d'années. *Nous avons des astreintes, mais en contrepartie nous disposons de logements de fonction. Dans la loi El Khomri, qui éclate le temps de travail en fonction des besoins des entreprises, tout le monde sera d'astreinte, mais sans contrepartie...* » Au final, une dizaine d'étudiants de Créteil iront à la manif. Enguerrand est mal à l'aise. « *J'ai un partiel cet après-midi. Si je n'y vais pas, j'écope d'un zéro. Et je viens de payer 800 euros pour passer le concours de Sciences-Po...* » •

LAURENCE MAURIAUCOURT

Toulouse : « J'ai lu la loi et elle fait peur »

HAUTE-GARONNE Étudiants et lycéens ont joyeusement manifesté, jeudi, avec les salariés. Un cortège impressionnant de 10 000 personnes.

Toulouse, correspondance.

Un vent de jeunesse soufflait hier sur Toulouse. Étudiants et lycéens ouvraient le très animé cortège de dix mille personnes qui a parcouru le centre-ville. Une fois encore, la préfecture a déployé un important dispositif policier. Le matin même, les élèves du lycée des Arènes ont bloqué leur établissement, ceux du lycée Saint-Sernin se sont rassemblés sur la place du même nom, et leurs camarades du lycée professionnel Déodat-de-Séverac ont interrompu le trafic du tramway. « Grève générale jusqu'au retrait total ! » est le slogan le plus scandé dans la manifestation. Au camion sono, un étudiant fait toutefois ce rappel : « *Il y a El Khomri, mais il ne faut pas oublier Hollande !* »

« La précarité me fait peur, pour la société comme pour moi-même. »

PIERRE
ÉTUDIANT EN DEUXIÈME ANNÉE À SCIENCES-PO

Les pancartes et banderoles fleurissent : « Jeunesse lève-toi ! », « Non merci, patron », « Non à la loi Trepalium ». Mais le slogan « La nuit, c'est fait pour baiser, par pour bosser » est celui qui connaît le plus grand succès et ponctue toute la manifestation.

Marion, étudiant en anglais à l'université Toulouse Jean-Jaurès, veut l'an prochain changer de filière et devenir kiné. S'il défile dans la rue, c'est surtout parce qu'il refuse de connaître un jour des semaines de labeur interminables : « *Travailler 50 heures ou plus, c'est de l'esclavage !* » Rim, lycéenne à Déodat-de-Séverac, manifeste pour la même raison. Elle veut s'orienter vers le génie civil. Mais pas à n'importe quel prix : « *Travailler 55 heures pour être payée 38 ? Non ! Travailler plus pour gagner moins ? Non !* » Selon elle, « *avec ou sans la loi El Khomri, les conditions de travail ne seront pas les mêmes* ».

Le raisonnement de Pierre, étudiant en deuxième année à Sciences-Po, est plus global : « *Plus on travaille, moins on est efficace. La productivité baisse avec le nombre d'heures. La précarité me fait peur, pour la société comme pour moi-même.* » Emiliano, militant à la Jeunesse communiste et étudiant en biologie, aimerait travailler dans la recherche publique. Sauf que dans ce secteur, « *c'est de pire en pire, il y a de plus en plus de précarité* ».

Et la précarité, le monde étudiant la connaît déjà : « *Beaucoup doivent travailler pour payer leurs études.* » Une centaine d'élèves du lycée Raymond-Naves sont venus manifester. Juliette, qui veut devenir éducatrice spécialisée : « *J'ai lu la loi et elle fait peur. Elle réduit les droits des salariés.* » Sa copine Margot intervient : « *Et nous serions sous la domination des patrons !* » Travailler 50 heures par semaine ? Les deux lycéennes répondent en chœur : « *Non ! Il y a une vie en dehors du boulot !* » •

BRUNO VINCENS

À Tours, les salariés se ressourcent dans la rivière étudiante

INDRE-ET-LOIRE 4 000 dans les rues tourangelles, étudiants, lycéens et salariés ont défilé avec l'objectif de renforcer le mouvement en vue du 31 mars.

Tours (Indre-et-Loire), envoyé spécial.

« *On a déjà manifesté le 9 mars, on revient pour le retrait de la loi et, si ça suffit pas, on fera encore plus de bruit le 31.* » Margot Tejon, étudiante en bac pro « commercialisation et services en restauration » au lycée professionnel Albert-Bayet, a le sourire aux lèvres et le regard résolu. Au milieu d'une foule de jeunes, 4 000 selon l'UD CGT, hérissée de drapeaux rouges et à deux pas des camions des organisations syndicales, elle et ses amies comptent bien poursuivre le mouvement jusqu'au retrait de la « *loi travail, qui va encore aggraver des conditions de travail pas si simples que ça en restauration* », soulignent-elles en égrenant les horaires morcelés et décalés dans ce secteur, ainsi que les difficultés à prendre des congés.

Quelques calicots plus loin, Jimmy Berger et Ketty Jurlary ont quitté le CHU pour rejoindre la manifestation. Pour cet agent des services techniques et cette aide-soignante du plus important employeur de l'Indre-et-Loire, la journée du 17 mars constitue une étape avant le 24 « *et surtout le 31* », précise Jimmy. Avec son syndicat CGT, il compte « tracter » dans tous les services et organiser des heures d'informations syndicales sur la loi El Khomri. « *On sera encore là pour soutenir les jeunes et pour notre avenir aussi, car la fonction publique a également des raisons de ne pas vouloir de cette loi.* »

« Avec les syndicats de salariés qui sont de plus en plus nombreux à nous soutenir, la lutte n'est pas près de fléchir. »

LOAN
ÉTUDIANT EN CARRIÈRES SOCIALES

Pascal Boisgard aussi est venu d'abord pour soutenir les jeunes « *qui accueillent très bien les salariés* ». Agent calandre à l'usine Michelin de Joué-lès-Tours, il est parmi les 200 salariés qui restent sur le site tourangeau, qui en comptait encore 906 en 2014. « *Et notre direction est très attentive à ce qu'elle peut mettre en œuvre pour que les accords d'entreprise priment sur le reste. Ajoutons ça au fait que, cette année, 45 % des bénéfices ont été reversés aux actionnaires, on a toutes les raisons de se mobiliser aussi et, le 31, on sera encore plus nombreux* », prévient-il. L'ouvrier renchérit en direction des jeunes : « *Ne baissez pas la garde, on est toujours avec vous !* »

Le 31, Loan y travaille aussi. Cet étudiant en carrières sociales voit la mobilisation du jour comme une légitimation du combat mené contre la loi travail. « *Les jeunes se sont mobilisés plus largement. Les lycées Vaucanson et Choiseul, l'IUT et le CFA sont venus en convoi de Tours-Nord* » note-t-il, avant d'ajouter qu'« *avec les syndicats de salariés qui sont de plus en plus nombreux à nous soutenir, la lutte n'est pas près de fléchir* ». •

OLIVIER MORIN

L'événement

« Plus de CDI, nouveaux droits », la gra

Renouer avec l'emploi stable, sécuriser les parcours professionnels, droit universel de la jeunesse à l'accès à l'emploi et à la formation... Le gouvernement mise sur une communication choc pour faire passer sa loi. Décryptage des leurres et autres affabulations.

Une « *réforme intelligente, audacieuse et nécessaire* » pour « *faire face au chômage de masse* ». C'est ainsi que Manuel Valls a présenté, lundi, le texte l'avant-projet de loi travail, revu et corrigé sous la pression des manifestants. Parmi les ambitions affichées, celle de « *créer des emplois en CDI* », et « *de nouvelles protections* » pour les jeunes et les actifs : compte personnel d'activité (CPA), et « *droit universel* » à un « *parcours d'accompagnement vers la vie active* » pour les jeunes en difficulté sous la forme d'une « *garantie jeunes* ». Que du bon en apparence, au point de séduire une partie du monde syndical, CFDT en tête.

Et pourtant... Faut-il vraiment, pour revaloriser le CDI, « *éclaircir dans la loi les motifs permettant à un employeur de licencier* » et « *rendre plus prévisible le coût de la rupture du contrat de travail* » aux prud'hommes ? La garantie jeunes est-elle si « *universelle* » que le premier ministre le prétend ? Quant au CPA, est-il réellement ce « *levier puissant pour la sécurité des parcours professionnels* » ? Décryptage en forme de désintox.

1 LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA), LOIN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE

Le patronat divisé sur le CPA. Alors que la CGPME vient d'annoncer qu'elle ne signerait pas l'accord sur le compte personnel d'activité tout comme l'UPA, le Medef réserve encore sa décision en fonction du contenu de la loi El Khomri. Pourtant, ce dispositif, séduisant sur le papier car il attache certains droits à la personne, n'est pas contraignant pour les employeurs et est loin de « *sécuriser les parcours* » et de « *faciliter les transitions professionnelles* », comme le promet le gouvernement. Cette belle vitrine fait figure de coquille presque vide. À l'intérieur, on retrouve le compte personnel de formation (CPF) né de la loi sur la formation professionnelle de 2014 et le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), ainsi que le compte engagement citoyen ajouté en début de semaine.

Si on y regarde de plus près, le CPF, censé remplacer le droit individuel à la formation (DIF), n'a pas encore atteint le même niveau. 45 000 personnes étaient formées chaque mois avec le DIF quand le CPF stagne encore à 35 000 dans le meilleur des cas. De plus, la liste des formations auxquelles peuvent prétendre les salariés ou les chômeurs a été restreinte avec le CPF. « *Il y a des formations en habilitation sécurité, sur des logiciels... Il y a beaucoup de formations d'adaptation au poste de travail* », note Catherine Perret, chargée des questions de formation à la CGT.

De même, le passage de 150 à 400 heures du plafond du CPF pour chaque salarié sans diplôme prévu par le projet de loi ne va pas bouleverser la formation professionnelle. « *C'est un début. Mais le seuil pour obtenir une formation qualifiante est de 800 heures*, rappelle Catherine Perret. *Et on n'évoque pas les moyens pour le financement ; on va encore prendre sur d'autres pans de la formation professionnelle. Nous n'avons déjà pas assez de fonds pour financer l'ensemble des demandes de congé individuel de formation (CIF), seulement la moitié.* » Idem pour les promesses d'accompagnement personnalisé du CPA, aucun dispositif de recrutement de conseillers Pôle emploi n'est prévu pour l'instant par la loi. « *On est très loin d'une sécurité sociale professionnelle, mais bien dans une logique de flexisécurité et d'individualisation des droits. Cela ne répondra pas à la demande de formation pour tous* », conclut la cégétiste.

2 LA GARANTIE JEUNES POUR LES SANS EMPLOI NI DIPLÔME, LE GRAND ÉCART ENTRE LES MOTS ET LES ACTES

Pour Manuel Valls, « *la garantie jeunes serait une révolution pour le pays* ». Sauf que le dispositif en place depuis 2013 n'a pas eu un impact significatif sur le chômage des moins de 26 ans. 50 000 jeunes ni en emploi, ni en formation, peu ou pas diplômés, en bénéficient actuellement. D'ici à fin 2016, le gouvernement table sur 100 000 jeunes en formation et veut mettre 418 millions d'euros sur la table pour « *financer un droit universel pour la garantie jeunes* »... mais qui ne bénéficierait qu'à 200 000 personnes d'ici à 2017. Bien peu au regard des 900 000 jeunes sans emploi ni formation. Pour entrer dans le dispositif, la sélection restera donc drastique, compte tenu du nombre réduit de places.

Le dispositif d'insertion est piloté par les missions locales qui accompagnent les jeunes dans leur quête d'emploi ou de formation sur une période d'un an. En échange, la personne touche une maigre aide de 461,26 euros. Mais la garantie jeunes explose déjà les dépenses de ces structures. « *C'est administrativement très lourd, constate Catherine Perret, et le provisionnement de 1 600 euros par jeune est insuffisant pour couvrir tous les frais. À Marseille, par exemple, le déficit de la mission locale est de 1 million d'euros.* »

Si ce dispositif peut sortir des jeunes du bourbier, il n'a pas fait bondir l'insertion durable. Il y a un an, dans un rapport, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) avait souligné que « *48 % des jeunes suivis sont en emploi ou en formation après une année, contre 38 %* » pour ceux qui ne bénéficient pas de la garantie jeunes. De plus, 96 % de ces jeunes étaient déjà connus des missions locales, le dispositif peinant à atteindre les jeunes en difficulté isolés. « *Il y a aussi des effets de substitution*, explique Catherine Perret, *des personnes qui en bénéficient et occupent des postes pérennes en entreprises. La garantie jeunes n'est pas la solution miracle pour le retour à l'emploi des moins de 26 ans, tant qu'il n'y a pas plus de créations de postes.* »

3 L'AFFAIBLISSEMENT DES PRUD'HOMMES, UN PARAVENT POUR MASQUER LES CAUSES DU CHÔMAGE

Si, dans la nouvelle mouture du texte, la réforme ne prévoit plus un plafonnement strict des indemnités obtenues par les salariés reconnus victimes de licenciement abusif aux prud'hommes, le gouvernement propose néanmoins l'introduction d'un « *barème indicatif* » visant

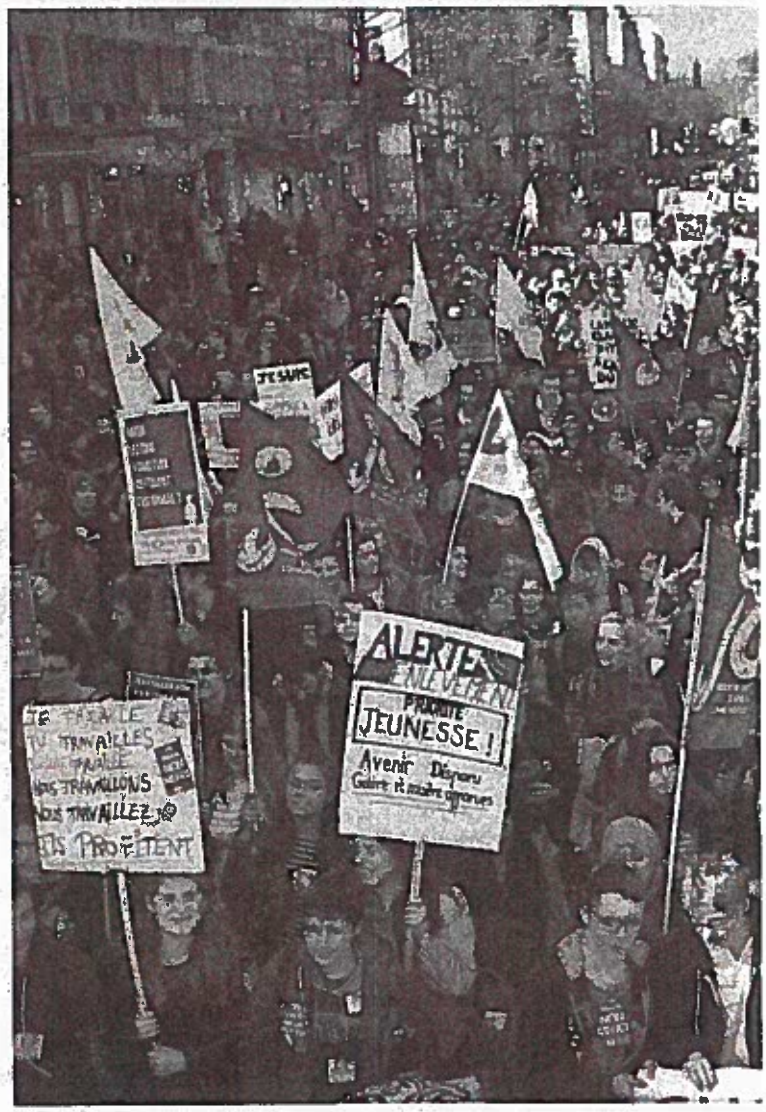

DANS LES RUES DE LA CAPITALE, JEUDI. POUR LA DEUXIÈME FOIS EN QUELQUES JOURS, DES DIZAINES DE

le arnaque gouvernementale

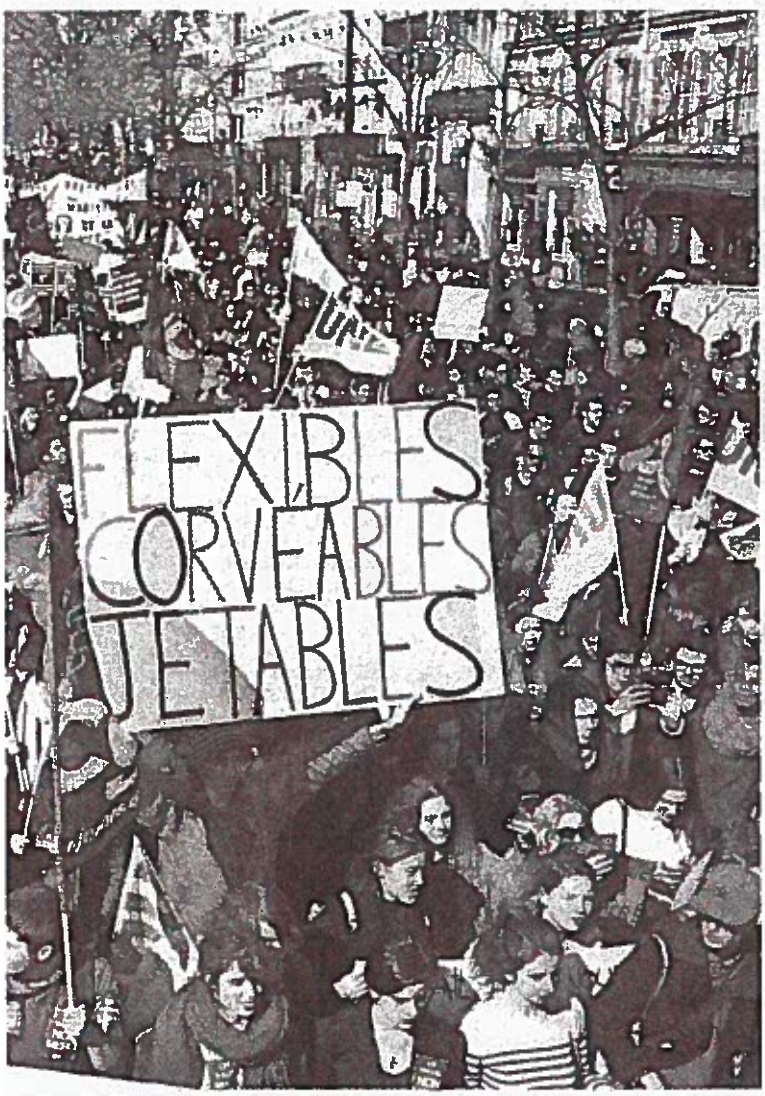

LYCÉENS ET D'ÉTUDIANTS ONT MANIFESTÉ CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL. PHOTO JULIEN JAULIN

à devenir une norme pour les juges. Reprenant à son compte l'argumentaire patronal, le gouvernement défend une mesure *« plus juste et plus favorable à l'emploi »*. *« L'absence de visibilité de l'employeur sur le coût du licenciement en cas de contentieux devant les prud'hommes l'incite à recourir prioritairement au CDD. Le barème indicatif lui permet d'apprécier le risque financier lié à la rupture du contrat et l'incite dès lors à préférer le CDI au CDD »*, expose la page officielle du texte de loi.

Pour Rachel Saada, avocate spécialiste en droit du travail et membre du Syndicat des avocats de France (SAF), cet argument relève de *« l'absurdité »*. Entre 2004 et 2013, environ 70 à 80 % des licenciements n'ont pas été contestés par les salariés, si l'on se fie à une étude de 2015 du ministère de la Justice. Pour ce qui est des licenciements économiques, seuls 3 % des salariés débarqués auraient eu recours aux prud'hommes. *« Bref, le risque statistique invoqué par les patrons est un mensonge absolu »*, insiste Rachel Saada, qui rappelle que le taux de recours aux prud'hommes est même en baisse depuis 2009, *« une partie des licenciements ayant été remplacée par des ruptures conventionnelles qui sont, elles, quasiment impossibles à contester devant les tribunaux »*. Pour l'avocate, cette manœuvre reviendrait à donner aux patrons *« le droit de prononcer des licenciements abusifs »*.

Pour ce qui est de l'effet d'une telle mesure sur l'emploi, le chercheur Sebastian Schulze-Marmeling constatait, dans une note rédigée pour le Centre d'études de l'emploi (CEE) en 2014, que *« ce ne sont pas les procès prud'homaux qui contribueraient à augmenter le chômage, mais la hausse de celui-ci qui provoquerait un recours plus élevé aux arbitrages judiciaires »*.

4 FACILITER LES LICENCIEMENTS RENFORCERAIT LE CDI ? LA GRANDE ARNAQUE PATRONALE

Cheval de bataille du patronat de longue date, l'idée selon laquelle la facilitation des licenciements encouragerait la création d'emplois en CDI est éminemment contestable. La démonstration la plus simple repose sur le fait qu'en dépit d'une dérégulation continue du droit du travail depuis une trentaine d'années la courbe du chômage n'a pas fondu pour autant. Entre 2008 et maintenant, son taux est même passé de 7 à 10 % de la population active. Et cette constatation s'aggrave pour les privés d'emploi en catégorie A, ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir occupé ou d'être à la recherche d'un CDI à temps complet, puisque leur nombre est passé de 2 à 3,5 millions.

« En période de récession, donc de baisse des commandes, cette flexibilité sera exploitée par l'entreprise : ayant plus de facilités à licencier, elle le ferait plus rapidement, ce qui amènerait une baisse plus rapide de l'emploi. Donc, sur l'ensemble du cycle économique, l'effet net est indéterminé. De plus, cette flexibilité externe ne fera qu'accroître l'intensité des cycles, aggravant ainsi les récessions au point de les transformer en dépressions », soulignaient d'ailleurs Danny Lang et Matthieu Montalban, membre des Économistes atterrés, dans une tribune parue sur le site de l'*Obs*.

Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pourtant partisane d'une flexibilisation du marché du travail, reconnaît que cette mesure fragiliserait une partie des salariés – en vérité ceux qui occupent des CDI – afin de faire entrer sur le marché du travail ceux qui en sont exclus. *« Tous les travailleurs ne retirent pas les mêmes avantages de cette réforme (d'assouplissement de la protection de l'emploi – NDLR). Certains d'entre eux risquent en particulier de perdre leur emploi à la suite des mesures adoptées et de subir une perte de revenu non négligeable »*, admet pudiquement l'institut d'études économiques dans une note basée sur des données de 2013. *« L'idée qu'il faut précariser les gens qui sont stables pour favoriser les précaires n'a strictement aucun sens. Cela finit par fragiliser tout le monde »*, s'emportait d'ailleurs Emmanuel Dockès, professeur de droit du travail à Paris-Ouest Nanterre-La Défense au micro de France Culture. ●

LOAN NGUYEN
ET CÉCILE ROUSSEAU

« La vie, ce n'est pas ça »

POINT DE VUE Retouché à la marge, le texte sur la loi travail demeure aussi condamnable que dans sa version initiale.

« Il reste aujourd'hui encore 97 ou 98 % de l'avant-projet de loi travail initial ! La logique fondamentale du texte est toujours l'attaque la plus réactionnaire depuis un siècle contre le Code du travail. Lequel a été élaboré au fil du temps pour protéger les droits de l'homme dans l'entreprise et non pour les subordonner au bon fonctionnement de ces entreprises. François Hollande, lors de sa conférence de presse de novembre 2015, l'avait d'ailleurs dit : *"Nous allons adapter le droit du travail aux besoins des entreprises."* Jusqu'à aujourd'hui, ce sont les lois de la République qui l'emportent dans l'entreprise, et il est notable que Robert Badinter, dans son rapport, a tenté de noyer le poisson avec des phrases comme : *"Il est interdit de faire travailler les enfants de moins de 16 ans, sauf si la loi en décide autrement."* Est aussi évoquée une durée du travail *"normale"* plutôt que légale ; quant à la paye, elle serait réglée *"avec périodicité"*, je croyais qu'on était mensualisé depuis 1971… Que faut-il comprendre ? Si l'ancien ministre mérite la reconnaissance de la Terre entière pour son combat contre la peine de mort, là il se déshonore.

Patrick Haudecoeur

Gérard Filoche Militant de l'aile gauche du PS, ancien inspecteur du travail

Par ailleurs, on nous parle de tri-annualisation du temps de travail. Mais enfin, la vie ne fonctionne pas comme ça. On doit pouvoir prendre des congés pour se reposer. C'est pourquoi j'ai toujours été un défenseur des 3 x 8 : huit heures de travail, huit de loisirs, huit de repos. C'est pour cela qu'ont été définies les durées légales du travail. Dans ce cadre, je suis pour une majoration de 50 % dès la première heure supplémentaire, et non de 10 %. Et quand on sait qu'en France, on a un milliard d'heures supplémentaires à payer, soit l'équivalent de 600 000 emplois, ne faudrait-il pas plutôt se pencher sur cette question ? Autre exemple, une prime qui devrait concerner désormais tous les jeunes (ni en formation ni en emploi – NDLR), à un détail près, c'est qu'elle n'est pas du tout budgétée ! Aujourd'hui, il faut continuer de décortiquer ce projet de loi dans toute sa trajectoire idéologique, philosophique, juridique, historique, etc. Quoi qu'il en dise, le gouvernement est en train de descendre les marches. Il faut l'aider à descendre jusqu'au fond. » ●

PROPOS RECUEILLIS PAR GÉRALD ROSSI

DÉPUTÉ SOCIALISTE DE LA NIÈVRE, CHRISTIAN PAUL, JEUDI DANS LA MANIFESTATION PARISIENNE. PHOTO BRUNO LEVY/DIVERGENCE-IMAGES

PARTI SOCIALISTE

«J'ai manifesté et je manifesterai à nouveau»

our le chef de file des députés PS frondeurs, les mesures comme le compte personnel d'activité ou la garantie jeunes « ne sauraient être des contreparties au reste du projet de loi ».

Pensez-vous que le texte modifié est en l'état acceptable?

CHRISTIAN PAUL Non pas du tout. Cela reste très insatisfaisant et il faudra obtenir bien plus que des modifications. Le projet de loi doit être mplètement revu, car il repose sur une philosophie i est fausse, selon laquelle faciliter les licenciements, grader les conditions de travail et précariser les tra-illeurs permettraient de lutter contre le chômage et créer de l'emploi. C'est absolument illogique et contra-ctoire. D'ailleurs, aucune démonstration économique lidant l'efficacité d'un tel projet n'a jamais été faite. : la même manière, baisser la majoration des heures pplémentaires n'incitera pas du tout les entreprises mbaucher, bien au contraire. Il y a au final un caractère ti-économique dans cette loi. Penser que le Code du ıvail nuit à l'embauche et à l'emploi est absurde. Le oit du travail est une construction historique. Dire 'il faut le moderniser, le simplifier, le rendre plus ible, je dis oui, mais à condition que cela se fasse à oits constants.

xécutif met aujourd'hui l'accent sur le compte personnel activité (CPA) et la garantie jeunes pour défendre sa 'orme...

RISTIAN PAUL Le CPA n'est qu'un embryon très partiel la sécurité sociale professionnelle. Cette mesure peut e utile, mais il faut surtout donner un statut aux salariés i auront potentiellement de plus en plus des périodes discontinuité professionnelle d'un emploi à l'autre. ous devons réellement valoriser les périodes d'inter-ption et de chômage, car l'indemnisation seule n'est s suffisante. Il faut un accompagnement beaucoup plus solide avec, par exemple, les universités, avec des formations, etc. Il y a beaucoup à construire. Mais quoi qu'il arrive, des avancées dans ce domaine ne sauraient être des contreparties au reste du projet de loi. Au sujet de la garantie jeunes, c'est une bonne mesure. Mais il reste cependant une grande question : s'agira-t-il d'un droit universel pour tout le monde, sur l'ensemble du territoire, ou cela se fera-t-il en fonction des budgets des uns et des autres ? Il faut bien sûr aider les jeunes en situation précaire. Mais les missions locales voient leurs budgets rabotés d'année en année, aussi bien avant 2012 qu'après. Là encore, cette mesure ne peut pas faire oublier et ne peut pas aller de pair avec le reste du projet de loi, qu'il s'agisse notamment des licenciements économiques facilités et de l'allongement de la durée du travail. Il faut bien mesurer que les retouches, dont celles sur le CPA et la garantie jeunes, ont été faites pour éviter un front uni contre la loi sans modifier le fond de la réforme.

Vous appelez à poursuivre la mobilisation?

CHRISTIAN PAUL Mon soutien moral est total envers les manifestations, mais dans l'autonomie. La jeunesse s'appelle elle-même, les salariés, les syndicats et les citoyens aussi. J'ai manifesté et je manifesterai à nouveau contre ce projet, tout comme je compte poursuivre mon travail parlementaire. Les mouvements sociaux et populaires sont précieux, car ce sont eux qui ont, en plus de l'opposition qui a émané au sein de la gauche, amené Manuel Valls à faire des modifications. Cela prouve que la mobilisation peut avoir un véritable poids et il ne faudrait pas qu'elle s'arrête en si bon chemin. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
AURÉLIEN SOUCHEYRE

PARTIS

Valls de plus en plus isolé à gauche

Toutes les formations de gauche qui contestent la loi étaient aux côtés des manifestants jeudi.

«*La vraie démocratie, elle est ici !*» scandaient les jeunes dans la manifestation parisienne jeudi. Et i n'étaient pas les seuls à le penser, alors qu le gouvernement a fait la preuve qu'il est ter de la passer définitivement à la trappe. « *C nous a volé notre alternance en 2012. Premi mandat de Sarkozy, on annonce vouloir mett fin aux 35 heures. Deuxième mandat de Sarkoz on déplafonne les heures supplémentaires, c met fin à leur majoration* », a lancé, place d la République, Julien Bayou, le porte-paro d'Europe Écologie-les Verts (EELV), assimila sciemment le quinquennat de Franço Hollande à celui de son prédécesseur. Comm une partie du PS, sa formation reste, malgr la nouvelle mouture, vent debout contre projet de loi El Khomri.

«Il faut retirer ce texte»

Plus que jamais opposées aux choix du gou vernement, les formations du Front de gauch étaient également présentes tout au long d cortège. « *C'est un démenti cinglant à la ter tative de Valls de désamorcer le mouvemen avec quelques aménagements qui ne changen rien au fond de la loi* », a affirmé le secrétai national du PCF, Pierre Laurent, pour qui « *faut retirer ce texte et ouvrir un débat sur u véritable sécurisation de l'emploi et de la for mation* ». « *Le gouvernement a pratiqué u vieille ruse de guerre : faire semblant d'avo délesté (son projet) de manière à créer le dou et à essayer de diviser. Cette journée, avec d établissements scolaires plus mobilisés, mont que cela n'a pas marché* », a souligné de so côté Jean-Luc Mélenchon, fondateur du Par de gauche (PG), qui a essuyé à son corps dé fendant un jet d'œufs dans le défilé.

Tous se sont donc retrouvés dans la rue jeud mais le débat en cours à gauche en vue de 20 n'est pas réglé pour autant. Si Jean-Lu Mélenchon juge que « *ce mouvement chang tout, c'est le printemps dans la politique* », Ér Coquerel, le coordinateur du PG qui soutient candidature du député européen à la présider tielle, assure qu'une telle mobilisation « *justif d'autant plus d'arrêter de discuter de primair avec des représentants du PS qui approuvent gouvernement et de se préparer sérieusemen pour la suite* ». Quand Julien Bayou estime, a contraire, que ce mouvement « *accroît la lég timité d'un débat sur la primaire, ou, en tout ca sur le fait que Hollande n'est pas le candidat l gitime* ». « *Parmi tous ceux qui désapprouve ce projet, on trouve des forces de tout l'arc de gauche, c'est évidemment avec toutes celles qu'il faut construire une alternative sans qu personne ne puisse prétendre les diriger à lui seul* estime pour sa part Pierre Laurent. ●

JULIA HAMLAOI

ÉCONOMIE

« Aucune étude n'a démontré de lien entre le Code du travail et le chômage »

Économiste au Centre d'études de l'emploi et à l'université Rennes-II, membre du collectif d'animation des Économistes atterrés, Anne Eydoux rejette les arguments du gouvernement, estimant que miser sur « la flexibilisation de l'emploi est une forme de renoncement ».

Pourquoi la future réforme du Code du travail ne va-t-elle pas créer d'emplois?

ANNE EYDOUX Malgré les modifications annoncées par le premier ministre, cette réforme apporte une nouvelle dose de flexibilité qui va faciliter les enciements. Comme si licencier était le meilleur moyen ur embaucher. Aucune étude n'a jamais réussi à dé-ontrer un lien quelconque entre le rôle protecteur de la gislation et le niveau du chômage. Même l'OCDE, qui a é dans les années 1990 l'un des grands promoteurs au veau international de la flexibilité de l'emploi, de l'af-blissement de la protection des salariés, a fini par conclure l'il n'était pas possible d'établir un tel lien. De fait, lors : la récession amorcée en 2008, des pays qualifiés par)CDE de bons élèves de la flexibilité, comme l'Espagne le Portugal, ont vu leur taux de chômage monter en iche. L'un des effets de la flexibilité, lorsqu'elle se traduit r un volant important d'emplois précaires, c'est préci-ment un ajustement plus rapide du niveau de l'emploi a baisse lors des récessions.

urtant d'autres économistes affirment que la dérégulation Code du travail permet de protéger l'emploi face à la ncurrence internationale...

INE EYDOUX Si nous nous lançons dans une course au oins-disant social pour faire baisser le coût du travail nom de la compétitivité, nous sommes très mal partis. est une politique mortifère et nous ne sommes pas ès de rattraper la Chine. Espérons que ce n'est pas bjectif ! D'abord, dans les coûts, il n'y a pas que le avail. Vous remarquerez que le coût du capital n'est esque jamais évoqué, ni celui de l'immobilier. Ensuite, ne faut pas oublier la compétitivité hors coût, celle qui coule de la qualité des produits et des services, de nvestissement dans l'innovation et dans la qualification s salariés. C'est celle qui nécessite la stabilité de l'em-oi pour permettre de tirer profit de salariés périmentés.

premier ministre assure que les allégements fiscaux et ciaux vont relancer l'investissement...

INE EYDOUX Ce ne sont ni des mesures de re-nce, ni des mesures ciblant la compétitivité. crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) le pacte de responsabilité n'ont pas rempli s carnets de commandes des entreprises, et ont pas particulièrement bénéficié aux en-eprises exportatrices. On ne peut en attendre s effets significatifs sur l'emploi, du moins à hauteur des sommes dépensées. Ces mesures nt au mieux permis d'augmenter les marges court terme des entreprises.

Anne Eydoux
Économiste

ue proposez-vous?

INE EYDOUX D'abord, il faut rappeler que la ule mesure qui, dans la période récente, a créé des nplois, c'est la réduction du temps de travail. La période mise en place des 35 heures est celle au cours de la-uelle l'économie française a créé le plus d'emplois puis les Trente Glorieuses. Certes, il y avait une amé-oration de la conjoncture économique, mais les créations emplois ont été dopées par la réduction générale du temps de travail. Entre 1996 et 2001, le taux de chômage est redescendu sous la barre des 8 %, et celui des jeunes est passé de 22 % à 15 %. Cela représente une baisse très importante, alors que le Code du travail était plus protecteur qu'aujourd'hui !

La proposition de la CGT sur les 32 heures vous semble-t-elle pertinente?

ANNE EYDOUX Faisons les choses graduellement, mais faisons-les vraiment. Revenons déjà aux 35 heures. Ensuite, pourquoi pas 32 heures? On s'inscrit de toute façon dans des tendances séculaires à la hausse de la productivité et à la réduction du temps de travail. Mais si nous voulons résorber le chômage, il faudrait en faire davantage, avec un nouveau pacte productif. Les chômeurs sont nombreux mais les besoins aussi. Et les défis écologiques demandent une réponse.

Qu'entendez-vous par là?

ANNE EYDOUX Quand des gouvernements successifs misen sur la réduction du coût du travail, ou sur la flexibilisatio de l'emploi pour obtenir la compétitivité, c'est une form de renoncement. Cela participe d'un désengagement de orientations productives et industrielles, mais aussi éco logiques. En même temps, on doit mesurer les difficulté des changements de politiques économiques en la matière Tant que l'Union européenne réclame des politiques d'aus térité et ce qu'on appelle des réformes structurelles d marché du travail consistant à affaiblir les droits des salariés les marges de manœuvre des gouvernements sont limitées En France, on combine depuis des années des politique de contention de dépenses publiques et de flexibilisatio de l'emploi qui empêchent la reprise de l'emploi. Certains comme la Grèce, se sont même vu imposer une cure d'aus térité qui les a plongés dans une dépression profonde au effets durables. Aujourd'hui encore, cette contention de dépenses publiques interdit une véritable reprise en Europ et plombe la croissance mondiale. •

ENTRETIEN RÉALISÉ PA
CLOTILDE MATHIE

MANIFESTATION CONTRE LA LOI TRAVAIL, À PARIS, LE 9 MARS DERNIER. PHOTO THOMAS SAMSON/AFP

contre la loi El Khomri

ris (VIIe), lundi. Manuel Valls et Myriam El Khomri présentaient la nouvelle mouture du projet loi Travail aux partenaires sociaux et aux organisations étudiantes, un texte dont Premier ministre estime qu'il « conforte le CDI ». *(IP3 Press/MaxPPP/Christophe Morin.)*

Valls tient tête aux manifestants

C'EST LA GUERRE D'USURE. Malgré les corrections apportées en début de semaine par le gouvernement sur la réforme du marché du travail, lycéens et étudiants sont de nouveau descendus nombreux dans les rues. Sans pour autant que Manuel Valls n'envisage une nouvelle réécriture, et encore moins le retrait d'un texte qui sera présenté en Conseil des ministres le 24 mars prochain.

Ni essoufflement ni embellie : chaque camp pouvait hier s'estimer satisfait malgré des interpellations et plusieurs incidents en marge des cortèges. Le syndicat étudiant Unef a comptabilisé 150 000 manifestants, la police, elle, 69 000.

> *« Il n'y a aucune raison de demander le retrait [du texte] »*
> **Manuel Valls, Premier ministre**

Quelle que soit la participation, l'exécutif ne voit pas dans cette mobilisation un nouveau signal d'alerte même si, sur la forme, il est de bon ton de passer la pommade. « Quand les jeunes défilent, il faut toujours être à l'écoute », pointe l'entourage du président. Même son de cloche à Matignon. « La porte des ministères, la mienne aussi, est ouverte pour discuter avec ceux qui veulent représenter la jeunesse », explique Manuel Valls.

Discuter, mais de quoi ? Sur le fond, le gouvernement n'entend pas renoncer à un t présenté comme « équilibré » entre protect des salariés et souplesse pour les entrepr depuis qu'il a été corrigé. « Il n'y a auc raison de demander le retrait », a déclar chef du gouvernement.

Aucun nouveau recul n'est donc à l'o du jour. Aucun nouveau round de conce tion non plus, d'ailleurs. Manuel Valls d'autant moins enclin à de nouvelles con sions que les organisations réformistes c me la CFDT ou la Fag sont dites satisfaites d dernière mouture du te. Laissant planer le d te de la manipulatio Premier ministre in donc les manifestant « retire » un projet de loi qui, à ses y « conforte le CDI ». Et éventuellement à remettre au débat parlementaire à venir.

En petit comité, le Premier ministre s dit hier dans « un état d'esprit positif l'égard des amendements à venir mais, pr se-t-il aussitôt, « à la condition qu'on m tienne la structure et la philosophie du tex En attendant, jeunes et syndicats sont de n veau appelés à une journée d'action le 31 m

ÉRIC HACQUEMAND @erichacquem

explication

Comment les conjoints pourront moduler leurs impôts

Le gouvernement a prévu pour le prélèvement à la source un mécanisme permettant aux conjoints de se répartir l'impôt selon leur choix.

En quoi consiste cette possibilité ?

En présentant les grandes lignes du prélèvement à la source qui doit être mis en œuvre début 2018, les ministres des finances et du budget, Michel Sapin et Christian Eckert, ont annoncé que l'impôt pourra être modulé entre les conjoints au sein d'un couple. Une possibilité surtout utile lorsque les écarts de salaires sont conséquents.

Avec le système déclaratif actuel, l'impôt est calculé en réunissant les revenus des deux conjoints mariés ou pacsés. Libres à eux de partager cette dépense comme ils l'entendent. Avec le prélèvement à la source, le calcul se fera toujours en prenant en compte les deux revenus et aboutira à un taux d'imposition moyen (par exemple 10 %). Ce chiffre sera ensuite transmis aux employeurs et retenu sur le salaire (ou la retraite) de chacun.

Si Mme A est nettement bien moins payée que M. A (les trois quarts des femmes ont effectivement des revenus inférieurs à leur conjoint), elle sera pourtant imposée au même taux. Dans un cas extrême, Mme A pourrait se voir prélever à la source 30 % de son salaire au smic tandis que son mari paierait le même taux sur un revenu d'un million d'euros...

Le conjoint le moins bien payé se retrouve alors imposé à un taux très éloigné de ce qu'il paierait sur ses seuls revenus. Même si la note fiscale du couple reste la même, la répartition peut poser question, surtout dans les foyers où les ressources ne sont pas entièrement mises en commun.

Comment pourra-t-on calculer des taux différents ?

S'ils souhaitent ne pas en rester au taux unique, M. et Mme A pourront donc opter pour des taux différents. Sauf à être à la fois mathématicien et fiscaliste, la recherche des bons chiffres aboutissant à la bonne somme promet d'être un casse-tête. Voilà pourquoi c'est Bercy qui devrait s'en charger.

Chaque année, lors de la communication au ménage de son taux de prélèvement pour l'année à venir, l'administration devrait proposer une alternative. *« L'idée est de recalculer à la baisse le taux d'impôt théorique dû par celui qui a le revenu le plus faible et réajuster à la hausse le taux de l'autre conjoint »*, confie un conseiller du ministre du budget. Les couples auront alors le choix entre rester au taux unique ou opter pour les taux différenciés.

D'autres possibilités sont envisagées pour offrir davantage d'options, notamment via le site Internet de l'administration fiscale qui permet déjà de calculer en ligne ces impôts. *« Nous regardons ce qui est possible, mais les détails ne sont pas réglés »*, précise-t-on à Bercy.

Quels sont les objectifs de la mesure ?

Le premier effet du taux différencié devrait être de mieux garantir la confidentialité de la situation d'un salarié par rapport à son employeur. Le patron de Mme A, payée au smic à temps partiel, pourrait en effet déduire de son taux d'imposition de 30 % qu'elle a bien d'autres revenus.

D'où l'inquiétude des organisations syndicales qui redoutent que cela serve de prétexte pour lui refuser toute augmentation. Avec un taux plus en rapport avec son seul salaire, le risque disparaît.

S'ils souhaitent ne pas en rester au taux unique, M. et Mme A pourront donc opter pour des taux différents. Sauf à être à la fois mathématicien et fiscaliste, la recherche des bons chiffres aboutissant à la bonne somme promet d'être un casse-tête. Voilà pourquoi c'est Bercy qui devrait s'en charger.

De même, l'individualisati du taux permet au gouvern ment de répondre en partie a critiques de certaines organi tions féministes. Celles-ci doutaient que le prélèveme à la source décourage le tray des femmes dont le salaire s amputé d'un impôt calculé l'ensemble des ressources ménage.

La modulation des ta contourne la difficulté, même l'impôt total restera bel et b calculé sur le revenu cumulé conjoints. *« La conjugalisatio le quotient familial demeuren* martèle d'ailleurs le gouver ment, conscient de la suscept lité de l'opinion sur la question

Mathieu Castagnet